

Université Toulouse II Jean Jaurès
Département d'histoire

UFR Histoire, Arts et Archéologie
Mémoire du Master « Histoire et civilisations modernes et contemporaines »

Présenté et soutenu par
Soufiane AAISSI

**Le Maréchal Lyautey et l'Islam dans le Protectorat français du Maroc
(1912-1925)**



Sous la direction de :
Philippe FORO

Image de couverture : portrait non daté du général Hubert Lyautey, prise par le photographe Eugène Pirou (1841-1909). Disponible dans l'ouvrage suivant : DE LA RONCIERE Charles & CLERC-RAMPAL Georges, *Histoire de la Marine française illustrée*, Larousse, 1934, 412 p.



Université Toulouse 2 Jean Jaurès

Département d'histoire

UFR Histoire, Arts et Archéologie

Mémoire du Master « Histoire et civilisations modernes et contemporaines »

Le Maréchal Lyautey et l'Islam dans le Protectorat français
du Maroc (1912-1925)

Présenté et soutenu par

Soufiane AAISSI

—

Sous la direction de : **Philippe FORO**

*« Nous nous trouvons donc là en présence d'une élite politique, religieuse et économique
qu'il serait insensé d'ignorer, de méconnaître et de ne pas utiliser »*

Louis Hubert Gonzalve Lyautey (1854-1934)

Sommaire

Remerciements.....	10
Historiographie.....	12
Introduction.....	19
I. La Pacification d'un Maroc traditionnel.....	26
Une guerre entre deux mondes : la modernité face à la tradition.....	26
Une pacification qui se veut sociale, économique et culturelle.....	37
Une volonté d'un Islam morcelé dans le monde musulman.....	43
II. La France, aux commandes d'un Islam.....	49
L'encadrement français des pratiques religieuses au Maroc.....	51
Une réforme nécessaire de la justice musulmane.....	63
III. La politique musulmane française menacée par l'instauration d'une musulmane au nord	68
Le Rif : quelques détails géographiques et historiques.....	68
La guerre du Rif : la crainte d'un État musulman au nord du Protectorat.....	71
La République du Rif : une autre vision de l'Islam.....	77

Épilogue des aspirations de Lyautey au Maroc.....	81
Conclusion.....	92
Bibliographie.....	95
Corpus de sources.....	125
Annexes.....	135
Table des matières.....	157

Remerciements

Mes tous premiers remerciements vont à Philippe Foro sans qui ce mémoire n'aurait pu être possible. Je le remercie tout d'abord pour m'avoir orienté vers l'étude de ce sujet, suite à des discussions, au départ, très fructueuses tout en gardant cette simplicité. Je le remercie également pour la qualité de son unité d'enseignement suivie en troisième année de licence en Histoire, intitulée *Religions, cultures et identités*, qui m'a confirmée dans mon choix de m'intéresser à l'étude d'une religion tout en gardant ces aspects sociaux, politiques et géopolitiques. Tout au long de ces deux années de Master d'Histoire contemporaine et malgré une période assez compliquée d'un point de vue personnel pour ma part en première année, il a toujours fait preuve de réactivité à mes diverses demandes et nos discussions m'ont été primordiales à la bonne rédaction de mon mémoire. Une rédaction qui est réalisée dans une atmosphère de confiance, chose qui m'est absolument essentielle.

Je tiens également à remercier l'ensemble des responsables du Master Histoire, Civilisations, Patrimoine – parcours Histoire moderne et contemporaine pour leurs disponibilités et leur écoute pour le mémoire en lui-même et tout ce qu'il entoure avec notamment les déplacements vers les centres d'archives.

Je souhaite remercier le personnel du Centre des Archives diplomatiques de Paris-La Courneuve pour leur patience et leur détermination à m'aider dans mes démarches, malgré une période difficile liée à la crise sanitaire de la COVID-19 et un protocole d'accès aux archives particulièrement contraignant pour tout le monde.

Doit être également remercié, l'ensemble du personnel du Centre des Archives diplomatiques de Nantes ainsi que celui du Service histoire de la Défense de Vincennes pour leur attention, nos échanges simples et efficaces par mail, leur gentillesse dans l'accueil et la qualité de leurs aides à mon égard et à l'égard de mon sujet de mémoire, étant deux

établissements particulièrement importants dans la constitution d'une part importante de mes sources¹.

Tout en espérant que l'étude effectuée soit à la hauteur de la confiance qui m'a été donnée, et de l'ensemble des enseignements reçus tout au long de mon cursus d'Histoire au sein de l'université Toulouse II Jean Jaurès, je prends l'entière responsabilité des quelques malheureuses erreurs qui peuvent être présentes dans mon mémoire.

Je terminerai par dire que la rédaction de ce mémoire n'aurait été ni pensable ni concevable sans l'éternel soutien de mon entourage. Pour mon père et mes ancêtres qui ont su me transmettre leur passion et leur intérêt pour l'histoire et plus particulièrement l'histoire de leur région d'origine, la région du Rif au Maroc. Pour ma mère qui m'a toujours animé et galvanisé à l'idée de poursuivre jusqu'au bout mes études universitaires. Et pour mes amis, toujours présents au quotidien pour m'animer dans cette démarche tout en animant ma vie de tous les jours.

1 Pour ces trois lieux d'archives dans lesquels je me suis rendus, vous les retrouverez tout au long de mon mémoire sous les abréviations respectives suivantes : CADL, CADN, SHD.

Historiographie

L'historiographie de l'Empire colonial français et plus généralement l'époque coloniale en elle-même est une historiographie qui nous invite à en savoir davantage sur ce fait historique en lien avec notre sujet *Le maréchal Lyautey et l'Islam dans le Protectorat français du Maroc (1912-1925)*. Depuis une trentaine d'années, nous assistons à une renaissance de l'intérêt pour cette historiographie, tant auprès des historiens qu'auprès de la population. Au travers des différentes polémiques et des très nombreux débats apparus au cours de cette période sur la mémoire de la colonisation, nous assistons par moment à de véritables conflits mémoriaux dans un pays comme la France où vivent de nombreuses communautés. Les thèmes de l'esclavage européen à grande échelle et l'importance des troupes coloniales durant les deux conflits mondiaux font partie de ces thèmes souvent débattus au sein de la société française. C'est toute la difficulté de l'historien qui est en quête d'une vérité historique, indépendamment des propos qu'il peut ouï-dire dans les débats mémoriaux. D'ailleurs, l'historien allemand Léopold von Ranke (1795-1886) disait de l'histoire qu'elle « cherche seulement à montrer comment les choses ont vraiment été ». Mais ce qui a été montré par les historiens sur l'expansion coloniale, et notamment dans le cas de la France, jusqu'aux années 1990 est sur la pente descendante d'un point de vue de la conscience collective et une réécriture de cette histoire s'est opérée depuis trente ans. L'un des symboles de ce renouveau historiographique sur la colonisation est le livre de 546 pages de l'historien français Marc Ferro intitulé *Histoire des colonisations. Des conquêtes aux indépendances (XIII^e-XX^e siècle)* et publié en 1994. Nous y constatons cette distinction faite dans la narration des faits historiques sur ce thème : c'est l'une des premières fois qu'un historien traite de tous les types de colonisation dans les différentes régions du monde depuis l'apparition de cette pratique. En comparaison immédiate, nous pouvons citer des ouvrages tels que *Histoire de la Colonisation française* (1969) – pour ne citer que lui – de l'historien français et ancien professeur à l'université de Toulouse Xavier Yacono (1912-1990) qui explique en 128 pages l'histoire coloniale française alors que cette dernière débute officiellement le 24 juillet 1534 avec la déclaration de l'Empire colonial au Canada après le voyage du navigateur et explorateur Jacques Cartier (1491-1557). D'ailleurs, signe de

nombreux débats historiographiques au sujet de l'histoire colonial, une polémique voit le jour en 1970 entre Xavier Yacono et Charles-Robert Ageron (1923-2008) sur fond de désaccord sur l'histoire de la colonisation algérienne par la France, dans laquelle Ageron est accusé par son confrère d'être très favorable aux politiques gaulliennes. La renaissance de l'historiographie coloniale voit également de nouvelles approches s'opérer, mais a également permis à d'autres historiographies de s'intéresser au colonialisme tel que l'histoire globale ou l'histoire impériale. Quelles sont les interprétations même du fait « colonial » et changent-elles la formation de l'historiographie sur le sujet ? De quel type « d'histoire coloniale » parlons-nous ? De ce fait, nous allons voir les différentes approches de l'historiographie coloniale avec une attention particulière pour l'Empire colonial français.

Au début du XX^e siècle, l'histoire coloniale se considère comme une sous-discipline mineure dans notre discipline qu'est l'histoire, malgré une présence dans certains établissements tels que le Collège de France ou l'université de la Sorbonne, lieux où un certain public commence à s'intéresser à cette curieuse approche historique. Elle a d'ailleurs connu une exposition internationale en 1931 grâce à l'Exposition coloniale de Paris. Mais dans les années 1930, elle décline, car les principales recherches dans ce domaine sont réalisées par des non-spécialistes et, très souvent, ces derniers sont politisés et donc en faveur de la politique coloniale menée. De ce fait, l'histoire coloniale a des difficultés à s'extirper de la sphère politique. Pour appuyer ce propos, les historiens et géographes français Daniel Nordman et Jean-Pierre Raison le démontrent dans leur ouvrage publié sous leur direction en 1980, *Sciences de l'homme et conquête coloniale. Construction et usages des sciences humaines en Afrique (XIX^e-XX^e s.)*, où des historiens, anthropologues et géographes analysent cette perception de l'histoire coloniale par les auteurs du début du XX^e siècle. Nous pouvons ainsi dire que l'histoire coloniale a un parcours mitigé tant auprès de la sphère intellectuelle qu'auprès de la conscience collective au sein de la société. Les Français ne s'intéressent pas énormément à ce domaine et cela dure jusqu'aux indépendances. Durant cette période, nous assistons à un changement d'interprétations sur le sujet avec l'apport d'historiens qui s'engagent dans une histoire critique de la colonisation. Nous pouvons citer l'historien et journaliste français Charles-André Julien (1891-1991) qui, en 1952, publie un ouvrage aux éditions Julliard intitulé *L'Afrique du Nord en marche. Nationalismes musulmans et souveraineté française*, dans lequel il démontre les inconvénients des politiques françaises au

Maghreb et met en garde le gouvernement de la République contre les conséquences de ces dernières. De plus, son livre est un véritable succès en Afrique du Nord, mais subit des critiques jusqu'au plus haut niveau de l'État. Nul n'est prophète dans son pays et, malgré sa mise en garde, s'en suit le tragique avec la guerre d'Algérie. Charles-André Julien fait partie de ces historiens qui s'attachent à réaliser des recherches sur des pays nouvellement indépendants. Ces historiens, tant occidentaux qu'africains, font de l'historiographie coloniale une histoire des colonisés et non plus des colonisateurs comme ce fut le cas durant la première moitié du XX^e siècle. Nous pouvons nous appuyer sur un ouvrage tel qu'*Écrire l'histoire de l'Afrique autrement ?*, publié en 2004 et rédigé par les historiens et spécialistes de l'Afrique Pascale Barthélémy, Séverine Awenengo et Charles Tshimanga. Nous y retrouvons une certaine approche critique qui ressemble fortement à du militantisme, l'objectif étant de dénoncer par l'histoire les différents faits répréhensibles de la colonisation française. La mémoire coloniale se construit avec de nouveaux points de vue historiques émanant des pays colonisés avec l'apparition de nouveaux personnages clés ou de faits déterminants dans la quête d'indépendance. La deuxième moitié du XX^e est donc une période où les historiens attachent une importance particulière aux colonisés, aux résistances. Concernant cette dernière, nous avons eu l'apparition de nombreux ouvrages sur la résistance algérienne durant la guerre d'Algérie (1954-1962), mais également concernant la résistance d'un peuple berbère durant l'une des premières guerres anti-coloniales du XX^e siècle, voyant pour la première fois en Afrique la défaite d'une armée européenne face à l'occupant : la Guerre du Rif (1921-1926).

Enfin, la renaissance historiographique de la colonisation dans les années 1990 est également due à un essoufflement de l'étude de cette dernière dans les années 1980. Il y a de nouveau un désintérêt de la société pour ce thème et notamment son courant anti-colonialiste. Ce phénomène peut s'expliquer par le simple fait que les pays anciennement colonisés ne sont plus si coercibles qu'on ait pu le faire autrefois, notamment avec leur développement. Difficile de réduire un pays comme le Maroc à une ancienne possession française au XX^e siècle ou à un statut de vassal quand on observe son développement tant à l'intérieur de ses frontières qu'à l'international. Nous pouvons même dire que dans les anciennes colonies, l'histoire coloniale se fond avec les directives de ces États concernant l'histoire de la nation et donc il est difficile dans ces pays de relater une tout autre histoire s'il y a une désaffection de

la population pour une autre version de l'histoire. En Europe, et plus particulièrement dans les anciennes puissances coloniales (France, Royaume-Uni, Espagne, etc.), nous pouvons nous avancer en disant que le désintérêt des populations européennes se traduit par une déception des résultats de leurs indépendances respectives au regard des espoirs portés. Il est clair que les faits politiques et géopolitiques de ces pays ne jouent guère en leur faveur, les pays du continent africain en tête. Entre 1980 et 1989, 26 coups d'État et tentatives de coup d'État ont eu lieu en Afrique et non des moindres pour certains pays. Il y a celui de Thomas Sankara dans l'ancienne République de Haute-Volta (actuelle Burkina Faso) le 3 août 1983, lui-même trahit, renversé et assassiné le 15 octobre 1987 par son bras-droit Blaise Campaoré. Nous pouvons également citer celui de Zine El-Abidine Ben Ali contre le père de l'indépendance Habib Bourguirba le 7 novembre 1987 ou encore celui d'Omar El-Béchir au Soudan le 30 juin 1989. Sans oublier qu'un peu plus tôt, au début des années 1970, le roi du Maroc Hassan II subit également deux tentatives de coup d'État, pour ce qui concerne le caractère géographique de notre sujet : la première tentative se déroule le 10 juillet 1971 à Skhirat (au sud de Rabat) tandis que la seconde se produit dans les airs le 16 août 1972 quand des aviateurs des Forces aériennes royales, sous le commandement du général Mohamed Oufkir et du lieutenant-colonel Mohamed Amekrane, attaquent l'avion royal où se trouve le roi. De ce fait, quand la population européenne voit dans les divers canaux d'informations ces faits d'actualité d'importance dans la géopolitique mondiale, ajouté à cela le maigre développement économique de ces pays anciennement colonisés, il y a un peu de « tout ça pour ça » par rapport à la lutte antérieure pour l'indépendance de ces pays. Nous assistons également à l'émiettement de la discipline avec des études plus spécifiques, notamment celles concernant les anciens empires coloniaux et notamment celui de la France, et c'est ce que nous nous apprêtons à faire avec notre sujet. Ce que nous apportons à cette historiographie est une analyse plus détaillée du fonctionnement d'une emprise coloniale sur un pays en relation avec l'adaptation aux réalités locales, notamment d'un point de vue politico-religieux.

L'historiographie du Maroc, en tant qu'étude de l'histoire du pays et de son évolution, connaît également diverses approches et perspectives au fil du temps. D'abord, l'historiographie traditionnelle du Maroc est souvent dominée par une perspective nationaliste qui met l'accent sur la continuité et la grandeur de l'histoire marocaine. Elle souligne les réalisations des dynasties et des figures historiques marocaines, mettant en avant les aspects

culturels, religieux et politiques du pays. Cette approche accorde une importance particulière aux archives et aux textes historiques classiques. Ensuite, il y a l'approche coloniale. Pendant la période coloniale, l'historiographie est influencée par les intérêts et les objectifs des puissances coloniales. Les sources et les récits sont souvent biaisés et orientés en faveur des colonisateurs, mettant en valeur leur rôle dans la modernisation et le développement du pays. Cependant, cette approche suscite également des réactions nationalistes et de résistance qui contestent les récits coloniaux. Après l'indépendance du Maroc en 1956, l'historiographie du pays est influencée par les approches postcoloniales qui remettent en question les récits dominants et cherchent à donner la parole aux voix marginalisées et aux perspectives locales. Cette approche souligne l'impact du colonialisme sur la société marocaine, les luttes pour l'indépendance, ainsi que les enjeux de la construction nationale et de l'identité marocaine. Au cours des dernières décennies, l'historiographie du Maroc s'ouvre à des approches sociales et culturelles qui mettent l'accent sur les dynamiques de la vie quotidienne, les mouvements sociaux, les pratiques culturelles et les expériences des groupes marginalisés. Cette approche cherche à comprendre les réalités vécues par les populations marocaines, en tenant compte des différents acteurs sociaux et des contextes locaux.

L'historiographie du Protectorat français du Maroc connaît également différentes interprétations et perspectives au fil du temps. Pendant de nombreuses années, l'historiographie du Protectorat français du Maroc est dominée par une perspective colonialiste qui met en avant les réalisations de la France dans la modernisation et la pacification du Maroc. Cette approche met l'accent sur le développement des infrastructures, l'introduction de réformes administratives et économiques, et la diffusion de l'éducation et de la médecine occidentales. À partir des années 1950 et 1960, avec l'émergence des mouvements nationalistes et les processus de décolonisation en Afrique, l'historiographie du Protectorat français du Maroc est marquée par une perspective nationaliste. Cette approche souligne la résistance et les luttes des Marocains contre la domination coloniale, mettant en évidence les mouvements nationalistes, les soulèvements populaires et les figures de la résistance. À partir des années 1980, l'historiographie du Protectorat français du Maroc est influencée par les théories et les approches postcoloniales. Cette perspective critique remettait en question la légitimité et les conséquences du système colonial, soulignant les dynamiques de pouvoir, les relations inégalitaires et les effets néfastes du colonialisme sur la société

marocaine. Elle met en avant les voix et les expériences des Marocains sous le régime du Protectorat. Plus récemment, il y a eu une attention croissante portée aux perspectives régionales et locales dans l'historiographie du Protectorat français du Maroc. Cette approche met en lumière la diversité des expériences et des réalités dans différentes régions du pays, soulignant les spécificités locales, les interactions entre les populations marocaines et les administrateurs français, ainsi que les dynamiques sociales, économiques et politiques spécifiques à chaque région.

Enfin, l'historiographie de l'islam au Maroc est un domaine d'étude vaste et diversifié qui a connu différentes approches et interprétations au fil du temps. Pendant longtemps, l'historiographie de l'islam au Maroc est influencée par une perspective traditionnelle qui met l'accent sur la continuité et la sacralité de l'islam dans le pays. Cette approche se concentre sur les dynasties et les figures religieuses marocaines, mettant en avant les aspects spirituels, juridiques et culturels de l'islam marocain. Elle s'appuie souvent sur les textes religieux, les chroniques historiques et les biographies des saints. Au cours des dernières décennies, l'historiographie de l'islam au Maroc s'est ouverte à des approches sociales et culturelles qui cherchent à comprendre l'islam dans son contexte socioculturel. Cette approche met l'accent sur les pratiques religieuses, les institutions religieuses, les expressions culturelles et les interactions entre l'islam et la société marocaine. Elle examine les dynamiques de l'islamisation, les formes de piété populaire, les rituels, les fêtes religieuses et les conceptions de l'identité religieuse. Une autre tendance de l'historiographie de l'islam au Maroc se concentre sur les dimensions politiques et historiques de l'islam. Cette approche analyse les relations entre l'islam et le pouvoir politique, en mettant l'accent sur les dynasties, les mouvements politiques islamiques et les interactions entre les élites religieuses et les dirigeants politiques. Elle examine également les transformations historiques de l'islam marocain, notamment l'impact de la colonisation et les évolutions contemporaines. Plus récemment, l'historiographie de l'islam au Maroc est influencée par les approches postcoloniales et critiques, remettant en question les récits dominants et explorant les voix marginalisées. Cette approche cherche à déconstruire les récits essentialistes sur l'islam marocain, à examiner les enjeux de pouvoir et de représentation, ainsi qu'à prendre en compte les différentes perspectives et expériences des acteurs sociaux.

À travers l'étude d'un personnage lié aux directives de la France, il s'agit pour nous d'étudier le comportement de cette dernière dans ses politiques conduites au Maroc tout en préservant l'intégrité religieuse à laquelle les Marocains demeurent attachés. Nous travaillons tant sur l'histoire coloniale de ce pays que sur son histoire anti-coloniale puisque nous étudions également les conséquences d'une guerre anti-coloniale qu'est la guerre du Rif sur la personne du Maréchal Lyautey et sur les futures politiques socio-religieuses au Maroc. Donc, en trois points et avec l'aide des sources récoltées, nous glisserons de l'histoire coloniale où nous étudions l'arrivée de la France dans un pays musulman à partir de 1912 et la pacification du territoire à cette histoire anti-coloniale où nous deux visions de l'islam sont aux prises à travers la guerre du Rif, guerre qui va précipiter la chute de Lyautey, tout en passant par l'étude des politiques françaises sur l'Islam marocain, entre la volonté de réformer et de morceler le monde musulman et la prudence de conserver les cultes et les traditions de cette religion.

Introduction

Depuis mars 2012 et les épisodes meurtriers de Mohamed Merah jusqu'à nos jours en passant par les terribles attentats de Paris le 13 novembre 2015 et de Nice le 14 juillet 2016, la France voit croître en elle la peur d'une religion, mise en avant par les terroristes lors de leurs attaques : l'Islam. En effet, en son nom, des individus souvent radicalisés passent à l'acte en prônant le *djihad* et sèment le doute dans le cœur des Français vis-à-vis de la communauté musulmane présente en France. Pourtant, et bien avant ces épisodes d'attentats avec notamment des polémiques sur le manque de représentation de l'Islam en France, la France donne l'impression de mal connaître cette religion à travers les différentes directives que l'État prend vis-à-vis d'elle. Prenons l'exemple de l'organisation de l'Islam en France avec son organe représentatif : le Conseil français du culte musulman (CFCM). Créé en 2003 afin de pallier à l'absence de clergé chez les musulmans, le CFCM souffre d'un manque de reconnaissance de la part des musulmans de France. Lors de l'arrivée au pouvoir des socialistes en 2012, ces derniers ont estimé que seule la communauté musulmane en France devait régler ce problème de représentativité de l'Islam avant de faire marche arrière et de prendre des mesures, suite aux attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Casher en janvier 2015². Cette difficulté réelle dans cette relation entre l'État français et l'Islam de France atteint son paroxysme en 2021 lorsque le gouvernement de Jean Castex émet une proposition de loi « confortant le respect des principes de la République », dite loi contre le séparatisme³. Une loi qui résulte d'un fait implacable selon le sociologue Hicham Benaïssa : « L'Islam est devenu progressivement un “problème” à mesure qu'il est devenu français »⁴. Toutefois, malgré des mesures et contre-mesures laissant penser que l'Islam vient d'être découverte au XXI^e siècle, la France est un pays qui connaît l'Islam plus qu'elle ne le laisse penser de nos

2 GODARD Bernard, « L'Islam et l'État français : histoire d'une relation particulière », *Confluences Méditerranée*, 2015/4 (N° 95), p. 29-41.

<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2015-4-page-29.htm>

3 Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

<https://www.vie-publique.fr/loi/277621loi-separatisme-respect-des-principes-de-la-republique-24-aout-2021>

4 BENAÏSSA Hicham, « L'Islam est devenu progressivement un problème à mesure qu'il est devenu français », *Le Monde*, 2021.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/02/15/l-islam-est-devenu-progressivement-un-probleme-a-mesure-qu-il-est-devenu-francais_6069958_3232.html

jours, disposant d'un passé colonial fournit en la matière. De ce fait, il s'agit de s'intéresser à ce lien entre la France et l'Islam à travers un personnage emblématique du passé colonial français dans un territoire atypique : l'étude du maréchal Lyautey et l'Islam dans le Protectorat français du Maroc durant son mandat (1912-1925).

Hubert Lyautey, de son nom complet Louis Hubert Gonzalve Lyautey, est un officier militaire, connu pour avoir longuement servi les intérêts de la France durant les guerres coloniales. Né dans la ville préfecture de Nancy en Meurthe-et-Moselle le 17 novembre 1854, il grandit dans une sphère aristocratique puisque son père appartient au corps d'ingénieurs des Ponts et Chaussées mais provenant lui-même d'une famille d'officiers militaires. Le milieu dans lequel grandit Lyautey lui permet d'acquérir des valeurs propres à sa classe sociale telles que le respect de la hiérarchie ou encore le sens de l'autorité et est profondément chrétien, ce qui lui donne un aspect social, un croyant se devant être généreux. Son entrée dans le monde militaire se concrétise en 1873 lorsqu'il rentre à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, l'une des plus grandes écoles militaires françaises. Il y débute un apprentissage lui permettant de devenir en premier lieu officier de cavalerie et de débiter véritablement sa carrière militaire. Pendant une dizaine d'années, le capitaine Lyautey alterne entre les affectations en Algérie et la garnison en France. Il est également un homme de lettres puisqu'il écrit et côtoie le monde littéraire français lorsqu'il se trouve en garnison en France. Il écrit en particulier un article au ton réformiste en 1891, qui lui vaut la colère de certains de ses supérieurs, intitulé « Du rôle social de l'officier dans le service militaire universel », paru dans la *Revue des Deux Mondes*⁵. Étant donné l'ampleur des protestations, il est envoyé en Indochine en 1894 par le général Raoul Le Mouton de Boisdeffre (1839-1919)⁶, alors chef d'État-Major général de l'Armée et à ce moment précis soucieux de l'intégrité morale du capitaine.

Cet épisode de l'histoire militaire de Lyautey est important puisque c'est à ce moment-là qu'il se transforme en véritable colonisateur. Effectivement, il fait la rencontre en Indochine du commandant en chef de la région du Haut-Tonkin, le général Joseph Simon Gallieni (1849-1916).⁷ Ce dernier va lui enseigner ses méthodes coloniales basées sur la pacification, selon ce

5 Capitaine Lyautey, « Du rôle social de l'officier dans le service militaire universel », *La Revue des deux mondes*, 15 mars 1891.

6 Général Raoul Le Mouton de Boisdeffre (1839-1919), *Photo Pirou (Paris)* – Voir annexe.

7 Général Joseph Gallieni (1849-1916), *George Grantham Bain Collection (Library of Congress)* – Voir annexe.

que lui-même a appris du général Thomas Robert Bugeaud (1784-1849)⁸ – également marquis de La Piconnerie et duc d'Isly – lorsqu'il fut sous ses ordres. Et pour le général Gallieni, la pacification semble être un art malicieux en terre coloniale :

« On assimile la guerre coloniale à la guerre d'Europe, dans laquelle le but à atteindre réside dans la ruine des forces principales de l'adversaire. Aux colonies, il faut ménager le pays et ses habitants, puisque celui-ci est destiné à recevoir nos entreprises de colonisation futures et que ceux-ci seront nos principaux agents et collaborateurs pour mener à bien ces entreprises. »⁹.

Par la suite, Lyautey suit son mentor à Madagascar en 1897 afin d'y mettre également en œuvre ce principe de colonisation jusqu'en 1902. A cette date, l'État-major français le promeut général et obtient des commandements de garnisons notamment en Afrique du Nord : dans les régions d'Aïn-Sefra (1903-1906) et d'Oran (1906-1910), toutes deux proches de la frontière avec le Maroc voisin.¹⁰ D'ailleurs, c'est durant cette dernière période que Lyautey en tant que général et le Maroc vont voir leur destin se croiser. Effectivement, il intervient dans le territoire chérifien en 1907, après l'assassinat du docteur Émile Mauchamps qui sert de prétexte à la France, et prenant Oujda afin de pacifier la zone frontalière algéro-marocaine, en proie aux incursions de tribus berbères du nord du Maroc suite à un soulèvement contre le sultan en place Moulay Hafid, des tribus emmenés par le rebelle Jilali ben Driss Zerhouni el Youssefi, plus connu sous le nom de Rogui Bou Hmara.^{11,12,13} Mais ce dernier instigue également un soulèvement contre la présence de la France sur le territoire et le général Albert d'Amade, affecté dans la région de la Chaouïa où se trouve Casablanca (*ad-Dār al-Bayḍā'* en arabe), s'y trouve en grande difficulté.^{14,15} Un Maroc grandement courtisé par les divers nations européennes puisqu'il y a une grande bataille géopolitique pour son contrôle. La France, le Royaume-Uni ou encore l'Empire allemand souhaitent profiter de la déchéance de l'Empire chérifien, en proie à de sévères crises internes depuis la mort du sultan Hassan 1^{er} en

8 Général Thomas Robert Bugeaud (1784-1849), portrait par Charles-Philippe Larivière, *Collections du château de Versailles* – Voir annexe.

9 Joseph Gallieni, *Rapport d'ensemble sur la pacification, l'organisation et la colonisation de Madagascar*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1900.

10 Le général Lyautey, commandant de la division d'Oran. *Photo Viollet* – Voir annexe.

11 Assassinat du Dr Mauchamp à Marrakech, *Le Petit Journal*, « Le docteur Mauchamp, médecin du dispensaire de Marrakech, lapidé par les indigènes », 7 avril 1907. – Voir annexe.

12 Le Sultan Moulay Hafid (ou Abdelhafid ben Hassan), *Photo Meurisse-Viollet* – Voir annexe.

13 Jilali ben Driss El Youssefi Zerhouni, alias Rogui Bou Hmara, lorsqu'il a été ramené à Fès pour être exécuté, *Ph. G.I.* – Voir annexe.

14 Caricature du Général d'Amade par Aristide Delannoy pour *Les Hommes du jour*, 1908 – Voir annexe.

15 Carte de la Chaouia et de ses tribus – Voir annexe.

1894. Dans un contexte de tensions permanentes, où un conflit militaire peut éclater à tout moment, de nombreuses crises de grandes importances ont lieu entre la France et l'Allemagne au Maroc. La crise de Tanger en 1905 où l'empereur Guillaume II débarque pour prononcer un discours contre les velléités françaises au Maroc, tensions qui aboutissent aux accords d'Algésiras le 7 avril 1906 qui permettent aux grandes puissances européennes de garder le Maroc sous leur observation en attendant des progrès de l'Empire chérifien dans la sphère sociale, politique et économique^{16,17}. Mais il y a également le coup d'Agadir en 1911 où le navire militaire allemand *SMS Panther* – relayé par le croiseur *Berlin* – baigne dans la rade d'Agadir pour mettre la pression aux Français qui viennent d'intervenir militairement dans le pays à la demande du sultan, fragilisé par des soulèvements tribaux.^{18,19} Cette épisode mène à de telles tensions que la guerre européenne est très proche d'intervenir. Des négociations ont lieu pour éviter un tel scénario et mettent aux prises l'ambassadeur de France en Allemagne Jules Cambon (1845-1935) et le ministre des Affaires étrangères de l'Empire allemand Alfred von Kiderlen-Waechter (1852-1912).^{20,21} Ces derniers aboutissent le 11 octobre 1911 à un accord, devenu officiel et effectif le 4 novembre 1911 : l'Allemagne renonce définitivement au Maroc mais obtient en échange près de 300 000 km² de territoire limitrophe à la colonie allemande du Cameroun. Le départ du *SMS Panther* le 28 novembre 1911 marque la fin de la crise d'Agadir. La France parvient finalement à imposer le système de protectorat au sultan Moulay Abd al-Aziz et met la main sur le Maroc après la signature du traité de Fès le 30 mars 1912^{22,23}. Néanmoins, le sultan est accusé d'avoir trahi le pays et Fès, dont l'union interne est déjà mal en point, se voit victime d'une succession de révoltes et notamment celles des différents corps de l'armée marocaine le 17 avril 1912, ce qui conduit au massacre de plusieurs européens²⁴. La situation est intenable et la France envoie le général Hubert Lyautey, se trouvant en France métropolitaine durant ces épisodes. Il est nommé le 27 avril 1912

16 L'entrée de l'empereur Guillaume II à Tanger le 31 mars 1905, *Source inconnue* – Voir annexe.

17 La conférence d'Algésiras, par C. Bringer dans *Le Petit Parisien*, Supplément littéraire illustré, 18 février 1906 – Voir annexe.

18 La canonnière *SMS Panther* dans la baie d'Agadir, *Source inconnue* – Voir annexe.

19 Le croiseur *Berlin* devant la casbah d'Agadir, en une de *L'Illustration* du 16 septembre 1911 – Voir annexe.

20 Alfred von Kiderlen-Wächter (1852-1912) en 1895, *Deutsches Historisches Museum*. – Voir annexe.

21 Jules Cambon (1845-1935), *Prints and Photographs division* de la Bibliothèque du Congrès des États-Unis. – Voir annexe.

22 « Traité conclu entre la France et le Maroc le 30 mars 1912, pour l'organisation du Protectorat français dans l'Empire chérifien », *Bulletin officiel : Empire chérifien - Protectorat de la République française au Maroc*, Rabat, n°1, 1^{er} novembre 1912, p. 1-2.

23 Carte du Protectorat de la République française au Maroc, avec les plans de Rabat, Fès et Casablanca. *Antiqua Print Gallery*, 1938 – Voir annexe.

24 TEYSSIER Arnaud, *Lyautey*, Paris, Éditions Perrin, février 2004, 468 p., p. 260

résident général du Protectorat français du Maroc et de ce fait, cette nomination réduit à néant l'indépendance du Maroc qui n'est plus qu'une façade officielle à mettre en évidence pour les observateurs internationaux²⁵. Résident général jusqu'en 1925, avec une courte période d'absence durant la Première Guerre mondiale où il est nommé ministre de la Guerre par Aristide Briand (décembre 1916-mars 1917), date à laquelle il démissionne de son mandat en pleine guerre du Rif, il participe grandement à la construction d'un Maroc moderne, dont le Maroc actuel en tire l'héritage. Il participe à l'élaboration de l'Exposition coloniale de 1931 pour sa dernière apparition publique avant de disparaître le 27 juillet 1934 dans le petit village de Thorey en Meurthe-et-Moselle. Au Maroc, il y a une mémoire collective sur ce grand personnage du deuxième empire colonial français, amoureux et respectueux de la culture locale au point d'être devenu arabophone, et de son respect de l'islam, religion présente sur le territoire chérifien depuis des siècles.

Signifiant en arabe *la soumission*, l'islam est l'une des trois religions monothéistes avec le christianisme et le judaïsme et se présente comme la religion naturelle, complétant les deux autres religions et justifie une soumission totale en Dieu. Le Coran, livre sacré contenant la parole de Dieu – *Allah* en arabe – transmise par l'archange Gabriel au prophète Muhammad, est la source principale de cette religion et date du VII^e siècle, époque de l'Antiquité tardive. Il s'agit par ailleurs du plus vieux livre écrit en arabe à ce jour. L'islam, religion abrahamique, apparaît en Arabie dans le premier quart du VII^e siècle par l'intermédiaire de Muhammad. S'en suit une bataille idéologique pour imposer les paroles de Dieu dans toute l'Arabie et notamment dans sa propre tribu des *Quraychites* – *Al Quraych* en arabe – à La Mecque. Chassé de cette ville – l'Hégire, épisode qui marque le début du calendrier musulman – puis victorieux dans celle-ci quelques années après, il propage la révélation dans toute l'Arabie jusqu'à sa mort en 632. Suite à celle-ci, des conquêtes au nom de l'islam débutent sous la houlette de la dynastie des Omeyyades et en 732, un véritable empire islamique prend place de l'Asie centrale à l'est à l'Océan Atlantique à l'ouest mais un empire qui connaît également des secousses avec l'apparition de courant de l'islam différent l'un de l'autre : sunnisme, chiisme, kharidjisme... C'est donc dans ce contexte de conquête musulmane que l'islam est introduit au Maroc en 698 pour la toute première fois, malgré la farouche résistance du peuple berbère en Afrique du Nord, présent depuis plus de 9000 ans,

25 Le Résident général Hubert Lyautey décorant les frères Glaoui (octobre 1912). *BNF*.

par l'intermédiaire du général arabe Oqba Ibn Nafi al-Fihri (629/630 (an 8 de l'hégire) – 683)²⁶. Ce dernier a fondé la ville de Kairouan (actuelle Tunisie) qui devient un centre de pouvoir politique au Maghreb mais qui ne parvient pas à imposer totalement son autorité sur le Maroc, les Berbères qui y vivent se considèrent plus comme des alliés qu'autre chose. Cette difficulté pour les Omeyyades se traduit donc au Maroc par l'avènement de la première dynastie maroco-musulmane : les Idrissides (789 et 985). Idriss 1^{er} – premier de la lignée et de confession majoritairement chiite – et ses descendants au fil des siècles s'attachent à transmettre un islam sunnite, propre au Maroc car il y a un certain syncrétisme entre l'islam apporté par les Arabes et les traditions locales des Berbères, encore imprégnés par leurs anciennes religions polythéistes. Ce syncrétisme se poursuit tout au long de la succession des dynasties marocaines jusqu'à celle des Alaouites (1666 – à nous jours). Mais l'islam marocain connaît finalement un changement majeur dû à l'arrivée officielle en 1912 de la France par l'intermédiaire du Protectorat.

Comment la France compose sa vision de l'Islam avec celle d'un pays musulman comme le Maroc, dans la mesure où deux mondes opposés se confrontent et dans lequel l'objectif de pacifier le pays pour ses intérêts s'impose ? Dans quelle mesure la figure de Lyautey va marquer le fonctionnement du Protectorat, jusqu'à posséder une mémoire particulière auprès des Marocains aujourd'hui ?

Pour l'ensemble du mémoire, le choix d'un plan de type chrono-thématique s'impose. La première partie est celle qui voit Lyautey face au défi d'un pays musulman, dans laquelle nous traitons l'arrivée de Lyautey et sa politique de pacification, sur une période allant de 1912 à 1920. Une pacification militaire, tout d'abord, dans laquelle il s'efforce à pacifier le pays à travers des conquêtes militaires. Néanmoins, il a également appris du général Gallieni que la pacification militaire ne suffit pas à pacifier un pays et il s'est également efforcé à mettre en place une pacification socio-économique pour faire participer la population au développement du pays. Enfin, Lyautey doit également composer avec la politique coloniale de la France dans les autres pays musulmans, une politique qui voit l'Islam confronté aux volontés françaises de rupture.

26 EL FASI Mohammed & HRBEK Ivan, *Histoire générale de l'Afrique*, vol. III : *L'Afrique du VIIe au XIe siècle*, Paris, Éditions UNESCO, 1990, 932 p.

Le deuxième volet porte sur une France aux commandes d'un Islam au Maroc, dans lequel il sera question de permettre tout d'abord le bon déroulement du culte musulman. Elle apportera également son empreinte à travers des réformes concernant la justice musulmane. Enfin, elle doit assurer le pèlerinage à La Mecque avec une politique intérieure corrélée à une politique internationale déterminante pour l'acheminement des pèlerins.

Pour finir, le dernier volet portera sur un événement qui met à mal la politique musulmane au Maroc et qui précipite la chute du Résident général Lyautey au Maroc : la guerre du Rif. Couvrant la période 1921-1925, la guerre du Rif est tout d'abord la crainte d'un établissement d'un État musulman au nord du Protectorat. Ensuite, il s'agit d'étudier une autre version de l'Islam avec la toute nouvelle République du Rif et la confronter avec celui prôné par le Maréchal Lyautey. Enfin, nous finirons par l'épilogue de cette guerre qui conduit à la chute du Maréchal et nous évoquerons les conséquences que son départ a sur le Protectorat.

Pour permettre cette rédaction, nous avons à notre disposition des sources en quantité importantes. Nous allons allier sources iconographiques, contenues pour leur grande majorité dans des ouvrages, et sources écrites. Nos sources proviennent de trois lieux de stockage d'archives historiques : le Centre d'archives diplomatiques de Paris-La Courneuve, le Centre d'archives diplomatiques de Nantes et le Service historique de la Défense à Vincennes.

I. La Pacification d'un Maroc traditionnel

Dans ce temps où la France s'attaque à la pacification d'un Maroc attaché à ses traditions, nous allons nous attarder d'abord sur cette guerre militaire entre deux mondes radicalement opposés. Nous avons d'une part une puissance occidentale qui arrive avec sa modernité et ses valeurs démocratiques, et de l'autre un pays qui a, jusqu'alors, résisté aux velléités coloniales des pays occidentaux et qui a conservé son système politique, socio-économique et culturel.

Une guerre entre deux mondes : la modernité face à la tradition

- Traité de Fès

La France se prépare à assumer une charge très importante avec le contrôle du Maroc après des tractations avec les différentes puissances européennes possédant des vues sur le pays. Ces tractations débouchent sur une acceptation de sa main-mise dans ce territoire. Le traité de Fès du 30 mars 1912, mettant en place le statut du protectorat, intervient notamment après les conférences internationales : l'Entente cordiale du 8 avril 1904 entre la France et le Royaume-Uni, la conférence d'Algésiras du 7 avril 1906 ou encore l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 qui suit le coup d'Agadir^{27,28,29}. Le traité de Fès reprend les différentes dispositions établies dans ces accords, comme le maintien au pouvoir du sultan et de sa souveraineté sur le pays ainsi que l'égalité des échanges économiques avec le Maroc pour les puissances européennes. Mais il reprend également l'attribution de la zone nord

27 MAURY Jean-Pierre, *Entente Cordiale, texte de l'accord franco-britannique du 8 avril 1904*, sur mjp.univ-perp.fr, université de Perpignan.

<https://mjp.univ-perp.fr/traites/1904entente.htm#h>

28 WOLFROST Gustave, *Le Maroc : ce qu'il faut en connaître. Ouvrage suivi d'un compte rendu de la conférence d'Algésiras*, Paris : A. Challamel, 1906.

29 DE CONSTANT Paul Henri Balluet d'Estournelles, *L'accord franco-allemand du 4 novembre 1911*, Paris, C. Delagrave, 1912, 32 p.

correspondant à la région du Rif au Royaume d'Espagne^{30,31}. Mais le sultan ne possède plus la possibilité de produire les lois, mais garde la possibilité de refuser de les signer. Néanmoins, certains domaines de décisions comme la sécurité intérieure, l'économie et les finances ainsi que les relations extérieures ne sont plus dans son escarcelle d'exercice du pouvoir³². D'ailleurs, ce traité établit également la sauvegarde essentielle de l'exercice religieux dans le pays à travers les habous et les oulémas, ces derniers garantissant la continuité des institutions musulmanes ainsi que le prestige dans la religion que possède le sultan. Donc, la France se voit chargée de maintenir en place les traditions religieuses qui ont fait la force du pays par le passé. Mais elle doit également mettre en place des réformes qui permettent de moderniser le pays dans tous les secteurs, tout en garantissant la sécurité du territoire et de sa population³³. Autrement dit, des investissements très importants sont à prévoir et officiellement, la France ne peut guère en tirer des compensations financières en profitant d'avantages économiques tirés du sol marocain.

- La pacification lyautéenne

Et c'est avec ces points juridiques que la France doit mettre en place très rapidement ce protectorat, dans un contexte où les tribus berbères se soulèvent à nouveau contre le sultan Moulay Abdelhafid, quand ce dernier nomme au titre de *grand vizir* Sidi Madani El Glaoui (1860-1918), chef de la tribu des Glaoua et guerrier d'importance dans les événements qui précèdent l'établissement du protectorat^{34,35}. Effectivement, c'est à lui et ses troupes que nous devons la répression de la révolte armée de Rogui Bou Hmara en 1907 et de la destitution de Moulay Abdelaziz en novembre 1907, avec une armée de 40 000 hommes qui encercle Fès, au profit de son frère Moulay Abdelhafid, avec qui il négocie pour défendre l'intégrité du Maroc face aux puissances européennes. De ce fait, les autres tribus ne l'entendent pas de cette

30 MAURY Jean-Pierre, *Maroc – Traité pour l'organisation du protectorat français dans l'empire chérifien (Fès, 30 mars 1912)*, sur mjp.univ-perp.fr, université de Perpignan.

<http://mjp.univ-perp.fr/constit/ma1912.htm>

31 VERMEREN Pierre, « *Maroc: les cent ans du Traité de Fès* », *LExpress.fr*, 30 mars 2017.

32 BRIGNON Jean & alli, *Histoire du Maroc*, Casablanca, Librairie nationale, 1967, p. 341

33 Propagande coloniale du Petit Journal : « La France va pouvoir porter librement au Maroc la civilisation, la richesse et la paix. », *BNF*, 18 novembre 1911 – Voir annexe.

34 À noter qu'ils sont deux frères puisqu'il y a Madani, l'aîné, qui est pacha de Marrakech avant de devenir grand vizir et son frère cadet, Sidi Thami El Glaoui, plus connu dans l'historiographie et qui lui succède ensuite en 1918 dans la dynastie des Glaoui.

35 Le Résident général Hubert Lyautey décorant les frères Glaoui, *BNF*, Octobre 1912 – Voir annexe.

oreille et se soulèvent face à ce choix. Il convient d'ajouter à cela la révolte d'une partie des corps de l'armée marocaine qui menace la capitale Fès. Ces troubles intérieurs vont avoir une conséquence directe sur le choix du premier Résident général de la République au Maroc. En effet, le signataire du traité de Fès pour la France, Eugène Regnault (1857-1941), est pressenti pour occuper ce poste. Mais face à la situation intérieure difficile à contenir pour les troupes françaises déjà présentes sur le territoire chérifien depuis plusieurs années, l'État français décide de nommer un résident militaire en la personne du général Hubert Lyautey et ce dernier devient le premier Résident général de la République française au Maroc – officiellement nommé au titre de *Commissaire Résident général* – le 28 avril 1912 après la parution du décret le stipulant^{36,37}. Lyautey arrive au port de Casablanca le 13 mai 1912, deux semaines après sa nomination, et se dirige dans l'immédiat vers Fès afin de se présenter au sultan Moulay Abdelhafid³⁸. Il est accompagné par le colonel Henri Gouraud (1867-1946), l'historiographe et cartographe Henry de Castries (1850-1927) et son futur directeur du Service des antiquités, des beaux-arts et des monuments historiques du Protectorat de la République française au Maroc, Maurice Tranchant de Lunel (1869-1932)³⁹. Ce dernier a d'ailleurs pour principale mission de conserver les monuments marocains, et notamment ceux issus de la tradition berbéro-musulmane⁴⁰. Arrivé à Fès, Lyautey constate une capitale en désordre politique et une effervescence dangereuse autour de la ville. Dès lors, il donne l'ordre à ses officiers de repousser les tribus rebelles et fait évacuer Moulay Abdelhafid vers Rabat, qui devient alors la nouvelle capitale du Maroc^{41,42}. Il faut dire qu'en terme de géostratégie, ce choix n'est point étonnant. Nous passons d'une capitale coincée dans les montagnes du Nord et à la merci des tribus berbères non soumises à une capitale ouverte sur l'océan Atlantique et plus spacieuse en terme de territoire⁴³. Néanmoins, Lyautey ne prévoit pas la dépression du Sultan qui finit par démissionner à son arrivée à Rabat. Son demi-frère,

36 BERNARD Augustin, « *La France au Maroc* », *Annales de géographie*, tome 26, n°139, 1917, p. 42.

37 *Bulletin officiel de l'Empire chérifien : Protectorat de la République française au Maroc*, Rabat, n°1, 1^{er} novembre 1912, p. 2-3

38 Le Général Lyautey, premier Résident de France au Maroc, Casablanca, *Photo J. Boussuge*, 1912 – Voir annexe.

39 ROSENBERG Bernard, « Henry de Castries concepteur d'un projet très ambitieux », *Archives du Maroc*, 2017, p. 33.

40 THEILBORIE Nadège, « La patrimonialisation du Maroc, entre tradition et rupture de l'héritage français », *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, N°23, 2012.

41 Le sultan Moulay Abdelhafid, Mohammed el Mokri, Mohamed Ben Bouchta El Baghdadi, Si Kaddour Benghabrit, le général Lyautey et le général Moinier, Rabat, *Flickr Photos*, 8 août 1912 – Voir annexe.

42 BENOIST-MÉCHIN Jacques, *Lyautey l'Africain*, Paris, Perrin, p. 147

43 Carte du Protectorat de la République française au Maroc, avec les plans de Rabat, Fès et Casablanca. *Antiqua Print Gallery*, 1938. Nous y voyons la différence géographique entre Fès et Rabat, avec les plans respectifs des deux villes – Voir annexe.

Moulay Youssef (1881-1927), lui succède sur le trône et cette accession se fait avec l'aval de la Résidence générale, soucieuse d'avoir au pouvoir un sultan facilement influençable⁴⁴. Enfin, le sultan nomme *grand vizir* Mohammed El Mokri (1852-1957) qui s'occupe donc de la continuité de l'administration du sultan et sert la dynastie alaouite jusqu'à l'aube de l'indépendance marocaine et son retrait de la vie politique en 1955⁴⁵. Il faut ajouter que ce personnage est très connu dans l'historiographie puisqu'il est un maillon essentiel de l'indépendance du Maroc en 1956 avec son interférence auprès des autorités françaises pour le retour du sultan Sidi Mohammed, futur roi Mohammed V. Le Protectorat, et par son intermédiaire le général Lyautey, possède encore quatre zones rebelles qui échappent au contrôle français : la Chaouïa, dont la pacification militaire a débuté en 1907, mais qui n'est pas encore aboutie ; la région nord de Taza, qui borde la région sous protectorat espagnole du Rif et est hautement stratégique puisqu'elle est la route qui mène à la frontière avec l'Algérie ; la région de Khénifra au centre du pays, dans laquelle la tribu des Zaïans s'est soulevée ; et enfin la zone de Marrakech dans laquelle le prétendant au trône Moulay Ahmed al-Hiba (1876 - 1919) et son armée se rebellent et prennent la ville avec des otages français à l'intérieur⁴⁶. Avant d'agir sur Marrakech, Lyautey se doit de trouver des alliés locaux et notamment parmi les élites. Et c'est par l'intermédiaire de Sidi Madani El Glaoui qu'il trouve un allié de circonstance. Ayant reçu des assurances politiques et militaires du Glaoui, Lyautey donne l'ordre le 6 septembre au colonel Charles Mangin (1866-1925) de marcher vers Marrakech, défendue par près de 10 000 hommes d'El Hiba^{47,48}. Lors de la bataille de Sidi Bou Othmane, située à 40 kilomètres au nord de Marrakech, El Hiba est défait et la ville est prise grâce à l'artillerie française. Lyautey entre dès lors dans Marrakech le 1^{er} octobre. Il parvient donc à neutraliser El Hiba et la menace qui pèse sur un des points importants de sa politique au Maroc, à savoir compter sur le pouvoir en place ainsi que sur les élites marocaines en arguant la protection de la France et son respect des coutumes locales. Des promesses que l'on retrouve d'ailleurs dans les termes même du traité de Fès.

44 Le sultan Moulay Youssef, dans le salon de M. Eiffel, *Agence Rol*, le 26 juillet 1926 – Voir annexe.

45 Portrait de Mohammed El Mokri, *Le Petit Journal*, éditions de Paris, article du 8 août 1925.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k629274q/fl.item.r=escadrille.zoom>

46 Carte de la Chaouïa et de ses tribus – Voir annexe.

47 Image du colonel Charles Mangin décoré par le Résident général Hubert Lyautey en 1912. Disponible dans : BUGNET Charles, *Mangin*, Paris, Plon, 1934 – Voir annexe.

48 *À la conquête du Maroc Sud avec la colonne Mangin, 1912-1913*, Éditeur Plon-Nourrit et Cie, 1914.

Lyautey poursuit également la campagne de la Chaouïa, débutée en 1907. Dans cette région côtière au sud de Rabat où se trouve notamment, et non des moindres, Casablanca, les troupes françaises occupent cette dernière après l'avoir bombardé en 1907 suite à des massacres d'Européens perpétrés par des guerriers venant des tribus de la Chaouïa⁴⁹. La ville est quasiment entièrement détruite et à son arrivée, Lyautey projette de la reconstruire en faisant d'elle le poumon économique du Protectorat avec la reconstruction d'un des ports les plus importants du continent africain, le port de Dar El Beïda⁵⁰. Mais il sait également que la conquête de la région est vitale pour s'assurer l'ouverture de la route qui mène vers le nord et notamment la région de Taza et Fès. Après la défaite, évoquée précédemment, d'El-Hiba en septembre 1912, la résistance se poursuit dans la Chaouïa et Lyautey reçoit le 13 septembre 1913 des pièces d'artillerie et des avions de type Blériot XI de la part de la Métropole. Ces équipements supplémentaires permettent à Lyautey de reprendre les villes encore insoumises au pouvoir du sultan dans la Chaouïa, mais également chez les Zaïans au nord, telles que Oued Zem le 14 novembre 1913, Beni Mellal en avril 1914 et enfin Khénifra le 13 juin de la même année, cette dernière s'effectuant après la défaite des rebelles devant la ville trois jours auparavant⁵¹.

Il y a d'ors et déjà dans cette pacification militaire une dimension religieuse pour les tribus rebelles et insoumises. Effectivement, c'est notamment le cas pour les tribus de la Chaouïa dans laquelle il existe des corporations religieuses qui enseignent une culture spécifique de la guerre en lien avec l'islam⁵². Les corporations militaires marocaines possèdent des saints, en rapport direct avec leur placement sous l'invocation d'Ali ibn Abi Talib – ou simplement Ali dans l'historiographie – qui est le cousin et le gendre du prophète Muhammad. Nous pouvons citer le saint Sidi Ali ben Nacer, dont le tombeau se trouve au sud de Meknès, à une altitude de 1104 mètres. Le saint Sidi Bouabid Cherki est un peu plus connu : se réclamant descendant du khalife Omar ibn al-Khattâb, il pratique le soufisme et fonde la ville de Bejaâd en 1558, ainsi que la *Zaouia Cherkaouia*, un établissement religieux de haut rang qui possède un rôle important dans l'enseignement scientifique et social de

49 Général d'AMADE, *Campagne de 1908-1909 en Chaouia*, Éditeur Chapelet et Cie, 1911.

50 Nous le développons davantage dans le point concernant la pacification économique et sociale du pays

51 Carte montrant l'occupation du Maroc en 1913 par la France. La bande de couleur grise nous indique la limite maximale atteinte, à l'Est et à l'Ouest, par les militaires français. Entre les deux zones, les régions du Moyen Atlas du Grand Atlas et du Petit Atlas sont encore insoumises au pouvoir du Makhzen. A noter la zone espagnole du Rif au Nord. *L'Illustration*, N° 3665, 24 Mai 1913 – Voir annexe.

52 Mission scientifique du Maroc, *Villes et tribus du Maroc*, Documents et renseignements publiés sous les auspices de la Résidence générale, Paris, Tome I, Editions Ernest Leroux, 1915.

l'islam au Maroc, tout en ayant un rôle politique dans un pays régi par le Coran et les hadiths. Au sein de la conscience collective marocaine, il s'agit de l'une des *zaouia* les plus célèbres du pays, historiquement reconnu comme prônant un Islam modéré. Au sein de notre période, elle possède son importance politico-religieuse car elle est située sur la route qui mène aux régions du nord encore insoumise au *Makhzen*. Chacune des tribus qui combattent les troupes coloniales françaises possède un saint et l'on aperçoit l'idée d'une guerre sainte menée contre l'occupation française⁵³. Ce *djihad* retarde l'avancée des troupes françaises vers Taza, ville atlaso-rifaine stratégique dans la volonté de relier le Maroc occidental et le Maroc oriental bordé par la frontière avec l'Algérie. Et dans un contexte international marqué par le risque de confrontation militaire entre la France et l'Allemagne, la Résidence générale à Rabat doit très rapidement relier le Maroc occidental et le Maroc oriental afin d'ouvrir la route et les liaisons de communication qui mènent à l'Algérie et à la Tunisie. L'ordre est donné aux colonnes du général de division Maurice Baumgarten (1854-1928) disposées à Oujda d'avancer sur Guercif et de maîtriser la tribu des Beni Snassen, tribu que la France connaît bien pour les avoir combattu en 1859 afin de sécuriser la frontière avec l'Algérie, dès lors nouvelle possession française en Afrique du Nord. Guercif est la dernière ville avant Taza et sa prise ouvre la route vers cette dernière. Une stratégie de prise en tenaille se met dès lors en place puisque depuis Fès, le 27 avril 1914, la 3^e compagnie montée du 1^{er} bataillon de marche du 2^e Régiment étranger d'infanterie du capitaine Paul-Frédéric Rollet (1875-1941), sous l'égide du général Gouraud, se met en route vers Taza⁵⁴. Elle procède à des missions de reconnaissance du terrain, notamment au nord de l'oued Ouergha, qui borde la zone espagnole du Rif, puis avance au sud-est pour affronter le 10 mai 1914 la tribu des Ghiata dans le mont Tfazza, à 50 kilomètres au nord de Taza. Une fois la tribu vaincue, avec le renfort de trois colonnes du général Gouraud, lui et ce dernier font la jonction avec les troupes de Baumgarten le 16 mai à Taza⁵⁵. Pour donner un caractère officiel à la jonction, c'est Lyautey lui-même qui se rend sur place le lendemain et qui déclare la jonction entre le Maroc occidental et le Maroc oriental et de fait, la jonction des trois territoires d'Afrique du Nord. Au début de l'été 1914, Lyautey contrôle donc la moitié du territoire marocain fixé par les termes territoriaux du traité de Fès : de la côte méditerranéenne au nord et Oujda jusqu'au sud et la localité de Tiznit, frontalière avec l'enclave espagnole d'Ifni ; à l'ouest, de la côte atlantique jusqu'aux contreforts de la

53 LE NAOUR Jean-Yves, *Djihad 1914-1918 : la France face au panislamisme*, Paris, Perrin, 2017, 250 p.

54 SOULIE Pierre, *Le Général Paul-Frédéric Rollet*, Paris, éd. Italiques, 735 p.

55 BENOIST-MÉCHIN Jacques, *Lyautey l'Africain*, Paris, Perrin, p. 178

chaîne montagneuse de l'Atlas. Cette dernière forme d'ailleurs la limite naturelle qui sépare Lyautey du reste du territoire encore insoumis aux autorités du Protectorat et l'entreprise s'annonce longue et difficile comme le constate l'historien Pierre Vermeren :

« Il faut vingt-deux ans de guerre pour soumettre l'ensemble des tribus berbères à l'autorité du sultan désormais défendue par le protectorat »⁵⁶.

- Le Protectorat face à la Première Guerre mondiale

Lyautey possède au Maroc à la veille de la Première Guerre mondiale un effectif militaire de 81 750 hommes^{57,58}. Il convient de dire qu'une part importante de cet effectif est constituée de légionnaires algériens et sénégalais, mais également de régiments français. Il dresse par ailleurs un rapport le 31 juillet 1914 où il fait état de la situation du Maroc sur les plans politiques, économiques, financières et sociales principalement⁵⁹. Un rapport important pour l'État-major français à Paris dans le cadre d'une potentielle préparation à l'effort de guerre. Une guerre qui se déclare en août 1914 après l'assassinat du prince héritier à la couronne de l'Empire austro-hongrois, l'archiduc François-Ferdinand (1863-1914)⁶⁰. Les différentes alliances se mettent en place et deux blocs se forment : la Triple Entente avec la France, le Royaume-Uni et l'Empire russe et la Triple Alliance avec l'Empire allemand, l'Empire austro-hongrois et l'Empire ottoman. Lyautey apprend par le Ministère des Affaires étrangères la déclaration de guerre, lui qui fut déjà témoin des risques d'une confrontation militaire entre la France et l'Allemagne lors de la crise de Tanger. Lors de la prise de conscience de cette nouvelle, nous lui devons une réaction colérique auprès de ses officiers

56 VERMEREN Pierre, « I. L'avènement d'un nouveau Maroc sous le protectorat », *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, « Repères », 2016, p. 7-19.

57 Ministère de la Guerre, état-major de l'armée, service historique, *Les armées françaises dans la Grande guerre*, Tome X, Paris, Imprimerie nationale, 1923.

58 Les chiffres diffèrent selon les sources. 85 000 – 86 000 hommes sont également évoqués mais nous nous baserons sur la source provenant du Ministère de la Guerre ci-dessus. Ce qui est certain, c'est que Lyautey disposait à la veille de la Première Guerre mondiale d'un effectif compris entre 80 000 et 90 000 soldats français et indigènes.

59 MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, préface de LYAUTEY Hubert, datant de Janvier 1916, *Rapport général sur la situation du protectorat du Maroc au 31 juillet 1914, dressé par les Services de la Résidence générale de la République française, sous la direction du général LYAUTEY, commissaire résident général de la République française au Maroc*, Rabat, Services de la Résidence générale, 1916.

60 MARSHALL Samuel Lyman Atwood, *World War I*, Mariner Books, 2001

qui reste encore de nos jours comme étant prémonitoire et mythique de ce qu'il allait se passer :

« Ils sont complètement fous ! Une guerre entre Européens, c'est une guerre civile ! C'est la plus monumentale ânerie que le monde ait jamais faite ! »^{61,62}.

Lyautey sait que le déclenchement de la Première Guerre mondiale en Europe va avoir des conséquences directes sur le Protectorat au Maroc⁶³. L'effort de guerre que demande ce conflit, inédit dans son ampleur, se caractérise notamment par l'envoi de la très grande majorité des troupes cantonnées au Maroc⁶⁴. Sur les 81 750 hommes que Lyautey détient à sa disposition, les autorités françaises lui demandent l'envoi de la quasi-totalité des effectifs. Il se retrouve dans une situation de double-guerre : la pacification est loin d'être terminée d'autant qu'il faut également maintenir les acquis fragiles. Avant même le début de la guerre, Lyautey tente de remanier l'armée marocaine pour qu'elle soit totalement dédiée à la France et au *Makhzen*. Il garde les éléments les plus fidèles et emprisonne les éléments les plus à risque de poser des problèmes au Protectorat. Il bâtit en peu de temps une armée de tirailleurs – soldats détachés des troupes pour harceler l'ennemi par l'intermédiaire de tirs nourris sans restriction – et de cavaliers, les *spahis*. Mais cette vitesse d'action n'est point un avantage tant les soldats ne sont guère formés pour la plupart, physiquement dans le dur et pas très bien équipés. Mais Lyautey leur reconnaît volontiers leur mentalité indéniable dans la guerre, avec leur foi en Dieu qui les caractérise. Un temps méfiante, la France ne détient pas réellement la possibilité de se passer d'hommes en mesure de se battre. L'Armée française finit par intégrer cinq bataillons de tirailleurs marocains en août 1914 et les 4 000 hommes qui les composent se fondent le 25 dans la brigade des chasseurs indigènes, sous le commandement du général des troupes coloniales Ditté^{65,66}. Puis ils sont intégrés au 5^e groupe de divisions de réserve du général Maunoury. C'est avec cette même division que ces tirailleurs se distinguent dans le

61 CHASTENET Jacques, *Histoire de la Troisième République. Jours inquiets et jours sanglants, 1906-1918*, 1952.

62 MAUROIS André, *Lyautey*, Paris, Plon, 1931.

63 RIERA Jean-Pierre et TOURNON Christophe, *Ana ! Frères d'armes marocains dans les deux guerres mondiales*, Paris, Senso Unico, Seconde édition, 2014, 487 p.

64 BENOIST-MÉCHIN Jacques, *Lyautey l'Africain ou, Le rêve immolé : 1854-1934*, Paris, Perrin, 1978, 486 p.

65 ARIOT Alexandre, « Chauconin-Neufmontiers honore le courage des soldats marocains de 14 », *Le Parisien*, 16 septembre 2017.

66 « La Brigade marocaine et la bataille de la Marne », archives, *Archives départementales de Seine-et-Marne* <https://archives.seine-et-marne.fr/fr/la-brigade-marocaine-et-la-bataille-de-la-marne>

début de la guerre lors des prémices de la bataille de la Marne (6 septembre 1914 – 12 septembre 1914), avec les combats de l'Ourcq début septembre dans lesquelles ils s'en sortent victorieux^{67,68}. Ils atteignent une renommée telle que le ministre de la Guerre Alexandre Millerand (1859-1943) leur rend hommage le 10 décembre 1914 en joignant ses félicitations au rapport, déjà très élogieux, du général Maunoury à destination du Résident général Lyautey :

« Disciplinés au feu comme à la manœuvre, ardents dans l'attaque, tenaces dans la défense de leurs positions jusqu'au sacrifice, supportant au-delà de toute prévision les rigueurs du climat du Nord, ils donnent la preuve de leur valeur guerrière. De telles qualités les placent définitivement sur le même rang que nos meilleures troupes d'Afrique et les rendent dignes de combattre, aux côtés des troupes françaises »⁶⁹.

Ces bonnes nouvelles pour Lyautey entraînent également des nouvelles qui ne l'arrangent guère : la France demande plus de troupes marocaines. Le Résident général se retrouve donc dans une guerre double dans laquelle il doit participer à l'effort de guerre, mais également prendre en compte la réalité politique et sécuritaire du Maroc. Et la réalité du terrain ne joue pas en faveur d'un effort de guerre important. Effectivement, les montagnes de l'Atlas grognent et les tribus, encore insoumis dans ces régions, peuvent reprendre le conflit pour tenter de chasser les Français des zones déjà sous contrôle du Protectorat. Les autorités françaises demandent à Lyautey de se replier sur les côtes, en corrélation avec la demande de rapatriement des effectifs coloniaux. Par ailleurs, des membres du Parlement français lui font comprendre que la survie du Maroc se joue dans ce conflit :

« Le sort du Maroc se jouera en Lorraine. »⁷⁰.

Mais Lyautey refuse de suivre les consignes de Paris. Se replier sur les côtes, c'est perdre définitivement le Maroc. La pacification est suspendue le temps du conflit et il

67 Maréchal JUIN, *La Brigade Marocaine à la Bataille de la Marne (30 août au 17 septembre 1914)*, Guide des champs de bataille de l'Ourcq, Librairie polytechnique Béranger, France, 1964, 166 p. Cote : 16°1581

68 CLÉMENT Daniel, *La Brigade marocaine, une meurtrière odyssée (septembre 1914)*, Musée 14/18 de Villeroy, 2015, 331 p. Cote : 4°3805

69 Correspondance entre le général Maunoury et le général Lyautey le 10 décembre 1914, *Papiers Lyautey (XVIII^e-XX^e siècles)*, cote 475AP/295.

70 Discours du Duc Antoine LÉVIS MIREPOIX, délégué de l'Académie française, à l'occasion du centenaire de la naissance du Maréchal Lyautey à Nancy, le 12 juillet 1954

compose audacieusement avec les forces qu'il possède. La stratégie de la « coquille d'œuf » qu'il élabore consiste à donner l'impression à la population que les forces françaises sont toujours présentes sur le sol marocain avec peu d'effectifs en réalité⁷¹. Néanmoins, Lyautey parvient à augmenter ses effectifs puisqu'il voit l'arrivée de colons français, de tirailleurs sénégalais et de français d'Algérie⁷². Grâce à cela, il organise à de nombreuses reprises des défilés militaires pour montrer à la population la puissance française. La stratégie est une réussite dans les territoires soumis au *Makhzen* et au Protectorat, les territoires acquis le restent jusqu'à la fin de la guerre. Pour ce qui est des territoires non soumis ou difficilement soumis, les hostilités reprennent. Un événement marque tout particulièrement ces reprises des hostilités : la bataille d'El Herri, à 15 kilomètres de Khénifra. Cette dernière, prise aux Zaïans peu avant le début de la guerre, donne son nom à la bataille précédemment nommée, puisque la Résidence générale parle de *L'affaire de Khénifra*⁷³. Cette bataille entre la colonne française du commandant René Philippe Laverdure – colonne qui fut cantonnée initialement à Khénifra – et les guerriers berbères du chef renommé localement des Zaïans Mouha Ou Hammou Zayani débouche sur un revers inattendu pour les Français. Ces derniers souhaitant prendre d'assaut par surprise le camp de Hammou malgré le refus de Lyautey, ils ont été sévèrement défaits par les guerriers berbères^{74,75}. Nous observons la sévérité de cette défaite dans le bilan côté français : 33 morts du côté des officiers, dont celle de Laverdure, et près de 600 soldats tués. Néanmoins, cette défaite ne sonne guère le début d'une résistance plus importante et cette victoire paraît isolée. La région de Khénifra reste sous contrôle et Lyautey use de nouveau de sa stratégie diplomatique pour amadouer les tribus berbères insoumises⁷⁶.

Enfin, le Maroc n'est guère un grand pourvoyeur à l'effort de guerre. Environ 40 000 soldats sont envoyés combattre en France, une brindille quand nous voyons la masse humaine sur les différents théâtres d'action et les effectifs tirés des autres pays. Ils se sont notamment distingués lors de la bataille de la Marne (1914), la bataille de Verdun (1916) mais également

71 Il use également dans cette stratégie d'une volonté de modernisation du pays dans des secteurs clés, chose que nous traitons dans le point sur *Une pacification qui se veut sociale et économique*.

72 André Maurois, *Lyautey*, Paris, Plon, p. 121

73 Ministère de la Guerre, état-major de l'armée, service historique, « L'affaire de Khénifra le 13 novembre 1914 », *Les armées françaises dans la Grande guerre*, Tome IX, Paris, Imprimerie nationale, 1923, p. 26.

74 Rapport du général Lyautey auprès du Gouvernement, paru dans le journal *Le Matin* le 25 novembre 1914.

75 Casbah de Khénifra, ancien quartier général de Mouha Ou Hammou Zayani, devenue le quartier général de la zone d'occupation zaïan de Khénifra en 1914 dirigé par René Philippe Laverdure, photographie extraite du livre de LAMARQUE Philippe *Le Maroc d'Antan- Le Maroc à travers la carte postale ancienne*, collection Olivier Bouze, éditions HC – Voir annexe.

76 Se reporter au point sur *Une pacification qui se veut sociale et économique*.

la bataille du Chemin des Dames (1917). Il convient de préciser que c'est une contribution d'un pays sous protectorat depuis 1912 et contrôlé qu'à 50 %. Le général Lyautey quitte le Maroc pour devenir, le temps d'une année, Ministre de la Guerre⁷⁷. Il est nommé par le Président du Conseil Aristide Briand et accepte lorsqu'il apprend la nomination provisoire à la Résidence générale du colonel Gouraud. Le Maroc ne s'est pas déstabilisé pour autant et Lyautey reprend le 29 mai 1917 sa place au sein de la Résidence générale, après avoir démissionné de son ministère face au conflit qui le liait aux députés, l'accusant de fomenter un coup d'État⁷⁸. À la fin de la Grande guerre en novembre 1918, il possède quasiment le même nombre de soldats et peut désormais entreprendre la poursuite de la pacification militaire.

Mais il est évident que ce côté militaire de la pacification du Maroc n'est qu'un pion dans la stratégie globale que Lyautey possède depuis son arrivée et qu'il tient de ses expériences passées, notamment en Indochine et à Madagascar avec le général Galliéni⁷⁹. Le Résident général s'attarde également à pacifier le pays d'une manière pacifique en s'attaquant aux secteurs économiques, sociaux et culturels afin de moderniser le Maroc et d'en montrer les avantages à sa population ainsi qu'à ses élites.

77 André Maurois, *Lyautey*, Paris, Plon, p. 134.

78 *Ibid*, p. 156

79 *Ibid*, p. 32.

Une pacification qui se veut sociale, économique et culturelle

Le Maroc est un pays qui connaît depuis mille ans les joies d'un contact étroit avec les pays commerçants européens, surtout du temps où ces derniers se modernisent à grandes échelles⁸⁰. Ce contact avec les Européens s'est toujours cantonné sur le littoral et les différentes dynasties se succédant n'ont jamais permis l'entrée vers l'intérieur des terres de ces commerçants. Cela se caractérise par un manque criant d'infrastructures et de connaissances techniques. À la fin du XIX^e siècle - début du XX^e siècle, la population marocaine n'est pas au courant de l'existence de charrues à roues pour l'agriculture, ni des engins à moteur permettant le transport de marchandises ou de personnes. Pour ce dernier point, le transport s'est fait jusqu'alors sur le dos d'équidés – mulets principalement – ou de camélidés⁸¹. Seul le sultan possède des charrues ainsi que des voitures, ces derniers servant principalement aux expéditions militaires. Cet archaïsme infrastructurel est très bien relaté par des Français vivant au Maroc pour exercer des missions. C'est le cas du médecin et géographe Frédéric Weisgerber qui, à son arrivée à Casablanca en 1896, fait état d'une absence significative de voies de communication terrestres pour les véhicules⁸².

- Lyautey face aux colons

Et c'est cette situation archaïque que les premières troupes françaises découvrent à leur arrivée à Casablanca en 1907. Comme nous le disions précédemment, la France se prépare donc à faire face à ces charges importantes dans le cadre du protectorat établi le 30 mars 1912. La Résidence générale monte sur pied des plans de réforme de l'économie marocaine afin de la moderniser. Officiellement, la France ne doit pas tirer profit de son statut de protecteur au Maroc pour rentabiliser ses investissements dans le pays. Dans les faits, la France se comporte comme un véritable chef d'entreprise au Maroc durant l'ensemble du Protectorat même si Lyautey ne souhaite guère recourir aux méthodes coloniales traditionnelles durant sa mandature⁸³. Il y a donc corrélation entre le début du développement

80 Traité de paix et de commerce franco-marocain de 1767, *Diplomatie française*, Gallimard, p. 53.

81 LAROUÏ Abdallah, Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain : 1830-1912, Paris, Maspero, 1977, 481 p.

82 LACOUTURE Jean & LACOUTURE Simone, *Le Maroc à l'épreuve*, Paris, Seuil, 1958, 384 p.

83 BIAD Tayeb, « La face obscure du Protectorat », *Tel Quel Magazine*, N° 933, du 25 décembre 2020 au 7 janvier 2021, p. 56.

du Maroc, avec son entrée dans le marché capitaliste, et le Protectorat français de Lyautey. Ce dernier, soucieux de pacifier le territoire, compte beaucoup sur le développement du Maroc pour pacifier les tribus insoumises. Cela passe par une volonté de mettre en place des infrastructures de communication pour les échanges financiers, de marchandises et de personnes⁸⁴. Il y a donc surtout une corrélation nécessaire à avoir entre la politique économique et la politique sociale. Depuis 1912, des colons s'installent dans le pays afin d'exploiter à leur avantage le territoire comme ce qui a été fait dans l'Algérie voisine. Ce qui déplaît au général qui, au-delà du manque d'infrastructure hôtelières et routières au début du Protectorat qui pose des problèmes à leur installation et la non-volonté de reposer sur le modèle algérien, les désestimer au plus haut point :

« Ils ont une mentalité de pur Boche, avec les mêmes théories sur les races inférieures destinées à être exploitées sans merci. Il n'y a chez eux ni humanité ni intelligence. »⁸⁵.

Il est clair que Lyautey tient au statut du Marocain. Là où la France a pris les terres des Algériens à leur propre profit, Lyautey souhaite au contraire faire participer la population au développement du pays. Les Marocains gardent leurs terres et se voient garantir par le droit leur patrimoine⁸⁶. De ce fait, Lyautey applique dès l'année 1913 ce principe de non-violation de la propriété en établissant par exemple les colons sur des terres appartenant au *Makhzen* ou sur des terres qui fut détenues par des tribus insoumises, mais en expropriant également contre un dédommagement des *fellahs* – paysans marocains – en cas d'utilité publique⁸⁷. Cette application se fait sous la tutelle de la Direction des affaires indigènes. Lyautey est intelligent dans sa façon de procéder. Afin d'avoir les faveurs de la population, il multiplie les entretiens amicaux et bienveillants avec les différents organes de la société tels que les chefs religieux, les élites et les commerçants. Il insiste énormément sur le côté moral de la population en étant très convaincant dans son argumentaire : la France se tient aux côtés des Marocains et leur

84 AYACHE Albert, *Le Maroc, bilan d'une colonisation*, Paris, Éditions sociales, 1956, p. 131

85 AGERON Charles-Robert, *France coloniale ou parti colonial ?*, Paris, Presses universitaires de France, 1978, p. 214.

86 GADILLE, Jacques, *Exploitations rurales européennes*, Atlas du Maroc, Rabat, 1958, 31 p.

87 GADILLE, Jacques, « L'agriculture européenne au Maroc, étude humaine et économique », *Annales de géographie*, 1957, p. 144-158.

garantit l'équité et la justice⁸⁸. Les collaborateurs de Lyautey témoignent d'ailleurs sur cette équité :

« Si la législation et les services administratifs et judiciaires conspirent, dans leur ensemble, à l'expansion du colon, il existe aussi des contre-courants, des recours. Et même, çà et là, de courageux champions de l'équité. »⁸⁹.

Néanmoins, les colons vont tout de même obtenir des avantages fiscaux et matériels qui vont leur permettre de débiter des cultures à plus-value intéressante telles que les céréales ou les fruits. Cela va engendrer une concurrence déloyale avec les *fellahs* puisque ces derniers arrivent à peine à faire subsister la population marocaine alors que les colons exportent le fruit de leur récolte à l'étranger. Ce fait est également dû à une inégalité dans la proportion des terres puisque les colons ont six fois plus de terres exploitables que les *fellahs* alors qu'ils sont vingt fois moins nombreux⁹⁰. Par exemple, environ 75 % des agrumes produits dans le pays viennent des exploitations de colons ainsi que la moitié du blé⁹¹. Cette concurrence a comme principale conséquence l'exode rural de ces *fellahs* vers les villes, notamment Casablanca. Ville par le passé quasiment détruite par les bombardements dans le cadre de la campagne de la Chaouïa, elle sonne le coup d'envoi d'une audacieuse politique urbaine imaginée par Lyautey.

- Politique urbaine

À son arrivée et voulant éviter les erreurs urbaines du développement des grandes villes en Algérie et en Tunisie, il souhaite conserver l'architecture des zones historiques des villes marocaines. Les cités impériales telles que Fès, Marrakech et Meknès se voient attribuer un statut particulier qui permet, en cas de projets d'urbanisme, de faire étudier la validité de ces derniers par l'intermédiaire du Service des antiquités, des beaux-arts et des monuments

88 AYACHE Albert, *Le Maroc, bilan d'une colonisation*, Paris, Éditions sociales, 1956, p. 151-152

89 BERQUE Jacques, *Le Maghreb entre les deux guerres*, Paris, Seuil, 1962, 445 p., p. 41.

90 JULIEN Charles-André, *Le Maroc face aux impérialismes: 1415-1956*, s.l., Éditions J.A., 1978, 549 pages – p. 111.

91 BRIGNON Jean & alli, *Histoire du Maroc*, Casablanca, Librairie nationale, 1967, p. 356.

historiques⁹². Pour ce faire, il engage l'architecte-urbaniste français Henri Prost (1874-1959). Ce dernier est connu pour imaginer une conception urbaine moderne et discrète de la ville. Le Résident général lui somme d'élaborer de nouvelles agglomérations européennes sur des parcelles libres, ainsi que des quartiers européens dans les cités impériales qui incluent les zones historiques⁹³. De ce fait, en 1916, l'apparition de nouvelles villes aux standards européennes permet à Lyautey de laisser son empreinte dans l'histoire urbaine du Maroc⁹⁴. Prost procède, dans l'élaboration de ces villes, à une juxtaposition du quartier européen et du quartier musulman avec une différence flagrante de la typologie. Nous retrouvons dans les quartiers européens la typologie même de la ville française, avec une haussmannisation des rues accompagnée de l'apparition de ronds-points et de la couverture à grande échelle de fleurs, la construction de parcs et de jardins verts, d'écoles, de cinémas et de cafés. Sans oublier l'apparition des bureaux de poste et des banques. Dans les quartiers musulmans, l'étroitesse est de mise. Nous y retrouvons entre autres les traditionnelles *medinas* – vieille ville en français – possédant des murailles, les souks, les mosquées et surtout les *mellahs*, ces quartiers destinés aux Juifs. Tout cela dans des rues très étroites, accessibles seulement à pied ou à dos de mulets. Nous pouvons citer l'exemple de la *medina* de Marrakech qui est typiquement comme évoqué et débouche sur la célèbre place Jemaa el-Fna⁹⁵.

Casablanca également par ailleurs. Après sa reconstruction, *Dar El Beïda* est devenue le poumon économique espéré par Lyautey, en témoigne la tenue de la foire de Casablanca en 1915⁹⁶. Elle dispose toujours de sa *medina* malgré les bombardements de 1907, mais à la différence de Marrakech, elle possède ses plages. Le symbole de l'urbanisme instauré par Prost dans la ville est la construction de la Place de France, aujourd'hui nommée Place Mohammed V, en 1916^{97,98}. Mais il a également mis en place, sur les ordres de Lyautey, un

92 THÉLIOL Mylène, sous la direction de ROMO-NAVARRÈTE Maria et MOHAMED-GAILLARD Sarah, « Le Service des beaux-arts, antiquités et monuments historiques, clef de voûte de la politique patrimoniale française au Maroc sous la résidence de Lyautey (1912-1925) », *Outre-mers*, tome 98, n°370-371, 1^{er} semestre 2011, pp. 185-193.

93 FREY Jean-Pierre, « Henri Prost (1874-1959), parcours d'un urbaniste discret (Rabat, Paris, Istanbul...) », *Urbanisme*, n° 336, « Utopie(s) », mai-juin 2004.

94 JELIDI Charlotte, « La fabrication d'une ville nouvelle sous le protectorat français au Maroc (1912 – 1956) : Fès-nouvelle », *Lille-thèses*, ANRT, 2008, 422 p.

95 Nous nous basons sur les témoignages écrits des frères Tharaud, constatant le caractère unique de cette ville. THARAUD Jérôme & THARAUD Jean, *Marrakech ou les seigneurs de l'Atlas*, Paris, Grasset, 1920, p. 109-114.

96 Affiche annonçant la foire de Casablanca, 1915, de Joseph de La Nézière – Voir annexe.

97 Aujourd'hui, la place est connue au sein de la conscience collective marocaine sous l'appellation « Place aux Pigeons » ou « Place des Pigeons », en raison de la présence accrue de ces oiseaux sur la place.

98 « Casablanca : L'histoire à travers les plans d'aménagement », *L'Économiste*, 17/02/1999.

quartier réservé à la prostitution à l'extérieur de la ville, afin de lutter contre les infections sexuellement transmissibles comme la syphilis et donc d'éviter une contagion au sein du contingent militaire français dans le Protectorat^{99,100}. Prost use par ailleurs du style néo-mauresque pour bâtir ses projets^{101,102}. Un style propre aux architectes européens qui s'inspirent beaucoup de la culture orientale. Nous retrouvons d'ailleurs ce style dans le Palais de justice de la ville¹⁰³. Casablanca obtient son dynamisme grâce à l'expansion commerciale de son port et supprime les ports de Rabat, Agadir et Fedala – aujourd'hui Mohammedia - tout au long du Protectorat lyautéen¹⁰⁴. Lyautey supervise en personne la construction de ce port qui a pour objectif, d'être un acteur important du développement économique de la ville et du pays^{105,106}. Le commerce du phosphate possède sa part de responsabilité dans cet essor et ce n'est guère pour rien que l'apparition des voies de chemin de fer au Maroc relie principalement la Ville blanche aux autres grandes villes du pays^{107,108,109}. Rabat voit également une profonde modification architecturale qui est en lien avec son évolution socio-économique. Toujours dans la volonté de mettre en avant les centres-villes historiques, Lyautey fait mettre en perspective la Tour Hassan de Rabat en faisant abattre tout ce qui peut gêner la vision de ce monument^{110,111}. L'équipe de Henri Prost fait également construire dans la capitale entre autres la poste, la gare et la cathédrale Saint-Pierre de Rabat^{112,113,114}. Enfin, il convient de citer la ville de Kénitra, dont la nouvelle ville est construite à partir de 1912 avec

- 99 HARRIES Alexander, « Faire le bordel : The Regulation of Urban Prostitution in Morocco », Oxford, 2016.
- 100 Il s'agit du quartier Bousbir, « Prosper » en français du nom du diplomate français propriétaire du terrain où le quartier fut bâti : Prosper Ferrieu.
- 101 Néo-mauresque ou renaissance mauresque. Ce terme vient du nom donné depuis l'époque romaine aux Berbères, habitants de l'ancienne province romaine de Maurétanie et étant l'un des peuples les plus vieux au monde : les Maures.
- 102 LESPES, Marlène, « De l'orientalisme à l'art colonial: les peintres français au Maroc pendant le Protectorat (1912-1956) », *Art et histoire de l'art*, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II Jean Jaurès, 2017.
- 103 Photographie du Palais de Justice de Casablanca, *blog.paris-marrakech*, 2016 – Voir Annexe.
- 104 VIDALENC Georges, *Le port de Casablanca*, Casablanca, 1928, 1 vol. 171 p.
- 105 D'ORMESSON Wladimir, *Auprès de Lyautey*, Paris, Flammarion, 252 p. – p. 159-160
- 106 EYQUEM Jean, *Les ports de la zone française du Maroc, leur rôle économique*, Alger, 1933, 1 vol., 518 p.
- 107 CHAPUS Roger, *L'exploitation des phosphates au Maroc : l'Office chérifien des phosphates*, thèse, Paris, Sagot et Cie, 1928, 1 vol., 372 p.
- 108 DONON, Jean, *Le régime douanier du Maroc et le développement du commerce marocain jusqu'à nos jours*, Paris, Larose, 1920, 1 vol., 177 p.
- 109 MÉCHIN, René, *Les chemins de fer au Maroc*, thèse, Paris, 1928, 1 vol., 288 p.
- 110 LE CHÂTELIER Luc, « Rêves d'architectes (2/3) : Rabat par le maréchal Lyautey et Henri Prost », *Télérama*, publié le 18 octobre 2013.
- 111 Nous pouvons également nous renvoyer aux témoignages de voyageurs qui se sont rendus sur place tels que ceux d'Alain Lavaud. LAVAUD Alain, *Rabat-Salé. Années 20, récits de voyages*, s.l., éd. La Croisée des chemins, 118 p.
- 112 L'équipe de Henri Prost est composé sur la période 1914-1925 d'Adrien Laforgue (architecte de la cathédrale Saint-Pierre), Albert Laprade (architecte de la poste de Rabat et du siège de la Résidence générale du Protectorat) et Joseph Marrast (architecte du Palais de justice de Casablanca).
- 113 Photographie de La Poste de Rabat, *rabat-the-city.skyrock*, 2005 – Voir annexe.

son port fluvial situé à l'embouchure de l'oued Sebou et cette dernière prend en 1932 le nom de Port-Lyautey¹¹⁵.

Pour permettre tous ces chantiers, qu'ils soient architecturaux ou nécessaires à l'économie du Maroc – avec les constructions de voies de communication ferroviaires, routières et télégraphiques et le développement du port de Casablanca – et disposant de crédits quasi-illimités, Lyautey mise essentiellement sur la main-d'œuvre marocaine, à qui il convient de donner du travail dans le cadre de la politique de pacification. Des chantiers qui sont de plus en plus nombreux durant la Grande guerre, afin d'éviter les risques de révoltes dans une période où Lyautey ne dispose guère d'un contingent armé conséquent. Ils sont financés par les banques et les hommes d'affaires français^{116,117}. Il faut noter qu'un tiers des capitaux investis au Maroc proviennent du privé, ce qui équivaut à environ 500 milliards de francs à l'époque¹¹⁸. La Banque de Paris a investi dans les secteurs agricoles, ferroviaires et miniers, ce qui lui permet un contrôle accru. Environ dix milliards de francs par an proviennent des fonds publics qui ont pour but d'entretenir les soldats sur place, de faire fonctionner l'administration coloniale et de participer aux frais de la pacification militaire.

114 La cathédrale de Rabat possède également son style néo-mauresque. Photographie de la cathédrale Saint-Pierre de Rabat, *L'opinion.ma*, 2021 – Voir annexe. Nous nous renvoyons également à l'article d'où est issue la photographie : EL OUAD Achraf, « Reportage / Cathédrale Saint-Pierre : Redécouverte d'une œuvre d'art au cœur de la capitale », *L'opinion.ma*, 26 août 2021.

115 LAPLANCE H.-L., sous la direction de RIVET Daniel, *Kénitra : 1911-1922*, Université Lyon II Louis Lumière, coll. « Mémoires de DEA », juin 1987, 73 p.

116 NATAF, Félix, *Le crédit et la Banque au Maroc*, thèse, Paris, Geuthner, 1929, 1 vol., 214 p.

117 REYNIER, Antoine, *La banque d'État du Maroc et les banques d'émissions coloniales*, thèse, Lyon, 1926, 1 vol., 171 p.

118 AYACHE Albert, *Le Maroc, bilan d'une colonisation*, Paris, Éditions sociales, 1956.

Une volonté d'un Islam morcelé dans le monde musulman

Le Maroc constitue une continuité dans la politique musulmane de la France en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Cette dernière est à la tête d'une religion qui va au-delà de la simple religion, l'Islam étant également la civilisation musulmane. À son arrivée au Maroc, religion et politique sont corrélés, étant donné que la France souhaite notamment islamiser et arabiser les Berbères insoumis. La France a l'intention de voir l'Islam morcelé, mais dans le cadre du Protectorat du Maroc, le général Lyautey ne partage pas complètement cette vision.

- Le Maroc, une communauté de croyants

Nous l'avons dit, la crise politico-religieuse du Maroc ne date guère de l'arrivée de la France dans le territoire chérifien, mais depuis la mort du sultan Hassan 1^{er} en 1894. Ce dernier est le dernier à réussir à garder l'unité de son pays et à résister aux pays européens malgré les conséquences de la conférence de Madrid en 1880^{119,120}. Depuis, ses différents successeurs n'ont guère réussi à adopter une politique semblable et leur légitimité ont systématiquement été remise en cause. Une légitimité politique tout d'abord puisque ses successeurs – Moulay Abdelaziz (1894-1908)¹²¹ et Moulay Abdelhafid (1876-1937) – se sont massivement endettés auprès des Européens et notamment des Français et des Britanniques^{122,123}. Ce qui a conduit à une défiance des tribus, voyant le rapprochement opéré par leur pays avec les Européens. Mais la remise en cause de la légitimité politique se corréle avec la légitimité religieuse. Le sultan est également commandeur des croyants et se réclame

119 MIÈGE Jean-Louis, « Hassan 1^{er} (1836-1894), sultan du Maroc (1873-1894) », *Encyclopædia Universalis*, disponible en ligne.

<http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/hassan-ier/>

120 La conférence de Madrid de 1880 est une conférence entre l'Empire chérifien du Maroc de Moulay Hassan et les pays européens. Elle débouche sur des accords dans lesquels les avantages des pays européens sur le sol marocain sont juridiquement renforcés, mais sous réserve de ne pas abuser de leur position comme le suggérait Moulay Hassan. Les pays européens ont donc la possibilité de posséder des terres dans ce pays, ce qui donne lieu à des convoitises progressives qui mènent à une internationalisation de l'affaire marocaine jusqu'en 1912.

121 Portrait du sultan en 1901, Centre des archives diplomatiques de Nantes, 20/MA/203/12, 1009 – Voir annexe.

122 BARBE Adam, « Quand la France colonisait le Maroc par la dette », sur Orient XXI, 8 février 2017.

<https://orientxxi.info/magazine/quand-la-france-colonisait-le-maroc-par-la-dette,1709>

123 EL ALAOUI Issa Babana, « Moulay Abdelaziz (1894-1908) », dans *Histoire de la dynastie régnante au Maroc*, Paris, Fabert, 2008, 283 p, p. 107-114.

donc de la descendance directe du Prophète Muhammad¹²⁴. Il n'y a pas de notion de nation marocaine au XIX^e et au début du XX^e siècle. C'est une communauté de croyants, l'*umma*, dirigée par le sultan¹²⁵. Ils partagent la même foi en Dieu et se soumettent aux commandements du Coran, paroles divines reconnues par les musulmans¹²⁶.

- Séparation politico-religieuse des tribus durant la conquête

C'est donc cette situation politico-religieuse et cette manière de gouverner que retrouve le Résident général Lyautey à son arrivée en 1912. Néanmoins, les intérêts politiques des chefs politiques et des élites marocains priment déjà sur les intérêts religieux depuis l'intervention militaire française en 1907¹²⁷.

« En Lyautey, la France désire absoudre sa brutalité coloniale, ainsi que le regard hautain qu'elle porta sur les "indigènes". Quant au Maroc, il trouve en cet homme la preuve du caractère unique de son destin, tandis que ses élites s'honorent d'avoir reçu tant de puissance et de dignité des mains de ce conservateur émérite. »¹²⁸.

La France, pour permettre la pacification militaire de la région de la Chaouïa, s'est appuyée sur des chefs de tribus importants comme les frères Madani et Thami Glaoui et sur les élites marocaines à qui elle a promis des avantages. En 1912, l'instauration du Protectorat a gravement entaché la légitimité du sultan Moulay Abdelhafid, certains appelant déjà à la destitution ce dernier au profit d'autres se réclamant du Prophète. C'est le cas d'Ahmed El Hiba qui, nous l'avons évoqué, se soulève dans la région de Marrakech en s'autoproclamant sultan. Pour vaincre ces soulèvements tribaux, les troupes de Lyautey s'appuie donc sur les troupes des frères Glaoui. Ces derniers souhaitent s'attirer les meilleures faveurs de la Résidence générale et n'hésitent pas à leur prêter main forte dans la conquête, en termes de

124 JAMOUS, Raymond, « 11. Le sultan, Commandeur des Croyants », *Honneur et baraka : Les structures sociales traditionnelles dans le Rif* [en ligne], Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1981.

125 SOURDEL Janine & SOURDEL Dominique, *Dictionnaire historique de l'islam*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige - Dicos Poche », 2004, « Communauté islamique ».

126 CHEBEL Malek, *Le Coran*, Paris, Fayard, 2009.

127 ENNAJI M, « Crises de subsistances, endettement de la paysannerie et transformations sociales. Le cas du Maroc au XIX^e siècle », *Le Maroc actuel : Une modernisation au miroir de la tradition ?*. Aix-en-Provence, Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1992.

128 VERMEREN Pierre, L'Histoire du Maroc depuis l'indépendance, *Le Journal*, mai 2006.

moyens humains à disposition et de renseignements. El Hiba et Marrakech sont tombés grâce à leur aide. L'exemple des Glaoui démontre la politique des caïds menée par Lyautey. Ces derniers sont d'ailleurs récompensés en recevant des mains du Résident général la croix de la Légion d'honneur¹²⁹.

- Distinction sociale entre les Européens et les Musulmans

La politique de pacification que prône le général Lyautey ne paraît pas si rose que l'on voudrait bien le croire. Effectivement, nous observons une distinction sociale entre les Européens et les Musulmans dans le Protectorat. Nous avons précédemment remarqué dans les avantages socio-économiques des colons un début de distinction. Ici, en plein essor économique du Protectorat, le Résident général Lyautey n'est pas favorable à la modernisation de la société marocaine, dans les idées. Il n'est pas question de la sauvegarde des coutumes et traditions locales, mais de la propagation des idées européennes. Cette réticence vient notamment du retour des soldats marocains partis combattre et des travailleurs de la Grande guerre. En effet, ils sont rentrés avec un état d'esprit frondeur et animés par les thèses marxistes et peuvent répandre cela sur la population et notamment les travailleurs des chantiers locaux. C'est un problème pour Lyautey qui désire garder sous son contrôle idéologique les ouvriers, dans un contexte d'une montée du communisme¹³⁰. D'ailleurs, dans ce même état d'esprit, il ne développe guère davantage l'enseignement à destination des élèves musulmans. Seulement 2500 élèves musulmans environ siègent dans les établissements scolaires français du Protectorat, le plus souvent des enfants de notables marocains. Ces derniers fréquentent des écoles franco-musulmanes, possédant un enseignement religieux, culturel et français. Il y en a notamment à Rabat, Meknès et surtout Fès, cité de la prestigieuse université Al-Karaouiyne¹³¹. En termes de financement, le budget de la Direction de l'instruction publique ne mise que 20 % sur l'enseignement musulman¹³². La conséquence principale de cette politique est qu'aucun musulman n'est partie prenante de

129 Le Résident général Hubert Lyautey décorant les frères Glaoui (octobre 1912). *BNF*.

130 RIVET Daniel, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc*, III, p. 258

131 Carton IMA/300/109 portant sur l'Enseignement musulman - Professeurs de Al Karaouiyne et oulémas de Fès, disponible au Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Il met en avant l'un des exemples de l'enseignement musulman et franco-musulman dans une école dite de notable.

132 Carton IMA/100/330 A portant sur l'Enseignement franco-musulman, écoles de fortune, primes d'arabe et de berbère, disponible au Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Il met en lumière le programme d'étude et le fonctionnement des écoles dites supérieures.

l'Administration coloniale. Les autorités du Protectorat vont jusqu'à même offrir des primes pour les hommes apprenant l'arabe et le berbère¹³³.

En termes de justice, la distinction est également faite. Pour les affaires de droit personnel, les Musulmans – mais également les Juifs – ont recours aux traditionnels tribunaux religieux, qui n'ont pas été retouchés par les Français. Néanmoins, il y a eu une réorganisation et une modernisation de la hiérarchie française des tribunaux dans le cadre du Protectorat. Les tribunaux français traitent les affaires litigieuses qui impliquent les Européens, les affaires criminelles impliquant les Européens et les Musulmans ainsi que les affaires criminelles dans lesquelles les accusations sont portées vers l'individu musulman pour une victime européenne¹³⁴.

- Nécessité d'une mise en place d'une politique musulmane

Les possessions musulmanes françaises requièrent de la part du Gouvernement français une gestion de ses possessions centralisée. Paris a compris qu'il lui faut une politique qui permet une centralisation des décisions en fonction des statuts juridiques de chaque possession. La prise en compte du facteur religieux musulman est primordiale et notamment au Maroc. Cette volonté de centralisation se traduit par la création d'organismes et institutions qui, dans le cadre du Maroc, gèrent les Musulmans et la politique menée dans les territoires de l'empire. Un seul organisme va nous intéresser pour notre période, crée peu de temps avant le traité de Fès et dans un contexte où la France s'assure de sa position dominante sur le Maroc : il s'agit de la Commission interministérielle des Affaires musulmanes, ou CIAM (1911-1938). Au Maroc, il s'agit pour elle de maintenir la stabilité politique des territoires conquis tout en mettant en place une politique musulmane adéquate avec les réalités du terrain et, surtout, avec les volontés personnelles du Résident général Lyautey. Nous parlons dès lors d'une gestion d'une religion et d'une gestion d'une civilisation, islam et Islam. D'ailleurs, il convient de préciser que la CIAM est un organe civil sans autorité et dans laquelle se trouve des représentants des ministères de la Guerre, des Affaires étrangères et des colonies.

133 *Ibid.* Nous y retrouvons des bordereaux d'envoi stipulant l'octroi de primes et des comptes-rendus de concours de militaires ayant appris la langue arabe et la langue berbère.

134 Arnaud Teyssier, *Lyautey*, Paris, Perrin, 2004, p. 291.

La CIAM est dès le départ pris dans une tenaille politique en France au sujet de la politique musulmane voulue et espérée, entre ceux qui prônent une idéologie d'assimilation et ceux qui mettent en avance une idéologie de pluralisme religieux¹³⁵. Ces débats ont empêché une unification politique, socio-économique et religieuse des colonies musulmanes, et notamment nord-africaine. À partir de ce moment-là, il n'y a pas qu'une politique musulmane élaborée depuis Paris et mise en place avec quelques modifications dans le Maghreb mais plusieurs politiques différentes selon les pays. Pour Lyautey, c'est d'abord une mauvaise nouvelle. Effectivement, il possède une vision assez panarabe, inspiré notamment de Napoléon Bonaparte, et souhaite initialement rassembler les trois pays du Maghreb pour renforcer les échanges économiques¹³⁶. Il s'oppose aux politiques qui visent à distinguer socialement les Berbères des Arabes, étant réaliste sur l'imbrication de ces deux peuples depuis l'arrivée des Arabes et donc de l'islam il y a plus de 1200 ans. Malgré la nécessité de conquête militaire sur le territoire marocain, Lyautey reste fidèle à ses principes et respectueux envers les traditions et cultures arabo-musulmanes et berbéro-musulmanes du pays¹³⁷. Et ce respect lui est reconnu – certes négativement – par les nationalistes panarabes :

« C'est un ennemi qui ne commet pas d'actes indignes... Lyautey est au point de vue indigène le plus dangereux des Français que l'Afrique du Nord ait connus parce que le plus sage. Il sait par sa sagesse calmer les Arabes : il les attire par tous les moyens vers la France ; il ménage leur amour-propre... Il tue l'indépendance du Maroc, mais sans l'humilier. »¹³⁸.

Néanmoins, il doit composer avec la CIAM. Cette dernière, malgré les débats politiques en métropole, a toujours la volonté de mettre en avant des principes tels que l'égalité dans la scolarisation, l'amélioration des conditions de vie des femmes, l'apprentissage de la langue française, etc. Elle va, en coordination avec Lyautey, les adapter à la réalité du territoire et aux volontés de Lyautey tout en apportant une meilleure perception

135 SBAÏ Jalila, *La politique musulmane de la France, Un projet chrétien pour l'islam ? (1911-1954)*, s.l., CNRS Éditions, 392 p.

136 JOBIN Guillaume, *Lyautey le Résident, Le Maroc ne fut qu'une province de mon rêve*, Paris, CasaPress Éditions, 2019, 335 pages.

137 Nous nous attarderons sur ce point dans le cadre de la deuxième partie sur une France aux commandes d'un Islam au Maroc.

138 Propos de l'émir Chekib Arslan (1869-1946), nationaliste arabo-musulman druzo-syrien, en 1931. Tirés de : VERMEREN Pierre, « Lyautey au Maroc en 1912 : ambitions, jeux de pouvoir parisiens, environnement et enjeux politiques », *Outre-mers*, tome 99, n°376-377, 2012, collection Cent ans d'histoire des outre-mers, SHOM, 1912-2012, pp. 81-92.

des Musulmans en métropole¹³⁹. La France, aux commandes d'un Islam et d'un islam, doit maintenir la cohésion socio-religieuse du pays.

139 LE PAUTREMAT Pascal, *La politique musulmane de la France au XX^e siècle. De l'Hexagone aux terres d'Islam. Espoirs, réussites, échecs*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, 565 p, pp. 42.

II. La France, aux commandes d'un Islam

Le Protectorat français du Maroc a une influence significative sur la pratique de l'islam dans le pays. Pendant cette période, Lyautey joue un rôle important dans le bon déroulement du culte musulman au Maroc. Il comprend dès le départ que le culte musulman est un élément clé de l'identité marocaine. Donc, pour assurer le bon déroulement du culte musulman, Lyautey apporte un soutien logistique et financier aux autorités religieuses marocaines. Il contribue notamment à la restauration et à la construction de mosquées, à la mise en place de pèlerinages, ainsi qu'à l'organisation de fêtes religieuses comme l'Aïd al-Fitr et l'Aïd al-Adha¹⁴⁰. De plus, il permet la mise en place de programmes d'enseignement religieux pour les jeunes Marocains, destinés à promouvoir une vision modérée et tolérante de l'islam. Il soutient la création d'écoles coraniques et la formation de cadres religieux locaux et encourage également la production et la distribution de livres religieux en langue arabe. Pour cela, l'Institut des Hautes Études islamiques voit le jour par arrêté viziriel le 11 février 1920, et se voit dirigé par l'historien Georges Hardy¹⁴¹ :

« [...] et en même temps de leur former l'esprit, de les initier aux recherches personnelles, de leur inspirer le goût de la précision et de la vraie logique [...] par là se prépareront les cadres administratifs, judiciaires, économiques qui comprendront parfaitement les intentions de la nation protectrice et qui établiront une précieuse liaison entre elle et la population du Maroc. »¹⁴².

Le résident général Lyautey veille à ce que les croyances et les pratiques religieuses des Marocains soient respectées et protégées. Cela doit notamment se voir chez l'occupant français. Ainsi, il encourage l'ensemble du personnel et des troupes de la Résidence générale au Maroc à apprendre la langue arabe et la langue berbère, ainsi qu'à se familiariser avec les

140 GLASSÉ Cyril (préfacé par Jacques Berque & traduit de l'anglais par Yves Thoraval), *Dictionnaire encyclopédique de l'Islam*, Paris, Bordas, 1991, 444 p.

141 VERMEREN, Pierre, *L'entre-deux-guerres*, chapitre contenu dans : *La formation des élites marocaines et tunisiennes : Des nationalistes aux islamistes 1920-2000* [en ligne], Paris, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2022, 518 p. Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/irmc/2744>.

142 HARDY Georges, « L'enseignement », *La renaissance du Maroc - Dix ans de Protectorat*, Rabat, Résidence Générale de la République Française au Maroc, 1923, pp. 198-207, p. 203.

coutumes et les traditions locales. Lyautey met en place un système de protection des lieux de culte musulman, en veillant à ce que les mosquées soient rénovées et que les cérémonies religieuses soient respectées. Son soutien se montre aussi dans la participation des autorités religieuses locales dans la gestion des affaires publiques. En outre, Lyautey encourage le dialogue entre les autorités religieuses musulmanes et les autorités françaises, en vue d'une meilleure compréhension mutuelle et d'une coexistence pacifique. Lyautey soutient également la mise en place de programmes d'enseignement religieux pour les jeunes Marocains, en vue de renforcer leur connaissance de l'islam et de promouvoir une vision modérée et tolérante de la religion. Il crée notamment l'Institut des Hautes Études Islamiques, qui forme de nombreux cadres religieux marocains. Tout ceci impose l'étude de l'encadrement français des pratiques religieuses au Maroc.

L'encadrement français des pratiques religieuses au Maroc

Lyautey et la CIAM coopèrent pour superviser les activités religieuses dans le pays, et mettent en place des inspections régulières des mosquées pour veiller au respect des normes de sécurité et d'hygiène. Les inspections sont menées par des inspecteurs de l'administration coloniale, qui se rendent dans les mosquées pour vérifier si les normes de sécurité et d'hygiène sont respectées. Ils s'assurent notamment que les bâtiments sont en bon état et ne présentent pas de risques d'effondrement, que les installations électriques sont conformes aux normes en vigueur et que les systèmes de ventilation et d'assainissement sont en bon état de fonctionnement. En cas de manquements, les autorités peuvent demander aux responsables des mosquées de procéder aux travaux nécessaires pour remédier à la situation. Ces inspections sont perçues par une partie de la société marocaine comme une atteinte à la souveraineté et à l'autonomie des musulmans du Maroc, mais elles sont également considérées comme un moyen de prévenir les risques d'accidents et de garantir la sécurité des fidèles. Au-delà de l'aspect sécuritaire, ces inspections permettent également de renforcer la présence de l'administration coloniale sur le territoire marocain et d'affirmer le contrôle de la France sur le pays. Cela participe également à une politique d'hygiène et de médicalisation du territoire chérifien, conformément aux directives de Lyautey envers la Direction de la Santé Publique et de l'Hygiène du Maroc^{143,144}. Lyautey accorde de l'importance à l'aspect sanitaire et cela se remarque dans sa volonté de mettre en place des installations sanitaires dans les mosquées du Maroc. Ces installations sanitaires comprennent des lavabos, des toilettes, des fontaines et des points d'eau potable, qui permettaient aux fidèles de se laver les mains, de faire leurs ablutions et de boire de l'eau propre avant de prier. Cela contribue à garantir le respect des normes d'hygiène et de propreté dans les lieux de culte, tout en facilitant la pratique religieuse pour les fidèles. La mise en place de ces installations sanitaires nécessite la mobilisation de moyens importants, notamment la construction de réseaux d'eau et d'assainissement, ainsi que l'installation de dispositifs de traitement des eaux usées. Cette initiative est donc perçue comme une avancée importante dans le domaine de l'hygiène publique, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des populations marocaines. Cette efficacité à ces niveaux est due aux précieux conseils du médecin Henri Foley envers Lyautey,

143 *Intervention de Lyautey au Conseil supérieur de la santé et de l'hygiène publique*, 30.11.1921, Archives Nationales, région de Rabat, vol. 254.

144 LYAUTEY Hubert, *Paroles d'Action*, A. Colin, 1927, p. 433-444.

bien qu'il n'accepte jamais le poste de directeur à la Direction de la Santé Publique et de l'Hygiène du Maroc proposé par le Résident général¹⁴⁵.

Lyautey encourage également la mise en place d'équipements modernes dans les établissements religieux au Maroc, notamment les bibliothèques¹⁴⁶. Il comprend en effet que pour moderniser l'islam, il est important de favoriser l'accès à la culture et au savoir musulmans. Lyautey contribue ainsi à la création de nombreuses bibliothèques dans les mosquées et les zaouïas, des établissements d'enseignement religieux et spirituel. Ces bibliothèques sont souvent équipées de livres en arabe, en français et en espagnol, reflétant ainsi la volonté de Lyautey de promouvoir une culture ouverte et diversifiée. En plus de favoriser l'accès à la culture, ces bibliothèques ont également pour objectif de permettre aux savants et aux religieux de développer leurs connaissances et leur expertise dans des domaines tels que la théologie, la jurisprudence islamique, la grammaire arabe et la poésie. Lyautey souhaite également la construction de bibliothèques publiques dans les villes marocaines, notamment à Rabat et Marrakech. Ces bibliothèques sont ouvertes à tous les habitants et contiennent des ouvrages de toute sorte, allant de la littérature à la philosophie en passant par l'histoire, la géographie et les sciences. Difficile d'évoquer les bibliothèques marocaines sans évoquer en quelques mots la plus vieille bibliothèque du monde encore en activité : la bibliothèque de Fès-Al Qaraouiyyine, située dans l'université homonyme¹⁴⁷. Fondée par Fatima al-Fihriya vers 859, selon la tradition et l'ensemble des historiens contemporains, Al Qaraouiyyine est un immense lieu de savoir et d'enseignement religieux^{148,149}. Elle se développe au fil des siècles au point d'être le centre culturel et religieux du Maroc durant le Protectorat français. Ce complexe universitaire religieux est une fierté du peuple marocain, et

145 Correspondance entre Henri Foley et Hubert Lyautey contenu dans l'ouvrage suivant : DOURY Paul, *Henri Foley : Apôtre du Sahara et de la médecine*, s.l., éditions Jean Curutchet, 1998, 189 p.

146 « Bibliothèque nationale du royaume : un joyau pour abriter les trésors culturels du Maroc » [archive], *Le Matin*, 24 juillet 2003. Disponible sur : <https://lematin.ma/journal/2003/Bibliotheque-nationale-du-Royaume--un-joyau-pour-abriter-les-tresors-culturels-du-Maroc/31512.html>

147 Photographie de l'université Fès-Al Qaraouiyyine, *Getty images*. Cf. Annexe.

148 Fatima Al-Fihriya (vers 800-vers 880), est la fille d'un riche homme d'affaires immigré de Kairouan (située dans l'actuelle Tunisie) et une membre de la famille des Fihrides, descendant du Prophète.

149 Nous retrouvons, parmi les historiens contemporains suivants, ceux qui ont attribué la fondation de l'université Al Qaraouiyyine à Fāṭima al-Fihriya :

- PAUTY Edmond, *Le plan de l'Université Qarawiyyin à Fès*, Hespéris, IV, 1923, p. 539.

- Al-Jaznaï, *Zahrat al-Ās*, traduction d'Alfred Bel, Publications de la faculté des lettres d'Alger, fascicule 59, 1923, p.85.

- Pour ce qui est de l'historiographie marocaine, Faṭima al-Fihriya se voit considérée comme un symbole exceptionnel de l'ouverture d'esprit de l'islam en son temps et une femme pionnière dans l'histoire de l'humanité. Et ce, malgré les réticences de l'historien Chafik Benchekroun qui doute de l'historicité de ce personnage emblématique.

malgré l'idée d'une réforme émergée sous Lyautey, elle continue à être le centre névralgique du savoir religieux au Maroc durant notre période¹⁵⁰.

La mise en place de salles de classe dans les mosquées marocaines est aussi un des champs de bataille de sa politique¹⁵¹. Cette dernière a pour objectif de remplacer l'enseignement traditionnel, qui se fait essentiellement dans les zaouïas et se limite à l'apprentissage du Coran et de quelques matières religieuses, par un système d'éducation moderne et laïc, basé sur l'enseignement de matières scientifiques, techniques et littéraires. L'installation de salles de classe dans les mosquées permet de faciliter l'accès à l'éducation pour les enfants des quartiers populaires, qui n'ont pas toujours les moyens de se rendre dans des écoles plus éloignées. Cette mesure permet également de renforcer le rôle des mosquées dans la société, en les transformant en centres d'enseignement et de diffusion du savoir. Cependant, Lyautey éprouve des difficultés à fournir en ouvrages ces bibliothèques. L'état des bibliothèques publiques avant l'arrivée des forces françaises est fortement dégradé. La plupart des ouvrages sont conservés par les différents souverains qui se succèdent ou sont confiés à des oulémas. Enfin, à l'arrivée des Français, un autre phénomène s'ajoute à ceux évoqués : l'émergence des bibliothèques privées. Les élites marocaines cachent leurs ouvrages, parfois anciens, et se constituent une riche bibliothèque¹⁵².

Des mesures sont prises également pour améliorer la formation des imams au Maroc, car le Résident général Lyautey considère que cela est essentiel pour la promotion d'un islam plus moderne et éclairé¹⁵³. Il soutient notamment l'ouverture d'écoles coraniques qui dispensent une formation plus rigoureuse aux futurs imams, en se concentrant sur l'étude de la langue arabe, de la théologie et du droit musulman¹⁵⁴. En outre, Lyautey veille à ce que les

150 VERMEREN Pierre, « Une si difficile réforme : La réforme de l'université Qarawiyyin de Fès sous le Protectorat français au Maroc, 1912-1956 », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 75 « Islam et éducation au temps des réformes », 2007, p. 119-132.

151 KNIBIEHLER Yvonne, « L'enseignement au Maroc pendant le protectorat (1912-1956), les fils de notables », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 41, N°3, Juillet-septembre 1994. pp. 489-498. Disponible sur : www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1994_num_41_3_1733.

152 AMHARAR Ilyass, « La bibliothèque de 'Abd al-Ḥayy Kattānī », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°150, 2021, en ligne depuis le 9 Mai 2022.

Disponible sur : <http://journals.openedition.org/remmm/17073>.

153 CADN, carton IMA/300/96 : *Affaires religieuses (1912-1925)*. Livret comprenant l'ensemble des documents présentant les nominations d'imams, prédicateurs et lecteurs par les services de la Direction des Affaires chérifiennes et le Sultan, ainsi que les actes de décès, remplacements ou encore des affaires mettant en cause les autorités locales.

154 CADN, carton IMA/300/112 : *Enseignement musulman*. 1^{er} livret sur les écoles coraniques avec des procès-verbaux des réunions de la Commission instituée par note du 27 août 1917.

imams soient mieux rémunérés et mieux respectés dans la société marocaine, car il considère que leur rôle est crucial pour la diffusion d'une vision plus tolérante et pacifique de l'Islam. Il cherche à favoriser l'émergence d'un clergé plus instruit et ouvert d'esprit, capable de dialoguer avec les autorités coloniales et les communautés non-musulmanes. Lyautey tente donc de renforcer le rôle du clergé dans la société marocaine, en leur accordant un statut officiel et en veillant à ce qu'ils soient mieux rémunérés et respectés.

- Les militaires français apprenant les langues et les cultures locales

Sous le commandement de Lyautey, une attention particulière est accordée à l'apprentissage des langues locales par les militaires français ainsi que l'ensemble du personnel de la Résidence générale au Maroc. Lyautey est convaincu de l'importance de la communication et de la compréhension mutuelle entre les autorités françaises et la population marocaine. Il encourage les officiers français à apprendre la langue arabe et à se familiariser avec les coutumes et les traditions marocaines, pour mieux établir des relations de confiance avec la population et pour faciliter l'administration du territoire. Des efforts sont déployés pour fournir des cours de langue et de culture marocaine aux officiers et aux soldats français¹⁵⁵. Des écoles militaires sont créées pour enseigner l'arabe aux militaires, et des instructeurs marocains sont employés pour faciliter l'apprentissage¹⁵⁶. Des primes sont d'ailleurs octroyées aux militaires pour les encourager à apprendre la langue arabe et berbère¹⁵⁷. Lyautey encourage également les échanges culturels entre les militaires français et la population locale. Il organise des rencontres et des événements qui permettent aux soldats français de mieux comprendre la vie quotidienne des Marocains et d'établir des liens avec eux¹⁵⁸. L'objectif de ces divers apprentissages est de favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre les autorités coloniales et la population marocaine, et de faciliter la mise en place d'une administration efficace et respectueuse des coutumes et des traditions locales.

155 CADN, carton 1MA/100/330A : *enseignement franco-musulman, écoles de fortune, prime d'arabe et de berbère*. 2^e livret sur l'apprentissage de la langue arabe et berbère (1913-1916)

156 *Ibid*, 3^e livret portant sur l'École supérieure, son fonctionnement et les programmes d'études proposées.

- Rapport sur le fonctionnement de l'École Supérieure de langue arabe et de dialectes berbères au 30 juin 1914.

157 *Ibid*, 1^{er} livret portant sur les primes d'arabe et de berbère octroyées aux militaires français entre 1914 et 1921.

158 Nous pouvons citer pour appuyer notre propos : « Exposition franco-marocaine de Casablanca, Section XII. Beaux-arts et industries indigènes ». Rapport de Prosper Ricard, délégué rapporteur à la section, Fès, 26 décembre 1915, Liasse 688, Fonds Ricard.

Cependant, il convient de noter que malgré tous les efforts de l'administration du Protectorat, la maîtrise de la langue et de la culture marocaine par les militaires français reste limitée. Les différences culturelles, les barrières linguistiques et les préjugés persistants entravent souvent la pleine compréhension entre les deux parties.

- Participation au bon déroulement du pèlerinage vers La Mecque

L'importance du pèlerinage vers La Mecque pour les musulmans marocains durant le Protectorat est profonde et essentielle à leur pratique religieuse et à leur identité spirituelle. Le pèlerinage vers La Mecque, connu sous le nom de *Hajj*, est considéré comme l'un des cinq piliers de l'islam¹⁵⁹. Il revêt une importance spirituelle et symbolique majeure pour les musulmans, qui voient dans cette expérience une occasion de purification, de repentance et de rapprochement de Dieu. Les musulmans marocains accordent donc une grande valeur au pèlerinage et aspirent à accomplir cette obligation religieuse au moins une fois dans leur vie. Ce pèlerinage revêt également une dimension communautaire : il rassemble les croyants de différentes régions du Maroc, favorisant ainsi les liens sociaux et la cohésion communautaire. Les musulmans marocains voient dans cette expérience un moment privilégié pour rencontrer des musulmans venus également du monde entier, échanger des expériences et renforcer les liens de solidarité au sein de la communauté musulmane. Il y a également une question de prestige et de statut social pour les musulmans : au Maroc, le fait de réaliser le pèlerinage est considéré comme une marque de dévotion religieuse et de statut social élevé. Accomplir le *Hajj* conférerait un certain prestige et est perçu comme un témoignage de piété et de respect envers les enseignements de l'islam. C'est également une source de fierté personnelle et familiale. Nous pouvons également évoquer le renforcement de l'identité musulmane des Marocains que permet le pèlerinage, en les ancrant dans leur foi et dans leur culture religieuse. C'est une occasion de se connecter avec les origines de l'islam et de se sentir partie prenante d'une communauté mondiale de croyants. Pour de nombreux Marocains, le pèlerinage représente un moment de réaffirmation de leur identité religieuse et un moyen de préserver leurs traditions spirituelles face aux influences coloniales. Enfin, pour clore notre topo sur l'importance du pèlerinage pour les musulmans marocains, nous pouvons souligner les espoirs de protection et de bénédictions comme but de pèlerinage. En effet, les musulmans

159 Photographie d'un convoi de pèlerins vers la Mecque, *Cl. Philby* (1931). Cf. Annexe.

ont la ferme conviction que le pèlerinage vers La Mecque est source de bénédictions et de protection divine. Ils espèrent que ce voyage sacré leur apporte la guérison, la prospérité et le salut dans l'au-delà. Accomplir le pèlerinage est donc perçu comme une démarche de recherche de la grâce divine et d'obtention de la récompense éternelle.

Le *Hajj* est un pèlerinage annuel majeur effectué par des millions de musulmans du monde entier vers la ville sainte de La Mecque, dans le territoire du Hedjaz¹⁶⁰. Il est considéré comme l'un des cinq piliers de l'islam, les obligations fondamentales de la pratique religieuse pour les musulmans¹⁶¹. Il trouve ses origines dans la vie du prophète Mahomet, le fondateur de l'islam. Selon la tradition islamique, Mahomet effectue le premier *Hajj* en 628 de notre ère, en partant de Médine, cité où il est exilé depuis son départ de La Mecque¹⁶². Depuis lors, le *Hajj* devient une obligation religieuse pour les musulmans qui en ont les moyens physiques et financiers. Il se déroule pendant le dernier mois du calendrier lunaire islamique, du 8 au 13 du mois de *Dhoul-Hijja*¹⁶³. Il attire, durant notre période, quelque 200 000 - 250 000 pèlerins par an en moyenne^{164,165}. Les pèlerins se rassemblent à La Mecque, où ils participent à une série de rituels et d'actes de dévotion¹⁶⁶. Le premier rite du *Hajj* est connu sous le nom de *Tawaf*, qui consiste à effectuer sept tours autour de la Kaaba, un édifice cubique situé au centre de la Grande Mosquée de La Mecque¹⁶⁷. La Kaaba est considérée comme la maison de Dieu et représente le point central de l'adoration pour les musulmans. Après le *Tawaf*, les pèlerins se rendent à la colline voisine de Safa et Marwa, où ils effectuent le *Sa'i*. Il s'agit de sept allers-retours entre les deux collines, rappelant les efforts d'Hajar, la femme d'Abraham, à la

160 Cf. Carte montrant le territoire actuel du Hedjaz (limité géographiquement en rouge) et le royaume du Hedjaz (1916-1925), limité en vert. *Source inconnue*.

161 ARABI Ibn (trad. Abdallah Penot) *Les cinq piliers de l'islam*, Paris, Les points sur les I, 2018, 169 p.

162 L'histoire du *hajj* remonte même plus loin avec l'histoire du prophète Ibrahim (Abraham dans la tradition judéo-chrétienne) et la construction de la Kaaba il y a près de 4 000 ans. Cf. « Histoire d'Abraham », *Grande mosquée de Paris*, Paris, s.d, disponible sur : <http://old.mosqueedeparis.net/le-coran/les-prophetes/abraham/>.

163 Ce qui correspond pour l'année 2023, année de l'écriture de ce mémoire, à une période allant du 26 juin au 1^{er} juillet.

164 CHIFFOLEAU, Sylvia, *Le pèlerinage à La Mecque à l'époque coloniale : matrice d'une opinion publique musulmane ?*, dans : *Les pèlerinages au Maghreb et au Moyen-Orient : Espaces publics, espaces du public* [en ligne], Damas : Presses de l'Ifpo, 2005, pp. 131-163. Disponible sur : <http://books-openedition.org/gorgone.univ-toulouse.fr/ifpo/1198>

165 Pour l'année 1917, ils sont 60 000 pèlerins environ, originaires des trois principaux empires coloniaux de l'époque, à se rendre au Hedjaz. Cf. AOM, Arab Bulletin n°26, 16 oct 1916

166 Pour expliquer l'ensemble des rituels, nous nous basons sur l'ouvrage suivant : (en) SHARIATI Ali (traduction en anglais de BEHZADNIA Ali et DENNY Nadia), *HAJJ : Reflection on Its Rituals*, Islamic Publications International, 2005, 160 p.

167 Des pèlerins réunis autour de la Kaaba, à La Mecque, 1900. *Reproduction photographique par S. Hakim*. Cf. Annexe.

recherche d'eau pour son fils Ismaël. Le troisième jour du *Hajj* est le jour de Arafat, considéré comme le point culminant du pèlerinage. Les pèlerins se rendent sur le mont d'Arafat, où ils passent la journée en prières, en méditation et en réflexion. C'est un moment de recueillement intense où les pèlerins demandent le pardon de Dieu et cherchent la proximité spirituelle. Après Arafat, les pèlerins se rendent à Muzdalifa, où ils passent la nuit à la belle étoile et collectent des cailloux pour le rituel de *Ramy al-Jamarat*. Ce rituel symbolise la lapidation de Satan et se déroule le jour de l'Aïd al-Adha, la fête du sacrifice¹⁶⁸. Le dernier acte du *Hajj* est le *Tawaf al-Wida*, ou le *Tawaf de l'adieu*. Avant de quitter La Mecque, les pèlerins effectuent une dernière circumambulation de la Kaaba, exprimant leur gratitude à Dieu et leur adieu à la ville sainte. Le *Hajj* est une expérience spirituelle profonde pour les musulmans. Il renforce les liens de fraternité et d'unité entre les croyants du monde entier, indépendamment de leur origine ethnique, culturelle ou sociale. Il rappelle également l'importance de l'humilité, de l'obéissance à Dieu et de la recherche du pardon et de la purification de l'âme. La participation au *Hajj* est considérée comme une occasion unique dans la vie d'un musulman. Cependant, tous les musulmans ne peuvent pas y participer en raison de contraintes financières, de problèmes de santé ou de restrictions politiques. Néanmoins, pour ceux qui peuvent effectuer le *Hajj*, c'est un voyage spirituel d'une grande signification et d'une valeur inestimable.

Pour Lyautey et l'ensemble de l'administration coloniale, il faut d'abord réglementer et organiser ces départs vers les Lieux saints, en créant des structures administratives spécifiques pour gérer et superviser cette pratique religieuse¹⁶⁹. En premier lieu, il y a la création du Bureau des Affaires religieuses (BAR) : ce bureau, dédié aux affaires religieuses, est créé pour traiter des questions liées au pèlerinage. Il est chargé de coordonner les activités liées au *Hajj*, d'élaborer des réglementations et de fournir des informations aux pèlerins. Ensuite, la Société des habous des lieux saints : ce comité spécial est formé pour superviser l'organisation du pèlerinage vers La Mecque¹⁷⁰. Il est responsable de la planification logistique, de la coordination avec les autorités chérifiennes de La Mecque, de l'établissement

168 HAMMOUDI Abdallah, *Un anthropologue à la Mecque : le pèlerinage, Satan et le rituel des lapidations*, Esprit, 2005, 205 p.

169 CADN, Carton 1MA/100/206A : *Cabinet politique CIAM*.

- Lettre du Résident général au Maroc Hubert Lyautey lue le 3 août 1916 dans le cadre de la 30^e séance de la CIAM. Cette lettre porte sur les hôtelleries dont la création est projetée sur Médine et La Mecque.

- Télégramme du 23 juin 1916 de Lyautey aux bureaux de la CIAM à Paris sur le même sujet des hôtelleries.

170 CADN, *Dépêche de Lyautey*, le 4 juin 1921, Maroc, Cabinet Diplomatique, 676.

des procédures administratives et de l'assistance aux pèlerins avant, pendant et après le voyage. Nous pouvons également citer les agences de voyage avec qui la Résidence générale traite, notamment dans la délivrance d'autorisations envers certaines agences pour gérer l'organisation du pèlerinage¹⁷¹. Des critères stricts sont établis pour garantir que les agences respectent les normes de sécurité, de qualité de service et d'intégrité financière. Cette dernière est d'autant plus importante pour Lyautey afin d'éviter, dans le cadre des transferts d'argent et des procédures de change, que les pèlerins ne soient pas victimes d'exploitation financière et que les transactions monétaires se déroulent de manière transparente et équitable. Des licences sont délivrées aux agences conformes, tandis que les agences frauduleuses ou non-conformes sont interdites d'exercer toute activité dans ce secteur. Il y a également la création des commissariats du *Hajj* : ces commissariats sont créés dans différentes villes du Maroc pour faciliter les procédures administratives liées au pèlerinage. Ces commissariats sont chargés de vérifier les documents de voyage, de fournir des informations aux pèlerins, de les assister dans leurs préparatifs et de les orienter vers les agences de voyage autorisées. Enfin, pour accueillir les pèlerins marocains avant leur départ pour La Mecque, des structures temporaires sont mises en place, telles que des camps, des hébergements ou des hôtelleries spécifiques¹⁷². Ces infrastructures d'accueil permettent aux pèlerins de se regrouper, de recevoir des informations et des conseils, et de se préparer pour leur voyage. Ces structures administratives, dédiées à l'organisation du pèlerinage, sont donc conçues pour faciliter et superviser le processus du *Hajj*, assurer la sécurité et le bien-être des pèlerins, et garantir le respect des réglementations en vigueur. Elles visent à centraliser et à coordonner les efforts de différentes parties prenantes, tant au niveau local qu'au niveau national, pour rendre le pèlerinage plus organisé et accessible à l'ensemble des musulmans marocains sous le mandat de Lyautey.

Sous ce même mandat, la garantie de sécurité des pèlerins marocains lors de leur voyage vers La Mecque inclut également la lutte contre les risques de piraterie maritime, mais également les risques venant émaner de la période de la Première Guerre mondiale. Dans ce cadre-là, Lyautey traite ces questions avec différentes mesures. D'abord, Lyautey met en place

171 CHIFFOLEAU Sylvia et MADOEUF Anna, « Maghreb et Moyen-Orient, terres de pèlerinages. Introduction », dans : *Les pèlerinages au Maghreb et au Moyen-Orient. Espaces publics, espaces du public*, Beyrouth, Institut français du Proche-Orient, coll. Études contemporaines, 2005, p. 7- 35. Disponible sur : <http://books.openedition.org/ifpo/1188>.

172 *Ibid* – lettre de Lyautey sur les hôtelleries.

des mesures de surveillance maritime le long des côtes marocaines et africaines pour prévenir les attaques de pirates et protéger les pèlerins lors de leur voyage par mer. Des patrouilles régulières sont organisées pour dissuader les pirates et assurer la sécurité des navires transportant les pèlerins. Lyautey déploie également des escortes navales pour accompagner les navires de pèlerins marocains lors de leur traversée vers La Mecque¹⁷³. Ces escortes fournissent une protection supplémentaire et sont prêtes à intervenir en cas de menace ou d'incident. Lyautey travaille par ailleurs en collaboration avec d'autres puissances coloniales présentes dans la région, notamment les Britanniques et les Espagnols, pour renforcer la sécurité maritime¹⁷⁴. Des accords de coopération sont conclus pour échanger des informations sur les activités de piraterie et mener des opérations conjointes si nécessaire. Il convient de préciser que des campagnes de sensibilisation sont aussi menées pour informer les pèlerins sur les risques de piraterie et les précautions à prendre dans ces cas-là. Les pèlerins sont encouragés à voyager sur des navires autorisés, à suivre les recommandations de sécurité et à signaler toute activité suspecte. John Cook, Cyprien Fabre, Guido Montefiore ainsi que René Foudil sont les principaux armateurs avec lesquels Lyautey – comme l'ensemble des autorités françaises en Afrique du Nord comme en Métropole – collabore^{175,176}. Enfin, Lyautey investit dans l'amélioration des infrastructures portuaires marocaines, y compris les ports d'embarquement des pèlerins, pour assurer des conditions d'embarquement et de débarquement sûres et efficaces^{177,178}. La lutte contre les risques de piraterie maritime est donc un aspect crucial dans la garantie de sécurité des pèlerins marocains lors de leur voyage vers La Mecque. En prenant des mesures de surveillance, d'escorte et de coordination, Lyautey vise à minimiser les menaces potentielles et à assurer un voyage sûr et paisible pour les pèlerins marocains, leur permettant de se concentrer sur leur expérience religieuse sans crainte pour leur sécurité en mer.

173 CHANTRE Luc, « Se rendre à La Mecque sous la Troisième République », *Cahiers de la Méditerranée*, n°78, 2009, pp. 202-227.

174 Sur la période 1914-1919, le soutien et la coordination avec la Marine anglaise sont essentiels au Moyen-Orient. Le Royaume-Uni contrôle à ce moment-là l'Égypte et son fameux canal de Suez.

175 CHANTRE Luc (sous la direction de GREVY Jérôme), *Le Pèlerinage à La Mecque à l'époque coloniale (1866-1940), France - Grande-Bretagne - Italie*, Thèse, Université de Poitiers, 2012, 799 p – p. 21.

176 BOIS Paul, *Armements marseillais : compagnies de navigation et navires à vapeur (1831-1988)*, Marseille, CCIM, 1988, 447 p.

177 Cf. Première partie de l'ouvrage, dans le point intitulé *Une pacification qui se veut sociale, économique et culturelle*, dans lequel nous avons traité de la question de la construction des ports, notamment celui de Casablanca.

178 D'ORMESSON Wladimir, *Après de Lyautey, op. cit.*, pp. 159-160.

La garantie de sécurité des pèlerins marocains lors de leur voyage vers La Mecque inclut également une assistance consulaire et juridique en cas de problèmes rencontrés à l'étranger. Lyautey veille à ce que des consulats et des représentations diplomatiques marocains soient présents dans les pays traversés par les pèlerins marocains lors de leur voyage vers La Mecque¹⁷⁹. Ces consulats sont chargés de fournir une assistance consulaire aux pèlerins en cas de besoin. Ils offrent des services tels que la délivrance de documents de voyage, l'aide en cas de perte de documents, la facilitation des contacts avec les autorités locales, etc. Il met en place des mécanismes pour garantir la protection juridique des pèlerins marocains en cas de problèmes rencontrés à l'étranger. Cela inclut des protocoles d'accord avec les pays hôtes pour assurer le respect des droits des pèlerins et pour faciliter leur accès à la justice en cas de besoin. Des dispositifs d'assistance d'urgence pour les pèlerins marocains confrontés à des situations critiques à l'étranger sont mis en place : cela comprend des numéros d'urgence, des équipes de secours dédiées et des procédures pour coordonner les opérations de sauvetage et de rapatriement si nécessaire. Enfin, comme évoqué précédemment en matière de sécurité, des efforts de sensibilisation sont déployés pour informer les pèlerins marocains sur leurs droits et responsabilités lors de leur voyage à l'étranger. Des conseils pratiques sont prodigués, notamment en matière de santé et de comportement respectueux des lois et coutumes locales. Il est clair que la collaboration les autorités françaises et les autorités chérifiennes du Hedjaz est essentielle pour faciliter les formalités administratives du voyage des pèlerins marocains vers La Mecque. Lyautey et le Gouvernement français établissent des canaux de communication et des échanges diplomatiques avec le Chérif de La Mecque¹⁸⁰.

*« Nous voulons lui donner l'assurance des sentiments bienveillants dont le gouvernement français est animé à son égard. »*¹⁸¹.

Des délégations officielles y sont envoyées pour discuter des questions logistiques, des protocoles et des procédures à suivre¹⁸². Il travaille à faciliter l'obtention des visas nécessaires pour les pèlerins marocains. Des arrangements spéciaux sont mis en place pour accélérer les

179 CHANTRE Luc, *Le Pèlerinage à La Mecque à l'époque coloniale (1866-1940), France - Grande-Bretagne - Italie*, op. cit., p. 22.

180 Télégramme du consul Defrance aux Affaires étrangères, n° 579, 4 décembre 1916. SHD-Terre, 7N2138.

181 CADN, Maroc, DAI, 204, dépêche du 15 juin 1916.

182 CHANTRE Luc, *Le Pèlerinage à La Mecque à l'époque coloniale (1866-1940), France - Grande-Bretagne - Italie*, op. cit., p. 322.

procédures et garantir que les pèlerins puissent obtenir les documents nécessaires dans les délais requis.

Organiser le pèlerinage vers La Mecque reste toutefois un défi majeur pour Lyautey. Ce dernier n'échappe pas aux critiques des pèlerins et aux limites constatées sur le terrain, et ce, malgré les efforts déployés par l'administration française pour organiser ce grand rendez-vous pour les Marocains musulmans. Il y a forcément ce problème de l'interférence étrangère dans les pratiques religieuses locales puisque pour les musulmans les plus radicaux, voir l'administration française s'immiscer dans les pratiques religieuses en imposant des réglementations et des contrôles stricts lors du pèlerinage n'est pas acceptable. Cela est perçu comme une intrusion dans les affaires religieuses et une atteinte à la liberté religieuse des pèlerins. Des difficultés administratives et bureaucratiques sont également notées par les pèlerins. Malgré les efforts de l'administration française pour faciliter les formalités administratives, certains pèlerins font état de difficultés dans l'obtention des visas et des documents nécessaires. Les procédures bureaucratiques sont complexes et les retards dans le traitement des demandes entravent le processus pour bon nombre de pèlerins. Les critiques soulignent aussi que les infrastructures mises en place pour accueillir et prendre en charge les pèlerins sont souvent insuffisantes. Les conditions de logement, de transport et de santé sont pointées du doigt, et certaines installations temporaires ne sont guère adaptées aux besoins des pèlerins.

Il convient de dire que durant le mandat de Lyautey, marqué par les évolutions géopolitiques au Moyen-Orient durant et suite à la Première Guerre mondiale, les relations entre le Résident général et le chérif de La Mecque Hussein ben Ali al-Hashimi sont marquées par la volonté du Résident général de ne pas voir la constitution d'un nouveau califat d'Orient en la personne du chérif de La Mecque¹⁸³. D'une part, Lyautey cherche à maintenir la stabilité et l'autorité française au Maroc, en veillant à ce que l'influence religieuse et politique du chérif de La Mecque ne menace pas le contrôle français. Il craint que l'émergence d'un nouveau califat d'Orient sous l'autorité du chérif de La Mecque ne rallie à lui les populations musulmanes du Maroc et d'ailleurs, compromettant ainsi la domination coloniale française dans le territoire qu'il administre. Il faut préciser également qu'il souhaite secrètement mettre

183 CADN, 2/MI/101 : *CIAM*, Dépêche du 16 juin 1915 ; 2/MI/101 : *CIAM*, 4^e vol., procès-verbal du 8 juillet 1915.

en avant un projet visant à créer un califat d'Occident, avec à sa tête le sultan du Maroc¹⁸⁴. Ce projet permettrait donc pour lui de davantage contrôler l'islam¹⁸⁵. D'autre part, le chérif de La Mecque, Hussein ben Ali, joue un rôle de leader dans la révolte arabe contre l'Empire ottoman pendant la Première Guerre mondiale. Il aspire à unifier les territoires arabes et à restaurer le califat sous sa propre autorité à la fin de la guerre. Cependant, cette ambition est en contradiction avec les intérêts français et britanniques, qui ont déjà conclu des accords secrets, en l'occurrence les accords Sykes-Picot, pour se partager les zones d'influence au Moyen-Orient après la guerre¹⁸⁶. Lyautey veille donc à maintenir une certaine distance vis-à-vis du chérif de La Mecque, tout en cherchant à le contenir politiquement et à discuter avec lui des procédures vis-à-vis du pèlerinage, comme évoqué précédemment. Il soutient également d'autres acteurs locaux et tribaux au Maroc en leur offrant une certaine autonomie et un soutien matériel, afin de limiter l'influence du chérif et de préserver les intérêts français¹⁸⁷. L'objectif principal de Lyautey est donc de maintenir l'ordre et la stabilité dans le Protectorat français du Maroc, en évitant toute influence religieuse ou politique extérieure qui pourrait menacer le contrôle français. Par conséquent, il adopte une politique pragmatique envers le chérif de La Mecque, cherchant à maintenir des relations de distance et de prudence pour éviter tout conflit direct avec lui.

184 Mémoire de Lyautey sur le califat, qui a été discuté à l'assemblée de la CIAM le 8 juillet 1915. Dans : LAURENS Henry, *Orientales II, La III^e République et l'Islam*, Paris, CNRS, 2004, pp. 90-92.

185 Ce projet ne voit pas le jour à cause de l'opposition britannique, qui est aussi allié au Chérif de La Mecque.

186 FROMKIN David, *A Peace to End All Peace: The Fall of the Ottoman Empire and the Creation of the Modern Middle East*, New York, Owl, 1989, 286 p.

187 Ce soutien fait partie de la politique de pacification que nous avons évoqué en premier lieu dans ce mémoire.

Une réforme nécessaire de la justice musulmane

Pendant son mandat, Lyautey entreprend plusieurs réformes dans le pays, notamment dans le domaine de la justice. La justice au Maroc, calquée sur les prescriptions islamiques, comprend trois types de juridictions bien distinctes avant l'arrivée de Lyautey et du Protectorat. Tout d'abord, il y a la justice religieuse dite du *Chraâ*, exercée par un cadi¹⁸⁸. Ensuite, nous avons la justice dite du *Makhzen*, exercée par un pacha dans les zones urbaines et par un caïd dans les zones moins urbaines et surtout rurales¹⁸⁹. Enfin, il y a la justice dite *coutumière*, une justice qui est propre aux Berbères vivant dans les montagnes de l'Atlas et du Rif, exercée par les tribunaux au premier degré et les caïds avec recours devant les tribunaux d'appel coutumiers. Ces trois types de juridictions vont donc faire l'objet d'une analyse de leur fonctionnement puis d'une analyse des réformes que souhaite entreprendre Lyautey à leur rencontre.

- La justice du *Chraâ* et du *Makhzen*

La justice du *Chraâ* est exercée par des cadis, des juges religieux, ces derniers ayant pour principale compétence le traitement de toutes les problématiques relatives aux affaires de succession pour les musulmans, aux affaires conjugales ainsi qu'aux affaires immobilières, conformément aux directives islamiques. Dans le cadre de la justice du *Makhzen*, il s'agit du même principe, mais elle est exercée dans les villes et bourgades par les pachas et caïds, nommés par le sultan lui-même par décret¹⁹⁰. Avant l'arrivée de Lyautey, la justice au Maroc se base sur la *charia* – la loi islamique – qui est appliquée par ces mêmes cadis¹⁹¹. Les tribunaux religieux fonctionnent de manière indépendante, et il n'y a pas de système de recours ou d'appel centralisé. Les juges sont nommés par le sultan et peuvent être des

188 La justice du *Chraâ* est chargée d'appliquer la *charia*.

189 *Makhzen* qui signifie « Le pouvoir », pour désigner le sultan. La justice se fait donc en son nom et sous ses directives.

190 L'usage du statut de pacha, pour désigner un gouverneur, n'apparaît qu'à partir de 1912 et l'établissement du Protectorat français, étant donné qu'il n'existe pas de gouverneur au sens propre du terme avant son établissement, contrairement à l'Empire ottoman.

Cf. BENZAKOUR Fouzia, GAADI Driss, QUEFFELEC Ambroise, *Le Français au Maroc*, De Boeck Université, 2000.

191 SALVATORE Armando, « *La Shari'a moderne en quête de droit : raison transcendante, méta norme publique et système juridique* », *Droit et société*, n°39, 1998, pp. 293-316.

membres de la communauté locale ayant une formation juridique religieuse ou des érudits religieux venant d'autres régions. La *charia* couvre tous les aspects de la vie, y compris les crimes, les affaires familiales et les contrats commerciaux. Les cadis rendent des jugements en se basant sur les textes religieux et les interprétations de la jurisprudence islamique, ainsi que sur les traditions locales. Ils sont assistés par des notables locaux, appelés *moukaddems*, qui sont chargés de collecter les preuves et de présenter les arguments des parties en litige¹⁹². Le rôle du cadi dans le monde musulman est défini précisément depuis l'époque des califes à partir du VIII^e siècle, comme le rapporte l'historien tunisien Ibn Khaldoun, et est toujours d'actualité durant notre période :

« La fonction de cadi est une de celles qui dépendent du calife. C'est une institution dont l'objet est de juger les conflits et de mettre fin aux querelles et aux dissensions. Elle doit appliquer les lois religieuses définies par le Coran et la Sunna. c'est donc un office rattaché au califat et qui dépend de lui. »^{193,194}.

Cependant, la justice est souvent influencée par les autorités politiques et les élites locales. Les jugements peuvent être dictés par des considérations politiques, sociales ou économiques plutôt que strictement juridiques. Les tribunaux sont également soumis à des pressions extérieures, notamment des puissances étrangères qui cherchent à influencer les décisions de justice dans leur intérêt. En outre, la *charia* n'est pas uniformément appliquée dans tout le pays, car il existe de nombreuses différences régionales dans les traditions et les pratiques. Cela entraîne des disparités dans l'application de la loi et permet aux élites locales de maintenir leur pouvoir. Un exemple de la manière dont la *charia* est appliquée : le cas du vol. Selon la *charia*, les voleurs peuvent être punis par l'amputation de la main droite ou de la main gauche, selon la gravité du crime¹⁹⁵. Cependant, ces jugements sont souvent influencés par des considérations économiques, sociales et politiques. Les riches peuvent parfois échapper à la justice en payant une amende, tandis que les pauvres sont plus susceptibles

192 LEVEAU Rémy, *Le fellah marocain: défenseur du trône*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1976, p.48

193 KHALDOUN Ibn, *Discours sur l'histoire universelle. Al-Muqaddima*, Traduit de l'arabe par Vincent Monteil, Paris, Sinbad, coll. « Thésaurus », 1997, 1132 p.

194 Il convient de préciser que dans le cadre de notre période, le « calife » est remplacé par le sultan, commandeur des croyants au Maroc et plus haute autorité des cadis du royaume.

195 Le Coran, S5 : V38 - « Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtement de la part de Dieu. Dieu est Puissant et Sage », *traduction de l'Université d'État de l'Oregon aux États-Unis*.

d'être punis de manière plus sévère. Après la mise en place du Protectorat, les autorités françaises prennent en main la problématique judiciaire. Le *cadi* est mis sous l'autorité d'un contrôleur civil français ou d'un officier de la Direction des Affaires indigènes. Ce dernier veille au bon fonctionnement de la justice et des procédures. Dans le cadre d'affaires judiciaires importantes sur le volet de l'immobilier, concernant notamment des ressortissants français ou européens d'une manière générale, Lyautey exhorte le sultan à apposer son sceau royal afin de permettre la création un tribunal d'appel du *Chraâ*, ce qui se produit par arrêté viziriel le 3 janvier 1913¹⁹⁶. Il se base pour cela sur l'enquête qu'il mandate pour étudier ce système judiciaire coutumier des tribus berbères afin d'analyser la meilleure façon de l'améliorer¹⁹⁷. Toujours sur le même principe, les *cadis* sont assistés par un contrôleur civil français. Ce tribunal mixte a pour but de combiner les systèmes juridiques français et marocain pour traiter les affaires criminelles et civiles. Il est réglementé par le *dahir* – décret royal – du 4 août 1918 et voit la création d'une Direction des Affaires chérifiennes par *dahir* du 24 juillet 1920 afin de contrôler l'ensemble de ce système judiciaire¹⁹⁸. Cela est mis en place pour satisfaire les exigences des autorités françaises qui cherchent à instaurer l'État de droit au Maroc et à établir leur propre système juridique dans le pays.

- La justice coutumière

La justice coutumière est un système de justice traditionnel en vigueur dans les régions rurales et montagneuses du Maroc avant l'arrivée des Français. Elle est basée sur les coutumes et les traditions locales et est administrée par des chefs tribaux. Cette forme de justice est surtout appliquée dans les affaires civiles et criminelles, et elle est souvent considérée comme plus accessible et plus rapide que la justice du *Makhzen*. Le fonctionnement de la justice coutumière est relativement simple : lorsqu'un différend survient, les parties concernées se rendent devant le chef de tribu ou le notable local, qui agit en tant que juge, sur la base du serment¹⁹⁹. Ce dernier écoute les deux parties et tente de trouver une solution qui convient à

196 AGERON Charles-Robert, « La politique berbère du protectorat marocain de 1913 à 1934 » - p. 62, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 18, N°1, Janvier-mars 1971, pp. 50-90.

197 CADN, 1MA/100/206B : *questions musulmanes*, note du 30 juillet 1913 sur le statut coutumier des tribus berbères du Maroc.

198 EL QADERY Mustapha, « La justice coloniale des « berbères » et l'État national au Maroc », *L'Année du Maghreb*, vol III, 2007, pp. 17-37.

199 HOFFMAN Katherine, « Le serment, les marabouts et la mosquée dans le droit coutumier berbère au Maroc », *Puissances de la Nature, Justices de l'Invisible : du maléfice à l'ordalie, de la magie à la sanction*,

tout le monde. Prenons rapidement l'exemple courant de la résolution d'un litige entre deux voisins concernant une question de propriété foncière. Si les deux voisins n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la question, ils se rendent chez le chef de tribu local qui écoute leurs arguments respectifs. Le juge peut ensuite décider de la restitution de la propriété à l'un des deux voisins ou bien de la vente du bien et de la distribution des bénéfices entre les deux parties. Dans ce cas, la décision du juge est basée sur les traditions locales et sur les relations de parenté et d'alliance entre les parties concernées. Le juge peut également faire appel à l'avis d'autres notables locaux ou de sages pour prendre une décision équitable. Si sanction il y a, elles peuvent inclure des amendes, des réparations ou des compensations financières. Cependant, la justice coutumière est critiquable pour son manque de formalité et de procédures juridiques. Elle est souvent perçue comme arbitraire et discriminatoire, car les décisions sont souvent basées, comme dit précédemment, sur les liens de parenté ou d'alliance entre les parties concernées. Les chefs tribaux exercent leur pouvoir sur leurs tribus et ont une influence considérable sur la vie quotidienne de la population. Ils sont souvent perçus comme des tyrans par la population locale. La procédure judiciaire n'est pas standardisée, et les fonctionnaires peuvent se livrer à des abus, comme la torture pour obtenir des aveux. Pour donner un exemple concret de la justice coutumière locale, une histoire célèbre est celle de la tribu des Aït Atta au début du XX^e siècle²⁰⁰. Le caïd de la région fait saisir les terres de la tribu, affirmant qu'ils n'ont pas payé les impôts. La tribu refuse de payer, affirmant qu'ils ont payé leurs impôts. Le caïd envoie alors ses troupes pour réprimer la tribu, ce qui conduit à une guerre de plusieurs années. Cet exemple illustre les abus de pouvoir et l'injustice qui caractérise ce système judiciaire. Il faut dire que la justice coutumière existe sans aucun texte officiel lui attribuant une force de droit et permettant une base juridique solide. Aucune réforme n'est entamée au cours de notre période par les autorités de la Résidence générale pour y remédier. Nous pouvons seulement citer un *dahir* du 11 septembre 1914 qui demande le respect des us et coutumes des tribus se ralliant aux Français, dans le cadre de la pacification lyautéenne²⁰¹. Mais le contour de ce texte reste assez flou et les principaux arrêtés et circulaires produits à partir de ce texte le sont à partir des interprétations locales.

Centre d'Histoire et Anthropologie du Droit, Nanterre, 2012, pp. 373-390.

200 DI TOLLA Anna Maria, « Un document sur le droit coutumier des Ayt 'Atta du Rteb (Tafilalet – Sud est du Maroc) », *Études et Documents Berbères*, 2016/1-2 (N° 35-36), p. 175-191. Disponible sur : <https://www-cairn-info.gorgone.univ-toulouse.fr/revue-etudes-et-documents-berberes-2016-1-page-175.htm>

201 « Dahir du 20 chaoual 1332 (11 septembre 1914) relatif à l'administration des tribus berbères de l'Empire », *Bulletin officiel de l'Empire chérifien - Protectorat de la République française au Maroc*, n° 100, 20 septembre 1914, p. 742-743.

Néanmoins, c'est le 16 mai 1930 qu'un *dahir* voit le jour et donne ce système judiciaire un statut juridique légal sous le nom de *dahir berbère*²⁰².

202 « Dahir du 17 hija 1348 (16 mai 1930) réglant le fonctionnement de la justice dans les tribus de coutume berbère non pourvues de *mahakmas* pour l'application du *Chrâa* », *Bulletin officiel de l'Empire chérifien - Protectorat de la République française au Maroc*, n°918, 30 mai 1930, p. 652.

III. La politique musulmane française menacée par l'instauration d'une République musulmane au nord (1921-1925)

Lyautey est conscient de la difficulté de tenir une population et malgré sa politique, certains peuples ne sont pas soumis²⁰³. Seulement, ce qui fait la particularité du Maroc à l'époque coloniale est son double protectorat. Il est nécessaire de rappeler que l'Espagne détient le Rio del Sur, la ville d'Ifni, le Cap Juby et surtout la région du Rif au nord du pays^{204,205}. Cette région, habitée par les tribus berbères, pose d'importants problèmes au pouvoir espagnol, et ce, dans des proportions encore inimaginables même pour le Maroc de Lyautey.

Le Rif : quelques détails géographiques et historiques

La région du Rif, également connue sous le nom de Rif occidental, est une région montagneuse située dans le nord du Maroc. Elle s'étend le long de la côte méditerranéenne du Maroc, couvrant une superficie d'environ 22 000 kilomètres carrés. Bordée par les montagnes de l'Atlas au sud et par la mer Méditerranée au nord, la région est entourée par les villes de Tanger et Tétouan à l'ouest, Nador et Oujda à l'est et Fès au sud. À noter qu'elle abrite également les deux villes enclaves espagnoles de Ceuta (*Sebta* en berbère rifain) et Mellila (*Mlilya* en arabe ou *Mrich* en berbère rifain), propriétés espagnoles depuis respectivement 1580 et 1497²⁰⁶. Le Rif est une région montagneuse caractérisée par une topographie accidentée. Les montagnes du Rif s'élèvent jusqu'à des altitudes de plus de 2 000 mètres, avec

203 À ce stade précis, la pacification du Maroc français n'est pas totalement terminée et subsistent encore des tribus insoumis dans les montagnes de l'Atlas.

204 Cf. carte relatant des territoires sous domination espagnole au Maroc, *Atlas des peuples d'Afrique*, p. 84.

205 Seul le Rio del Sur (l'actuel Sahara occidental) possède le statut de colonie à part entière, tandis que les autres territoires espagnols au Maroc sont intégrés au Protectorat espagnol du Maroc.

206 Cf. carte relatant de la situation géographique des deux villes enclaves espagnoles Ceuta et Mellila au Maroc, *KEYSTONE-ATS*.

certains sommets dépassant les 2 500 mètres, et sont souvent escarpées, avec des vallées profondes, des gorges et des ravins²⁰⁷. Le Rif offre une variété de paysages : on y trouve des forêts de chênes-lièges, de pins et de cèdres, ainsi que des prairies verdoyantes et des terres agricoles en terrasses. La côte méditerranéenne du Rif est caractérisée par de belles plages, des criques et des falaises rocheuses. Elle bénéficie d'un climat méditerranéen, avec des étés chauds et secs et des hivers doux et humides. Les précipitations sont plus élevées dans les parties montagneuses, favorisant la végétation luxuriante. Les étés sont d'ailleurs souvent marqués par une brise marine rafraîchissante le long de la côte. La population du Rif est principalement berbère, avec une culture et une langue distinctes des autres régions du territoire chérifien, notamment dans le Rif central²⁰⁸. Les principales villes de la région comprennent Al Hoceima, Nador, Tanger, Tétouan et Chefchaouen. Les zones rurales du Rif sont souvent caractérisées par des villages perchés dans les montagnes, où les traditions et le mode de vie berbères sont préservés.

L'histoire de la région du Rif remonte à l'Antiquité et est marquée par une série d'influences et d'événements importants. Le Rif est habité par des populations berbères depuis l'Antiquité. Au cours de cette période, la région connaît l'influence des Phéniciens, des Carthaginois et des Romains. Les Phéniciens et les Carthaginois établissent des comptoirs commerciaux le long de la côte, tandis que les Romains ont conquis la région et développent des villes, des infrastructures et une économie prospère²⁰⁹. Au VII^e siècle, avec l'expansion de l'islam, la région du Rif est intégrée dans le califat omeyyade puis abbasside. Elle connaît des dynasties berbères locales qui ont exercé le pouvoir dans la région, notamment durant la période de l'émirat de Nekor (710-1019) qui a fait sécession de l'autorité abbasside²¹⁰. Au XI^e siècle, cet émirat est annexé par le Maroc des Almoravides (XI^e-XII^e siècles). À partir du XV^e siècle, la région du Rif voit progressivement arriver les empires coloniaux européens. Les Espagnols établissent des colonies sur la côte méditerranéenne, comme Ceuta et Mellila, tandis que les Portugais occupent des positions le long de la côte atlantique^{211,212}. Au XX^e siècle, la région du Rif devient un protectorat espagnol après la signature de la convention

207 Photographie d'un type de paysage escarpé que l'on peut retrouver dans la région du Rif au Maroc, photographie de TREMBLAY Geneviève, www.ledevoir.com.

208 Carte montrant la répartition géographique des dialectes berbères parlés dans le Rif, notamment le Rifain, source inconnue.

209 La ville de Tanger est fondée au IV^e siècle avant J.C. par les Carthaginois qui en font un comptoir, après une présence phénicienne qui a donné deux petites nécropoles sur ce territoire.

210 MEROUAK Mohamed, *Ṣaqāliba, eunuques et esclaves à la conquête du pouvoir : géographie et histoire des élites politiques "marginales" dans l'Espagne umayyade*, Academia Scientiarum Fennica, 2004, 301 p.

franco-espagnole de Madrid du 27 novembre 1912²¹³. Dès lors, les Espagnols prennent en possession cette région mise à part la ville de Tanger, sous statut spécial depuis les accords d'Algésiras en 1906, et Oujda et son environnement immédiat qui se trouvent en zone française^{214,215}.

211 BERTHIER Pierre, *La Bataille de l'oued El-Makhazin dite bataille des trois Rois (4 août 1578)*, Paris, éditions du CNRS, 1985, 324 p.

212 FEUCHER Christian, *Mazagan (1514-1956) : La singulière histoire d'une ville qui fut, tour à tour, portugaise, cosmopolite, française, avant d'être marocaine*, n.l., Harmattan, 2011, 258 p.

213 DE MARTENS Friedrich & TRIEPEL Heinrich, « Convention en vue de préciser la situation respective des deux pays à l'égard de l'Empire chérifien, signée à Madrid, le 27 novembre 1912, suivie d'un Protocole concernant le chemin de fer Tanger-Fez, signé à la date du même jour », *Nouveau recueil général de traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international. Continuation du grand recueil de Friedrich de Martens, par Heinrich Triepel*, Leipzig, Éditions Dieterich, 1909-1944 p. 323-338 .
<https://archive.org/details/recueilgendetroit07mart/page/322/mode/2up?view=theater>

214 PONS Dominique, *Les riches heures de Tanger*, Paris, Éditions de la Table Ronde, 1990, 372 p.

Il convient de préciser que le texte de la *Convention relative à l'organisation du Statut de la Zone de Tanger* de 1923 est disponible dans cet ouvrage.

215 CLEMENT Jean-François, « Tanger avant le statut international de 1923 », *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, N°31-32, 1996, pp. 10-16.

La guerre du Rif : la crainte d'un État musulman au nord du Protectorat

« La guerre du Rif n'a pas été un combat de retardement. Première remise en cause du système colonial dès l'heure où celui-ci célébrait son triomphe, elle a, tout au contraire, donné le coup d'envoi de cette lutte libératrice qu'ont remportée depuis, presque tous les pays soumis du monde. »²¹⁶.

Le Royaume d'Espagne est loin de se douter qu'il reçoive un cadeau empoisonné de la part de la France. Effectivement, avant l'établissement du Protectorat espagnol du Maroc le 27 novembre 1912 lors de la convention franco-espagnole de Madrid, le Rif est déjà sous influence espagnole depuis le traité de Fès marquant le Protectorat français du Maroc le 30 mars 1912. Néanmoins, les Espagnols se mettent dans une position bien inconfortable puisqu'ils sont considérés comme des subalternes de la France, cette dernière n'hésitant pas à le rappeler tant dans les journaux que dans les échanges diplomatiques^{217,218}. L'empire colonial espagnol n'est plus ce qu'elle fut autrefois et cette situation d'humiliation et d'atteinte à l'orgueil national du pays sont aussi tout autant de problèmes intérieurs par la suite dans la gestion de cette région nord du Maroc. Les Espagnols cherchent d'abord à établir leur autorité dans la région dès 1912 en construisant des fortifications et en envoyant des troupes pour contrôler les principales villes et les routes. Mais ils restent dans un premier temps cantonnés aux côtes, étant mis en difficulté par certaines tribus notamment depuis 1909²¹⁹. Ils finissent par tenter de pénétrer à l'intérieur des terres en 1921, sous le commandement du général Manuel Fernández Silvestre y Pantiga²²⁰. Cependant, cette pénétration est vue d'un très mauvais œil par les différentes tribus locales et la résistance rifaine a rapidement éclaté, menée par Abdelkrim El Khattabi, chef de la tribu des Aït Ouriaghel²²¹. Le 21 juillet 1921,

216 Soutenu par Germain Ayache dans : AYACHE Germain, *La guerre du Rif*, L'Harmattan, Paris, 1996, 264 p – pp. 10.

217 AZIZA Mimoun, « Le protectorat espagnol au Maroc entre fraternalisme et colonialisme : étude sur les spécificités du colonialisme espagnol », *Revue d'histoire maghrébine*, vol 32, 2005, p.193-205.

218 SUERIO Susana, « L'Espagne et la "question marocaine" : la politique méditerranéenne de Primo de Rivera (1923-1930) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2012/3 (N° 107), p. 40-43.

219 En 1909, Rogui Bou Hmara (qui contrôle à ce moment-là la majeure partie de la région ; cf. Première partie de l'ouvrage) vend l'accès aux mines du Rif aux Espagnols, ce qui conduit à une révolte des tribus du Rif contre lui ainsi que les Espagnols. Cette révolte est menée par Mohamed Ameziane, qui mène plus de 100 batailles contre les Espagnols jusqu'à sa mort le 15 mai 1912.

220 Portrait du général Manuel Fernández Silvestre, *Revista Nuevo Mundo*.

221 Photographie du chef rifain Mohammed ben Abdelkrim el Khattabi (1882-1963), chef de la rébellion du Rif dans les années 20, *Hérodote.net*. Cf. Annexe.

après des escarmouches victorieuses sur les collines de Dhar Obaran et d'Igheriben, les forces rifaines infligent une défaite humiliante à l'armée du général Sylvestre lors de la bataille d'Anoual^{222,223,224}. Cette défaite provoque une réaction en chaîne dans toute la région, avec des tribus rifaines se ralliant à la cause d'Abdelkrim et menant une guérilla contre les forces espagnoles²²⁵. Avec cette défaite et la perte de la très grande majorité du territoire rifain qu'elle contrôlait, l'humiliation est telle pour l'Espagne que le roi Alphonse XIII est victime d'un coup d'État militaire qui amène au pouvoir le général Primo de Rivera^{226,227}. La guerre du Rif naît alors en un conflit armé qui oppose les forces coloniales espagnoles et françaises aux forces rifaines, menées par Abdelkrim El Khattabi qui a l'ambition de défaire le double protectorat du Maroc²²⁸. Cette guerre est déclenchée par la volonté des Rifains de se libérer du joug colonial espagnol. À ce moment-là, il est encore tôt pour dire si c'est un combat pour l'indépendance du Maroc dans son entier ou seulement de la région. Mais les hypothèses vont bon train du côté des forces coloniales et la crainte d'une déstabilisation du Rif est une préoccupation majeure pour les autorités coloniales françaises. Effectivement, Lyautey comprend l'importance stratégique de la région du Rif pour la défense du Protectorat français au Maroc. Cette région constitue une zone frontalière importante, située à proximité de la péninsule ibérique, et offre un point de passage potentiel pour les forces ennemies. De plus, Lyautey est conscient qu'une guerre dans cette région a un fort potentiel de contagion et peut entraîner une propagation de la rébellion dans d'autres régions du Maroc. Dans ce contexte, la

222 SERHOUAL Mohammed, « L'épopée de Dhar Ubarran, épisode de la guerre du Rif (1921) », *Études et Documents Berbères*, vol. 25-26, n°1, 2007, p. 317–338

223 Le bilan humain de cette bataille est imprécis. On peut l'estimer à environ 14 000 soldats espagnols morts, blessés ou disparus durant cette bataille et la retraite désastreuse qui s'en est suivie jusqu'à Mellila (source : *herodote.com*). Ce qui constitue la quasi-totalité des troupes du général Sylvestre sur place, qui lui-même se suicide peu après la bataille. Cet épisode tragique côté espagnol marque toujours autant les esprits dans la société espagnole sous l'expression « El desastre de Anual ».

224 Mémorial de la bataille d'Anoual situé dans la commune du même nom, érigé en l'honneur de la victoire historique des Rifains face à l'armée espagnole du Général Sylvestre le 21 juillet 1921. Monument édifié suite à la victoire mais récemment restauré. *Photographie personnelle*. Cf. Annexe.

225 La retraite d'Anoual du 21 et 22 juillet 1921 a vu la désintégration des troupes du général Sylvestre. Dans cette bataille, les forces d'Abdelkrim récupèrent un important stock d'armes et de munitions, ces derniers s'accroissant encore avec la reddition de Monte Arrui quelques jours après et dont la garnison espagnole est massacrée.

226 PENNEL Charles Edmund Richard (sous la direction de ISSERLIN B.S.J. et BROWN K. , « A critical investigation of the opposition of the Rifi confederation led by Muhammed bin 'Abd al-Karim al-Khattabi to Spanish colonial expansion in northern Morocco, 1920-1925, and its political and social background », *Université de Leeds (thèse)*, 1979.

227 WOOLMAN David S., *Rebels in the Rif: Abd El Krim and the Rif Rebellion*, Stanford University Press, 1968, 272 p.

228 Officiellement, la guerre du Rif pour les forces françaises débute le 15 avril 1925 avec l'attaque de la zaouïa d'Amjot. Mais dans les faits, des escarmouches ont lieu bien avant dans le sud de la région, frontalière avec la zone française.

crainte d'une guerre pouvant amener à une indépendance au nord du Protectorat français est perçue comme une menace pour la sécurité et la stabilité du Maroc, ainsi que pour les intérêts coloniaux français dans la région. Les autorités françaises regardent d'un œil attentif l'évolution de ce conflit entre 1921 et 1924. Et les craintes que nous évoquons se caractérisent par d'importants échanges entre les différents responsables français, à Rabat comme à Paris :

« Le développement d'Abdelkrim, majoré par ses derniers succès, constitue une menace d'autant plus sérieuse qu'il n'y a pas là seulement le point de vue local, mais aussi et surtout tout ce qui vient se greffer là-dessus d'interventions et d'appuis extérieurs tendant à constituer au Nord du Maroc un État musulman autonome se réclamant d'Angora [Ankara] et de tout le nationalisme musulman d'Afrique du Nord, Égypte comprise. Il est maintenant hors de doute qu'autour d'Abdelkrim, on envisage une action contre nous succédant à celle contre les Espagnols »²²⁹.

- Déclenchement de la guerre du Rif

La guerre du Rif est déclenchée par une combinaison de facteurs qui crée des tensions entre les puissances coloniales présentes au Maroc et les tribus rifaines depuis 1912²³⁰. Tout d'abord, les puissances coloniales cherchent à étendre leur contrôle sur le territoire marocain, et le Rif est considéré comme une région stratégique en raison de sa proximité avec les côtes espagnoles et des gisements de minerai qu'elle abrite²³¹. Les Rifains, pour leur part, défendent leur autonomie et leur indépendance, et refusent de se soumettre aux exigences des Espagnols. Ensuite, il y a la question religieuse : les Rifains pratiquent une forme d'islam qui diffère de celle des populations arabes, et cela crée des tensions avec les puissances coloniales qui cherchaient à imposer leur propre version de l'islam. Cette forme se caractérise notamment par la présence de certains cultes berbères intégrés dans la pratique de l'islam, mais surtout d'un islam plus rigoriste que celui voulu par Lyautey dans le Maroc français²³². De plus, la culture rifaine est considérée comme barbare et primitives par les Européens, ce qui exacerbe

229 Télégramme du 11 décembre 1924 du maréchal Hubert Lyautey au président du Conseil Édouard Herriot,

230 Des tensions qui se déclenchent depuis 1912 et l'officialisation de la zone d'influence accordée à l'Espagne mais qui sont déjà présentes depuis le début du XX^e siècle.

231 Cf. Carte routière Michelin (échelle 1/1 000 000) localisant le district ferrifère de Ouixane (Massif des Beni Bou Ifrou), proche de la ville enclavée de Mellila et carte structurale schématique de la région d'après Faure-Muret, 1996.

232 MOULIERAS Auguste, *Le Maroc inconnu : étude géographique et sociologique. Exploration du Rif (Éd. 1895-1899)*, Éd. Hachette, s.l., 2012, 219 p.

un peu plus les tensions. Les Rifains sont des musulmans pratiquants et leur vie quotidienne est rythmée par les cinq prières quotidiennes, le jeûne du mois de Ramadan et les autres pratiques religieuses de l'islam. Ils sont également attachés aux valeurs islamiques de solidarité et de justice sociale. La pratique de l'islam dans le Rif est étroitement liée à la vie communautaire et à la tradition orale. Les mosquées sont des lieux de rassemblement pour les fidèles et des centres d'enseignement où l'on apprend le Coran, la jurisprudence islamique et les traditions prophétiques. Les écoles coraniques sont également importantes pour la formation des jeunes et la transmission des valeurs religieuses et culturelles. Les Rifains ont une forte tradition de résistance à l'invasion étrangère et sont fiers de leur autonomie et de leur indépendance. Cette fierté se reflète dans leur pratique de l'islam, considérée comme une expression de leur identité et de leur résistance à l'oppression. Les autorités espagnoles cherchent donc à établir leur contrôle sur les mosquées et les écoles coraniques de la région, ce qui a provoqué la colère des Rifains et contribue à l'escalade des tensions religieuses. Les Rifains considèrent cela comme une atteinte à leur autonomie et à leur liberté religieuse. Il est également question de rivalités géopolitiques. En effet, les puissances coloniales européennes ont des intérêts divergents au Maroc, et cela crée des rivalités entre elles. Les Français, qui ont déjà établi leur domination sur une grande partie du Maroc, cherchent également à étendre leur contrôle sur le Rif, tandis que les Espagnols cherchaient à protéger leurs intérêts dans la région. Cette rivalité a alimenté la guerre du Rif à ses débuts et a contribué à son intensification. Enfin, il y a également l'intérêt des ressources naturelles du Maroc, notamment les mines de fer et de plomb qui se trouvent dans le Rif²³³. Cela conduit, dans les parties contrôlées par les autorités coloniales, à l'expropriation des terres et des ressources des Rifains, ce qui provoque une exacerbation supplémentaire. Cette situation atteint son paroxysme et un homme sent l'intérêt de se révolter vis-à-vis des forces d'occupation : Abdelkrim el-Khattabi.

233 MARLY Mathieu , « La guerre du Rif (1921-1926), une guerre coloniale ? », *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe [en ligne]*, ISSN 2677-6588, mis en ligne le 01/03/21, URL : <https://ehne.fr/fr/node/21489>

- Le personnage Abdelkrim El Khattabi

Abdelkrim El Khattabi (1882-1963) est un chef de guerre et un leader nationaliste marocain, célèbre pour avoir mené la résistance contre les forces coloniales espagnoles et françaises pendant la guerre du Rif dans les années 1920²³⁴. Né dans le village d'Ajdîr dans le Rif, dans la famille de notables berbères des Aït Ouriaghel, Abdelkrim est éduqué à l'école coranique avant d'aller à l'école française de Tétouan. Il commence sa carrière professionnelle en travaillant comme traducteur pour les autorités coloniales espagnoles, ce qui lui permet de se familiariser avec leurs tactiques militaires et politiques. En 1919, Abdelkrim devient le chef de sa tribu des Aït Ouriaghel, qui est soumise à l'autorité espagnole. Il commence rapidement à organiser la résistance contre les Espagnols, en utilisant des tactiques de guérilla et en établissant des alliances avec d'autres tribus rifaines. En 1921, les forces rifaines infligent une défaite humiliante aux Espagnols lors de la bataille d'Anoual, ce qui conduit à une réaction en chaîne dans toute la région, avec des tribus rifaines se ralliant à la cause d'Abdelkrim.

Il convient de dire que la relation entre Abdelkrim El Khattabi et le maréchal Lyautey peut être décrite comme complexe et empreinte d'une certaine ambivalence. Depuis 1921 et le début de la guerre du Rif, il y a des échanges entre Abdelkrim et son entourage et la Résidence générale à Rabat²³⁵. Ces échanges sont souvent médiatisés par des tiers, et certaines tentatives de négociations ont lieu, notamment sur ordre du Ministère des Affaires étrangères français²³⁶. Par exemple, en 1925, lors des négociations de paix entre la rébellion rifaine et les forces françaises, des pourparlers sont engagés, mais ils échouent finalement. Malgré leur opposition dans le conflit armé, il y a un certain respect mutuel entre Abdelkrim et Lyautey. Les deux hommes sont reconnus pour leur leadership et leur intelligence stratégique. Lyautey admet l'habileté militaire et la détermination d'Abdelkrim, tandis que ce dernier respecte les compétences de Lyautey en tant que commandant militaire. Néanmoins, face à la situation difficile des Espagnols entre 1921 et 1923, Lyautey ne prend pas de position claire sur la question :

234 BENCHABANE Mehdi, *Abdelkrim Al Khattabi (1882-1963) et la Guerre du Rif*, Albouraq éditions, Paris, 2016, 96 p.

235 SHD, carton n°3H1560, lettre du ministre des Affaires étrangères rifain Si Mohamed Azerkane au maréchal Lyautey portant sur une reconnaissance de la République du Rif.

236 CADN, entre des Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères (Quai d'Orsay) à Paris, AAE 477 Dépêche n° 208-209. Paris 22 juillet 1922.

« Si nous prenions ouvertement et effectivement parti contre Abd el-Krim, ce qui ne serait probablement pas pour déplaire à l'Espagne [...] nous attirerions sur nous la masse des Rifains [...]. Si au contraire, nous ménageons Abd el-Krim, ce qu'il est, en somme, de notre intérêt absolu de faire tant qu'il restera correct à notre égard, nous encourageons les récriminations des Espagnols, qui nous accuseront d'aider leur adversaire »²³⁷.

En 1923, suite à ces nombreuses victoires militaires sur les Espagnols qui trouvent refuge sur les villes côtières encore sous contrôle ibérique, Abdelkrim proclame la République du Rif, une entité politique autonome qui a pour but de gérer les affaires intérieures et extérieures de la région. La République du Rif est reconnue par plusieurs puissances européennes, notamment l'Allemagne, l'Italie et l'Union soviétique. Mais ce qui fait sa spécificité également, c'est sa vision de la pratique musulmane dans son entité.

²³⁷ RIVET Daniel, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc (1912-1925)*, Paris, L'Harmattan, 1996, t. III, p. 270.

La République du Rif : une autre vision de l’Islam

La République du Rif, qui prend forme le 18 janvier ou le 1^{er} février 1923 sous le nom de *Dawla Jumhuriya Rifiya*, représente une vision différente de l’islam par rapport à celui préconisé par Lyautey et les autorités françaises²³⁸. Cette république est créée en confédérant les tribus berbères rifaines qui se rebellent contre les protectorats espagnols et français au Maroc. La République du Rif est une entité politique indépendante qui est dirigée par Abdelkrim el-Khattabi. Ce dernier nomme d’ailleurs aux principales fonctions des membres de sa famille et émet des réformes²³⁹. Cette république a son propre gouvernement, son armée et sa propre monnaie. Abdelkrim el-Khattabi est un leader charismatique et visionnaire, qui réussit à unifier les tribus rifaines autour d’un projet commun de libération de leur territoire. On peut d’ailleurs s’interroger sur le titre qu’il possède : est-ce un président ? Un émir ? Un roi ? Dans une lettre – datée du 3 avril 1923 – envoyée par le délégué rifain Si Mohamed Azerkane, beau-frère d’Abdelkrim, au maréchal Lyautey, il fait mention du titre de président de la République :

« [...] chargé provisoirement des Affaires Étrangères du Rif, j’ai été autorisé, par le Président de la République Rifaine, à vous écrire ce qui suit. »²⁴⁰.

Néanmoins, il est pensable que les appellations utilisées diffèrent selon les interlocuteurs des Rifains. En juin 1923, soit deux mois après la lettre rifaine à Lyautey,

238 On ne sait pas avec précision le jour de la création de cette république, d’où ces deux dates évoquées pour la création de ce que l’on traduit pas « Nation républicaine rifaine » le nom officiel de cette république en berbère rifain. Abdelkrim El Khattabi en devient donc le président mais il convient de préciser qu’il s’est autoproclamé à la tête de ce nouvel État.

Cf. HART David Montgomery, « De « Ripublik » à « République ». Les institutions socio-politiques rifaines et les réformes d’Abd el-Krim », *Abd el-Krim et la République du Rif*, Actes du colloque international d’études historiques et sociologiques (18-20 janvier 1973), Paris, Éditions François Maspero, 1976.

239 RUEDY John, *Islamism and Secularism in North Africa*, Palgrave Macmillan, 1996, 298 p. - p. 59.

240 SHD, carton n°3H1560, lettre du ministre des Affaires étrangères rifain Si Mohamed Azerkane au maréchal Lyautey portant sur une reconnaissance de la République du Rif.

Abdelkrim se fait appeler « chef du Royaume libre du Rif » dans une lettre envoyée au Haut Commissaire du Protectorat espagnol au Maroc, Luis Silvela (1865-1928)^{241,242}.

La République du Rif se base sur une vision de l'islam qui prône l'unité des musulmans et la résistance à l'oppression coloniale. Cette vision de l'islam est en rupture avec celle des autorités coloniales françaises et espagnoles, qui cherchent à diviser les musulmans pour mieux les contrôler. Dans la République du Rif, l'islam est utilisé comme un élément fédérateur pour mobiliser les masses populaires contre les colons. Le système juridique en vigueur dans la République du Rif est basé sur le droit musulman et sur les traditions locales, mais il est également influencé par les idées socialistes et républicaines. Abdelkrim est un fervent musulman qui considère la religion comme un élément clé de l'identité rifaine et de la lutte contre les puissances coloniales européennes. Il utilise également l'islam pour justifier ses actions et celles de son mouvement. Il présente la lutte du Rif comme une guerre sainte (*jihad*) pour défendre l'islam et les terres musulmanes contre les forces étrangères. Il invoque aussi le concept de la souveraineté de Dieu (*al-hakimiyya*) pour affirmer que la loi islamique doit être la seule source de lois et de gouvernance pour les musulmans. En ce sens, il travaille avec des Rifains de différentes confessions religieuses et les imams pour renforcer l'unité de son mouvement de résistance. Néanmoins, il convient de dire que sur les interdits clairement formulés dans le Coran et par les hadiths, Abdelkrim fait interdire la consommation de cannabis, chose assez exceptionnelle quand on sait que la culture du cannabis dans le Rif est ancestrale²⁴³.

L'établissement de la République du Rif est un événement majeur de l'histoire du Maroc et de l'ensemble du Maghreb. Cet État est le premier à proclamer son indépendance vis-à-vis des puissances coloniales européennes, qui ont alors la mainmise sur la majeure partie de l'Afrique. Abdelkrim réussit à unifier les tribus rifaines et à les organiser en une force de résistance efficace, en utilisant des tactiques de guérilla et en s'appuyant sur l'appui populaire. Dès l'après-bataille d'Anoual, qui galvanise les Rifains et leur donne confiance en

241 Lettre que nous retrouvons dans l'ouvrage suivant : DE MADARIAGA Maria Rosa (sous la direction de VILAR Pierre), *L'Espagne et le Rif : pénétration coloniale et résistances locales (1909-1926)*, Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne Paris I, 1989, p. 241.

242 Le Haut Commissariat du Protectorat espagnol au Maroc est l'équivalent de la Résidence générale française à Rabat. Il s'agit du plus haut organe de l'administration coloniale espagnole au Maroc.

243 CHAPON Amanda, « La guerre ambiguë de l'État contre le kif », dossier *Raid sur le Kif*, publié par *Actuel*, n° 57, 24 juillet 2010

leur capacité à lutter contre les puissances coloniales, Abdelkrim commence à établir des contacts avec les nationalistes arabes et musulmans dans le monde entier, dans le but de consolider sa position et de faire reconnaître la souveraineté de la République du Rif. Il prend également contact avec le Parlement français envers lequel il lance un appel pour la reconnaissance de son État nouvellement créé²⁴⁴. D'autant que le choix du terme de « République » n'est pas un choix anodin puisqu'il s'agit pour Abdelkrim et son entourage d'obtenir une certaine sympathie des Occidentaux pour leur mouvement. D'ailleurs, nous retrouvons ce désir dans cette lettre du beau-frère d'Abdelkrim à Lyautey en 1923 :

« Nous désirons entrer dans le concert des Nations civilisées, signer des traités, nous créer des alliés auprès des Puissances et, en premier lieu, auprès de la France, qui est la protectrice et l'amie sincère de l'Islam. »^{245,246}.

Par ailleurs, cette nouvelle entité politique établit rapidement des relations avec d'autres États, notamment l'Allemagne, l'Italie et l'Union soviétique. Mais ces derniers ne sortent pas forcément grandit de la Première Guerre mondiale et ne peuvent donc pas grand-chose pour cet État, si ce n'est voir apparaître des mouvements de sympathie dans leur pays.

La République du Rif met également en place un système éducatif qui permet d'alphabétiser une grande partie de la population rifaine. Des écoles primaires et secondaires ont été établies dans toute la région, ainsi que des écoles pour la formation des enseignants et la formation des imams. Cette éducation est gratuite pour tous les enfants, les garçons comme pour les filles²⁴⁷. Abdelkrim reconnaît l'importance de l'éducation dans le développement de la société. Il promeut donc l'éducation des Rifains, y compris l'enseignement de la langue berbère et des principes islamiques, afin de renforcer leur identité et de préserver leur héritage culturel. Cet État met aussi en place des réformes sociales et économiques. Des coopératives sont établies pour aider les agriculteurs à vendre leurs produits et à améliorer leur niveau de vie. D'autant que nous nous situons dans une période où l'agriculture, première activité

244 MIEGE Jean-Luc, « 'Abd el-Krim », *Encyclopédie berbère*, n°1, 1984, en ligne depuis le 1^{er} décembre 2012, pp. 73-77. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1231>

245 SHD, carton n°3H1560, *op. cit.*

246 Cette « sympathie » envers Lyautey peut également être interprété comme étant une volonté pour Abdelkrim d'éviter de combattre sur deux fronts et face à deux puissances coloniales.

247 Des témoignages locaux appuient ces informations sur ces réformes éducatives, confirmées par la source suivante : SHD, carton n°3H1559, témoignage du lieutenant-colonel Delpy, commandant de la province de Guercif (région de Taza), à la suite de l'arrestation de deux jeunes lettrés originaires des Beni Snassen.

économique de la région, est en difficulté à cause du départ des hommes au combat. Des programmes de santé sont également mis en place pour améliorer les conditions de vie de la population, avec la construction de dispensaires dans les villages. Abdelkrim croit en la justice et en l'égalité, des valeurs centrales de l'islam. Il cherche à établir un système politique et social juste dans le Rif, où chaque individu est traité équitablement, indépendamment de son origine ethnique ou de sa religion. Néanmoins, pour ces domaines dans lesquels les souhaits de réformes fusent, Abdelkrim est pris par le manque de temps pour les mettre en œuvre intégralement. La guerre du Rif fait rage et dans un souci de reconnaissance internationale de son action, notamment dans le monde musulman, Abdelkrim souhaite de démarquer du sultan en se proclamant « commandeur des croyants », chose que constate le maréchal Lyautey lui-même :

« Abdelkrim est considéré ouvertement comme le seul et unique sultan du Maroc depuis Abdelaziz, vu que Moulay Hafid a vendu le pays à la France par le traité du Protectorat et que Moulay Youssef est seulement un fantoche entre mes mains. »²⁴⁸.

Au départ, en 1923, il prend soin de se déclarer « champion de l'Islam » et non « sultan, afin de le placer sous la dépendance du souverain politique et religieux de l'Empire chérifien²⁴⁹. L'historienne Maria Rosa de Madariaga défend même la thèse d'une allégeance formelle d'Abdelkrim au sultan Moulay Youssef dans un premier temps entre 1921 et 1924²⁵⁰. Mais à partir de janvier 1925, lors d'une interview accordé au journaliste américain James Vincent Sheean (1899-1975), Abdelkrim traite Moulay Youssef de « marionnette des Français », voyant qu'il ne souhaite pas rallier sa cause²⁵¹. Il comprend également que malgré les soutiens et sympathies émanant notamment du monde musulman, comme ceux du nouveau chef de La Mecque Abdelaziz ben Abderrahmane Al Saoud (1976-1953), la seule façon pour lui d'inciter une reconnaissance internationale de son régime passe par une victoire militaire sur le terrain, mais à l'échelle du Maroc entier²⁵². De ce fait, au printemps 1925, il

248 CADN, carton 1MA/100/18, Rapport du maréchal Lyautey au gouvernement Herriot sur la situation du Rif en 1925.

249 SHD, carton n°3H1558.

250 DE MADARIAGA Maria Rosa, *Abd el-Krim el-Jattabi. La lucha por la independencia*, Éditions Alianza, Madrid, 2009, 608 p. – pp. 402-404.

251 *Ibid*, p. 406.

252 HART David Montgomery, *Abd el-Krim et la République du Rif*, *op. cit.*, p. 68.

s'attaque aux positions françaises au sud du Rif afin de rallier Fès et déclenche l'entrée en guerre de la France²⁵³.

Épilogue des aspirations de Lyautey au Maroc

Lyautey, conforme à ses idées, tente d'user de sa traditionnelle politique de pacification pour tenter d'étouffer la rébellion du Rif. Il convient de rappeler que sa politique fait fonctionner le Protectorat depuis 1912, de par sa finesse politique avec les tribus, son amitié que l'on peut qualifier de respectueuse à l'égard du sultan Moulay Youssef et sa connaissance approfondie du territoire chérifien. Il réussit à reprendre petit à petit des territoires dissidents (le *bled siba*) pour les rattacher aux territoires soumis au sultan (le *bled makhzen*). Néanmoins, lors des premières escarmouches en 1924 puis en 1925 avec l'entrée en guerre de la France, sa politique commence à atteindre ses limites et il manque de moyens militaires pour contenir cette rébellion, malgré le fait qu'il ait prévenu sa hiérarchie des années auparavant qu'une défaite espagnole face aux Rifains condamnait ces derniers à la guerre contre la France.

- La France face à Abdelkrim : une tentative de guerre conventionnelle dans une guerre asymétrique.

Lors de la guerre du Rif, l'armée espagnole d'abord, puis l'armée française ensuite, sont confrontées à la difficulté de mener une guerre conventionnelle contre la rébellion rifaine, qui emploie des tactiques de guérilla et des stratégies asymétriques. Il faut dire que le terrain est à l'avantage des Rifains, à savoir un terrain particulièrement escarpé de moyenne montagne qui empêche les combats rangés que l'on a pu voir notamment durant la Première Guerre mondiale. Cette situation militaire inédite crée une tension entre les objectifs des deux armées coloniales, qui cherchent à vaincre rapidement la rébellion de manière conventionnelle, et les réalités du terrain. En effet, l'Espagne et la France disposent d'une

²⁵³ Comme l'a fait Moulay Hafid en 1908 pour déposséder du pouvoir son frère Moulay Abdelaziz, Abdelkrim entend s'emparer du pouvoir politique et symbolique que constitue Fès, la capitale religieuse du Maroc, pour ainsi prendre le pouvoir à l'échelle de l'Empire chérifien et voir enfin une reconnaissance des pays internationaux, en premier lieu la France et l'Espagne.

supériorité en termes d'équipement, de ressources et de formation militaire. Cette supériorité les a conduits à adopter une approche conventionnelle, en cherchant à affronter les troupes rifaines de manière frontale et à occuper les zones clé du territoire. Cependant, la rébellion rifaine d'Abdelkrim El Khattabi utilise des tactiques de guérilla, telles que des embuscades, des attaques surprises et la connaissance du terrain, pour harceler les forces espagnoles au nord et françaises au sud. La bataille d'Anoual, qui constitue l'une des pires défaites de l'Espagne dans leur histoire militaire, est une embuscade des forces rifaines sur les forces espagnoles et s'en est suivi de mouvements de harcèlement durant les tentatives de retraite espagnole vers Mellila. De fait, ces tactiques demeurent efficaces dans un environnement montagneux et difficile d'accès, et rendent difficile pour l'armée française de mener une guerre conventionnelle. Les Rifains s'adaptent aux mouvements et aux actions des forces coloniales, leur infligeant des pertes importantes et refusant de se soumettre à l'occupation étrangère. Cette tension entre la tentation de mener une guerre conventionnelle et la réalité d'une guerre irrégulière contribue à la prolongation de la guerre du Rif.

« Les Rifains tirent mal au canon, mais au fusil ils sont extraordinaires. Ils tirent comme des Suisses et font des contre-attaques en débouchant par surprise à 30 mètres. »²⁵⁴.

La guerre du Rif constitue un véritable tournant dans la politique coloniale française au Maroc. En effet, la guerre révèle les limites de la stratégie de Lyautey visant à diviser les populations musulmanes pour mieux les contrôler. La rébellion rifaine menée par Abdelkrim El Khattabi, qui s'appuie sur un sentiment nationaliste, sur la ferveur musulmane par l'intermédiaire de son appel au *djihad* et un projet d'unité territoriale, montre que les populations musulmanes sont capables de se mobiliser pour défendre leurs intérêts communs, plutôt que d'être réduites à des identités religieuses ou tribales²⁵⁵. Il est également critiqué par Paris sur son manque de volonté à s'allier avec les Espagnols²⁵⁶. Il faut dire que dans un premier temps, depuis la cession du Rif aux Espagnols en 1912, Lyautey espère voir les

254 DE PERROT Raymond, préface du maréchal LYAUTEY, *En pleine mêlée marocaine : Un soldat chrétien Raymond de Perrot (1900-1925)*, Éditions Berger-Levrault, 1927, 250 p. Lettre du lieutenant de Perrot au maréchal Lyautey datée du 11 juin 1925, p. 218.

255 Abdelkrim utilise l'antagonisme avec le traditionnel ennemi héréditaire espagnol, le *roumi*, en allant chercher très loin dans l'histoire de l'identité marocaine.

256 ABITBOL Michel, « Le Maroc de Lyautey », *Histoire du Maroc*, Paris, Perrin, « Tempus », 2014, p. 413-445. Disponible sur : <https://www-cairn-info.gorgone.univ-toulouse.fr/histoire-du-maroc--9782262038168-page-413.htm>.

Espagnols se retirer d’eux-mêmes de la région avec une défaite militaire, au vu de la complexité pour eux de la contrôler, pour l’intégrer ensuite au giron français. Néanmoins, après la bataille d’Anoual, il comprend que les Rifains souhaitent s’émanciper et que la France devra tôt ou tard entrer en guerre pour défendre le territoire du Protectorat²⁵⁷. Le 15 avril 1925, Lyautey ne dispose que d’une force de réaction de 20 000 hommes, ce qui constitue environ cinq bataillons pouvant manœuvrer, sur les quarante dont il dispose pour tenir l’ensemble du Protectorat. C’est peu lorsque l’on sait qu’Abdelkrim ne peut aligner que jusqu’à 20 000 soldats permanents, divisés en *harkas* – milice en arabe – de 1000 à 4000/5000 guerriers au maximum²⁵⁸. Lyautey doit faire avec cet effectif-là pendant plusieurs mois en tenant la frontière dans la vallée de l’Ouergha au nord de Fès, avant de voir arriver les premiers renforts venant d’Algérie française²⁵⁹. Néanmoins, le Gouvernement français, aux mains du Cartel des Gauches, ne lui accorde pas les pleins crédits pour réellement se renforcer sur le terrain, et ce, malgré ses nombreuses demandes. Les troupes françaises font face à des embuscades, sans vraiment pouvoir y répondre, et voient les tentatives de ravitaillement des avant-postes échouer²⁶⁰. Lyautey parvient à maintenir le front de la vallée de l’Ouergha, et donc sauvegarde l’importante liaison Rabat-Fès-Alger. Mais face à l’obstination militaire de ces Berbères qui voient un certain prestige se développer, le Gouvernement français envoie au Maroc et nomme au haut commandement militaire le vainqueur de Verdun durant la Première Guerre mondiale, le maréchal Pétain²⁶¹.

« La sorte d’invulnérabilité dont ils jouissent les rend hardis et tenaces, tandis que nos soldats deviennent timides et hésitants à force de recevoir des coups sans pouvoir en rendre. »²⁶².

257 AYACHE Germain, « Les implications internationales de la guerre du Rif (1921-1926) », *Hespéris-Tamuda*, n°15, 1974, p. 181-224.

258 Dans le cadre d’une guerre de harcèlement et avec l’avantage du terrain accidenté, le petit nombre des soldats rifains composant les *harkas* est à relativiser puisqu’il est loin d’être un handicap pour les plans d’Abdelkrim dans un premier temps.

259 Carte du Protectorat espagnol du Rif au nord du Maroc, avec le tracé des frontières de 1912 et le territoire conquis par les Rifains emmenés par Abdelkrim el-Khattabi, *Le club de Médiapart*. Cf. Annexe.

260 Nous pouvons citer l’embuscade de Bibane le 27 mai 1925, qui fait plus de 100 morts et 400 blessés côté français. Dans : PASCAL Jan, « L’Armée française face à Abdelkrim ou la tentation de mener une guerre conventionnelle dans une guerre irrégulière 1924-1927 », *Stratégique*, 2009/1-2-3-4 (N° 93-94-95-96), p. 319-338. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-strategique-2009-1-page-319.htm>.

261 Photographie montrant le maréchal Lyautey (à gauche) qui accueille le maréchal Pétain (à droite) au Maroc durant la guerre du Rif, 17 juillet 1925. *Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie*. Cf. Annexe.

262 SHD, Série 3H Carton N° 106, rapport du Colonel Boutry au maréchal Lyautey sur les difficultés françaises dans la vallée de l’Ouergha, au nord de Fès.

« J'ai désigné M.le Maréchal Pétain pour procéder sur place et de toute urgence à l'examen de la situation générale et militaire du Maroc et pour prendre (...) les décisions qui lui paraîtront s'imposer touchant le commandement, l'organisation et la mission des troupes. »²⁶³.

Le maréchal Lyautey est mis sur la touche, n'ayant guère peur des mots. Pétain arrive au Maroc et Paris lui octroie tous les moyens qu'il désire, malgré les oppositions anti-guerre en France²⁶⁴. On parle ici de plus de 100 000 hommes et des moyens colossaux en artillerie et en aviation. Il convient de rappeler que la France dispose d'un impressionnant arsenal militaire depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Sentant que la situation lui échappe et face aux nombreux désaccords qu'il a avec le gouvernement et Pétain, Lyautey tend à présenter sa démission.

- L'intervention de Pétain et démission de Lyautey

La démission de Lyautey en 1925, un an avant la fin de la guerre du Rif, est motivée par plusieurs facteurs. Tout d'abord, Lyautey est en désaccord avec la politique de son successeur, Philippe Pétain, qui adopte une approche plus dure vis-à-vis de la rébellion rifaine. Lyautey et Pétain sont deux personnalités militaires françaises de la première moitié du XX^e siècle, mais leur relation est assez complexe. Lyautey est connu pour sa politique de pacification qui consiste à intégrer les populations musulmanes dans le système colonial français en respectant leur culture et leurs coutumes. En revanche, Pétain adopte une approche plus brutale, qui vise à réprimer toute forme de résistance à l'occupation française. Les désaccords entre les deux hommes se sont intensifiés avec la guerre du Rif. Lyautey est en faveur d'une approche plus conciliante, qui prend en compte les aspirations nationalistes des populations musulmanes, tandis que Pétain adopte une approche plus militaire, qui vise à écraser la rébellion rifaine par la force. En fin de compte, la démission de Lyautey en 1925 peut être considérée comme une forme de protestation contre la politique de Pétain. Cependant, il est important de noter que Lyautey ne critique pas directement Pétain, mais

263 COURCELLE-Labrousse Vincent & MARMIE Nicolas, *La guerre du Rif, Maroc, 1921-1926*, Tallandier, 2008, 364 p.

264 Tribune collective de personnalités de gauche, publié dans «l'Humanité», le 2 juillet 1925. Disponible chez *Libération* : https://www.liberation.fr/cahier-special/1998/01/12/rififi-sur-le-rif_544724/.

plutôt la politique qu'il met en place au Maroc. En somme, bien que Lyautey et Pétain aient travaillé ensemble au Maroc, leurs approches en matière de politique coloniale sont très différentes et ont souvent entraîné des tensions entre eux.

Ensuite, la démission de Lyautey est également motivée par des raisons personnelles. Après plus de vingt ans passés au Maroc, Lyautey est fatigué et souhaite prendre du recul par rapport à son poste. Il envisage déjà de démissionner en 1923, mais décide finalement de rester en poste pour poursuivre ses réformes et sa politique de pacification envers les populations musulmanes du Maroc, même si dans les faits, Paris refuse sa démission au vu de la situation militaire au Rif²⁶⁵. Cependant, en 1925, Lyautey décide de partir définitivement et de prendre sa retraite. Il écrit dans une lettre au ministre des Colonies de l'époque :

« J'ai fait ce que j'ai pu, et je crois avoir beaucoup fait. [...] Je suis usé, je suis fatigué. Je dois partir.²⁶⁶ ».

Enfin, la démission de Lyautey est également liée à des désaccords politiques avec le gouvernement français de l'époque, dirigé par le Cartel des Gauches. Lyautey est en effet un homme de droite, et est donc en désaccord avec la politique menée par le gouvernement. Le Cartel des Gauches est une coalition politique de gauche qui gouverne la France entre 1924 et 1926²⁶⁷. Elle est composée des socialistes SFIO, des républicains socialistes, des radicaux-socialistes et de la gauche radicale. En 1924, Lyautey a des relations tendues avec le gouvernement français de l'époque, dirigé par Édouard Herriot, leader du Parti radical, puis Paul Painlevé qui lui succède. Le Cartel est en faveur d'une politique de décolonisation et de rapprochement avec les populations musulmanes du Maroc, alors que Lyautey est plutôt en faveur d'une politique de pacification et de maintien de l'autorité française. Lorsque le Cartel des Gauches est arrivé au pouvoir en 1924, Lyautey voit cela comme une menace pour sa politique coloniale et exprime ses inquiétudes au Gouvernement français. Il craint que le nouveau gouvernement ne mette fin à sa politique et ne remette en cause l'autorité française

265 BOURGET, Pierre, « La rivalité Pétain-Lyautey de 1925 au Maroc: un nouvel éclairage. », *Guerres Mondiales et Conflits Contemporains*, n° 181, 1996, pp. 125–33. Disponible sur : <http://www.jstor.org/stable/25732307>.

266 SHD, carton n°3H1560, lettre du maréchal Lyautey au ministre des Colonies André Hesse.

267 MAYEUR Jean-Marie, *La vie politique sous la Troisième République, 1870-1940*, Paris, Éditions du Seuil, 1984, 445 p.

au Maroc. Cependant, les craintes de Lyautey ne se sont pas avérées fondées, car le gouvernement maintient la politique coloniale en place et continue à soutenir la présence française au Maroc et dans l'ensemble de ses colonies. Cependant, les relations entre Lyautey et le gouvernement se sont tendues au fil du temps, en partie en raison de désaccords politiques et de l'opposition de Lyautey à toute réforme majeure.

« *La France ne doit pas être une démocratie d'apparence, où les militaires font la loi.* »²⁶⁸.

Le départ de Lyautey du Maroc est marqué par des scènes émouvantes d'adieu de la part de la population marocaine. Lyautey a été en poste au Maroc pendant 12 ans – pour rappel, il quitte le Maroc pendant un an pour intégrer le Ministère de la Guerre en 1916 – et a développé des liens étroits avec de nombreux Marocains, notamment les élites locales et les notables tribaux. Lors de son départ en 1925, de nombreux Marocains se rassemblent pour lui rendre hommage et lui exprimer leur gratitude pour ses efforts en faveur de la modernisation du pays. Les journaux locaux publient également des articles élogieux sur Lyautey et son travail au Maroc. Dans les semaines précédant son départ, Lyautey est reçu en audience par le sultan Moulay Youssef, qui lui décerne la plus haute distinction marocaine, l'Ordre du Trône. Lors de sa dernière journée au Maroc, Lyautey se rend à la mosquée de la Kasbah à Rabat, où il est accueilli par des représentants des autorités religieuses et de la communauté musulmane locale. Lyautey y prononce un discours émouvant dans lequel il exprime sa gratitude envers les Marocains et son attachement au pays. Il faut dire qu'il met un point d'honneur à saluer les autorités religieuses en particulier. Les oulémas du Maroc ont prié pour la guérison de Lyautey lorsqu'il était malade durant de longs mois en 1922²⁶⁹. À ce moment-là, Lyautey contracte une maladie qui le force à prendre une pause prolongée de son travail en tant que Résident général du Maroc. Les oulémas ont été informés de la maladie de Lyautey et ont organisé des prières pour sa guérison. Cet événement montre l'importance de la religion et de la culture dans la société marocaine et comment Lyautey a gagné le respect des Marocains en respectant et en comprenant leur culture et leurs traditions. Cela montre également que Lyautey n'est pas simplement un colonisateur étranger, mais qu'il a réussi à gagner la

268 Archives nationales, carton 313 AP 244, Lettre de Painlevé à Lyautey, 2 juillet 1925.

269 RIVET Daniel, « 12 : Quelques propos sur la politique musulmane de Lyautey au Maroc (1912-1925) », dans : Pierre-Jean Luizard éd., *Le choc colonial et l'islam*. Paris, La Découverte, « TAP / HIST Contemporaine », 2006, p. 255-270. Disponible sur : <https://www.cairn.info/le-choc-colonial-et-l-islam--9782707146960-page-255.htm>.

confiance et le respect des Marocains, y compris les érudits religieux les plus influents. Cependant, il convient de noter que la relation entre Lyautey et les oulémas n'est pas toujours harmonieuse. Comme évoqué dans notre point sur la politique musulmane, il y a eu des différends entre eux sur certaines questions religieuses et politiques, mais dans l'ensemble, la relation entre eux est respectueuse et constructive. Il exprime à Rabat, peu avant son départ du Maroc, son souhait de voir le Maroc et l'ensemble de l'Afrique du Nord indépendante :

« Il est à prévoir, et je le crois comme une vérité historique, que, dans un temps plus ou moins lointain, l'Afrique du Nord évoluée, civilisée, vivant de sa vie autonome, se détachera de la métropole. Il faut qu'à ce moment-là, et ce doit être le suprême but de notre politique, cette séparation se fasse sans douleur et que les regards des indigènes continuent toujours à se tourner avec affection vers la France. Il ne faut pas que les peuples africains se retournent contre elle. À ces fins, il faut dès aujourd'hui, notre point de départ, nous faire aimer d'eux. »²⁷⁰.

Après son départ, de nombreux Marocains ont continué à exprimer leur affection et leur admiration pour Lyautey. Les écrivains et les poètes ont également célébré son travail et sa contribution à la modernisation du Maroc. Aujourd'hui, Lyautey est souvent considéré comme l'un des rares responsables coloniaux qui a cherché à établir un dialogue constructif avec les Marocains et à respecter leur culture et leur religion.

- La mémoire du maréchal Lyautey au Maroc

La mémoire de Lyautey au Maroc depuis son départ du pays jusqu'à nos jours suscite des débats et des controverses. D'un côté, il y a ceux qui le considèrent comme un héros et un visionnaire qui a apporté des réformes modernisatrices et a contribué à l'essor du Maroc. De l'autre côté, il y a ceux qui critiquent son rôle en tant que représentant du colonialisme français et soulignent les aspects négatifs de son administration.

Il y a différentes parties qui considèrent Lyautey comme un héros et un visionnaire ayant apporté des réformes modernisatrices et contribué à l'essor du Maroc. Tout d'abord, les élites marocaines : certains membres de l'élite marocaine qui ont bénéficié de la politique de

270 « Un colonialiste paradoxal », *Le Maghreb colonial - Manière de voir*, n°86, avril 2006. Disponible sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/52520>.

francisation et d'éducation promue par Lyautey le voient comme un bienfaiteur qui leur a ouvert des opportunités d'éducation et de développement professionnel. Ils reconnaissent son rôle dans la modernisation du pays et apprécient les infrastructures et les réformes administratives mises en place sous son mandat. Ensuite, Lyautey est salué par ceux qui valorisent la stabilité et l'ordre qu'il a apporté au Maroc pendant son mandat. Son administration est connue pour sa politique de pacification et de réduction des conflits tribaux. Les Marocains voient en lui un garant de la sécurité et de la cohésion sociale. Son intérêt pour la culture marocaine est fortement apprécié. Lyautey est connu pour son intérêt pour la culture et l'histoire marocaine ainsi que son apprentissage de la langue arabe et de la religion musulmane. Il a contribué à la préservation du patrimoine culturel marocain, en particulier dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme. Lorsque l'on parle aujourd'hui de la valorisation et la préservation de l'identité culturelle marocaine, le nom de Lyautey revient obligatoirement. Enfin, certains anciens combattants et leurs familles reconnaissent le rôle de Lyautey dans la gestion des conflits, même durant la rébellion du Rif, et le considèrent comme un leader militaire habile et courageux²⁷¹.

Dans l'ensemble, le maréchal Lyautey est reconnu pour son rôle dans la modernisation du Maroc, notamment dans les domaines de l'administration, de l'infrastructure et de l'éducation. Il a encouragé la construction d'écoles, de routes et de structures administratives, et a promu l'apprentissage du français et l'adoption de la culture française. Dans certaines régions du Maroc, Lyautey est encore considéré comme un personnage respecté et admiré. La population lui attribue le mérite d'avoir apporté des changements positifs dans le pays, d'avoir encouragé le développement économique et d'avoir créé un système administratif plus efficace.

Cependant, la mémoire de Lyautey au Maroc est également teintée de critiques, en premier lieu les critiques émanant des nationalistes marocains. Ces derniers ont fortement critiqué Lyautey en tant que représentant du colonialisme français et de l'occupation étrangère. Ils considèrent son administration comme une période de domination étrangère et luttent pour l'indépendance du Maroc. Ensuite, il y a les défenseurs de l'identité marocaine : certains groupes et individus attachés à l'identité marocaine traditionnelle ont critiqué Lyautey

271 D'ORMESSON Wladimir, *Auprès de Lyautey*, Flammarion, 1963, 252 p.

pour sa politique de francisation et pour l'influence française sur la culture marocaine. Ils estiment que son administration a marginalisé la langue et la culture arabe au profit de la culture et de la langue française. Nous pouvons aussi parler de certains historiens marocains comme étrangers qui ont examiné le bilan de Lyautey avec un regard critique, en soulignant les aspects négatifs de son administration. Ils ont mis en évidence les inégalités socio-économiques persistantes, les répressions violentes contre les mouvements de résistance et les restrictions des libertés civiles sous son mandat. Ensuite, difficile de ne pas parler des mouvements de résistance et notamment ceux émanant de la région du Rif, assujettie à une importante rébellion durant le mandat de Lyautey : dans l'ensemble, ces mouvements ont vivement critiqué Lyautey et les forces coloniales françaises pour leur répression brutale et leur politique d'exploitation des ressources du Maroc²⁷². Dans l'ensemble, de nombreuses critiques voient en lui un symbole du colonialisme français et de l'exploitation du peuple marocain. Ils soulignent les inégalités sociales et économiques qui ont persisté sous son administration, ainsi que l'utilisation de la force et de la répression contre ceux qui s'opposaient au régime colonial. Certains soulèvent également des questions sur la politique culturelle de Lyautey, qui a promu la francisation de l'élite marocaine et a marginalisé la langue et la culture arabes. Ils considèrent que cela a contribué à la dévalorisation de l'identité culturelle marocaine et à la perte de certaines traditions.

La mémoire de Lyautey au Maroc continue donc de susciter des débats et des tensions entre ceux qui le voient comme un bienfaiteur du pays et ceux qui le considèrent comme un représentant de l'oppression coloniale. Les opinions divergentes sur son héritage reflètent les clivages sociopolitiques et les différentes interprétations de l'histoire coloniale du Maroc. Néanmoins, les Marocains savent de nos jours reconnaître l'importance de Lyautey dans la construction du Maroc moderne. La mémoire du Maréchal Lyautey dans les grandes villes actuelles du Maroc peut varier en fonction des perspectives historiques, des opinions politiques et des perceptions individuelles. Rabat, la capitale du Maroc, est souvent associée à la mémoire de Lyautey. Il a joué un rôle clé dans la fondation de la ville moderne et dans le développement de ses infrastructures. C'est lui qui a ordonné la rénovation de l'emblématique

272 Les critiques fusent en France également. En 2019, une polémique naît à Angers sur l'attribution d'un nom de boulevard au maréchal Lyautey, ce qui vaut la colère d'un collectif qui dénonce Lyautey comme un génocidaire. Cf. SBITI Soufiane, « En France, la mémoire du maréchal Lyautey suscite la polémique », *ledesk.ma*, 20 juin 2019. Disponible sur : <https://ledesk.ma/encontinu/en-france-la-memoire-du-marechal-lyautey-suscite-la-polemique/>.

tour Hassan, datant du XII^e siècle²⁷³. D'ailleurs, dans un premier temps, c'est à Rabat que Lyautey est enterré dans un mausolée et sa présence dans ce lieu symbolique souligne son importance dans l'histoire du Maroc²⁷⁴. À Casablanca, la plus grande ville du Maroc, la mémoire de Lyautey se voit dans l'architecture. Son influence est perçue dans certains aspects de l'architecture de la ville, notamment dans la médina rénovée et dans certains bâtiments coloniaux. Mais dans l'ensemble, c'est lui qui ordonne la reconstruction de la ville et le développement de son port. Certains quartiers et avenues portent également des noms liés à la période du Protectorat français, rappelant indirectement la présence de Lyautey. Pour ce qui est de Marrakech, elle est une ville historique et touristique importante au Maroc. Bien que la présence de Lyautey ne soit pas directement associée à Marrakech, certains éléments architecturaux de la ville, tels que la résidence du Pacha de Marrakech (aujourd'hui devenue un musée), témoignent de l'empreinte laissée par la période du Protectorat français. Enfin, à Fès, ville réputée pour sa richesse culturelle et historique, on n'oublie guère le célèbre épisode des prières des oulémas à Al-Qaraouiyyine pour le rétablissement du maréchal Lyautey.

En France, dans la conscience collective, Lyautey est tombé dans l'oubli. Néanmoins, sa mémoire est encore présente dans les institutions militaires françaises de nos jours. Bien que sa mémoire puisse susciter des débats et des opinions divergentes, il reste une figure respectée et étudiée dans certains cercles militaires. Lyautey est étudié dans les écoles militaires françaises pour ses stratégies militaires et ses compétences tactiques. Ses méthodes de pacification, de gestion des populations locales et de coopération avec les forces indigènes sont parfois analysées comme des exemples de leadership et de gestion de conflits. Le général François Lecointre, ancien chef d'État-Major des armées, l'exprime très bien au sujet de l'opération Barkhane au Sahel, donc les doctrines lyautéennes sont réutilisées :

« Je décrirai notre vision de l' "approche globale" comme une stratégie de gestion de crise centrée sur les populations et sur leur perception du développement de la crise. Ce concept est hérité de notre aventure coloniale. Dans la manière dont les militaires français, de [Joseph] Gallieni à Lyautey, ont pensé

273 CAILLE Jacques Caillé & HAINAUT Jean, *La Mosquée de Hassan à Rabat*, Arts et métiers graphiques, Institut des hautes-études marocaines, Paris, 1954, 172 p.

274 Photographie du mausolée du maréchal Lyautey à Rabat, avant son transfert en France. *Conseil régional de Lorraine - service régional de l'inventaire général.*

l'établissement d'un empire colonial, il y avait d'abord une vision humaniste [sic] de la gestion de crise et de la guerre. »²⁷⁵.

Ensuite, certaines écoles et institutions militaires françaises portent le nom de Lyautey en son honneur. Par exemple, l'École de guerre à Paris dispose d'un amphithéâtre Lyautey où des conférences sont données sur des sujets liés à l'histoire militaire et à la stratégie. Enfin, Lyautey est parfois commémoré lors de cérémonies et d'événements organisés par les institutions militaires françaises. Par exemple, des dépôts de gerbes peuvent avoir lieu sur sa tombe ou des conférences peuvent être organisées pour discuter de son héritage. Il est important de noter que la perception de Lyautey dans les institutions militaires françaises peut varier en fonction des opinions individuelles et des débats historiques en cours. Certaines personnes le considèrent comme un symbole du colonialisme et remettent en question ses actions et ses politiques pendant le Protectorat du Maroc, tandis que d'autres soulignent son rôle en tant que réformateur et modernisateur. La mémoire de Lyautey continue donc d'être discutée et analysée dans les milieux militaires français.

275 Compte rendu de la Commission des affaires étrangères - Audition, à huis clos, du général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des armées, le 6 novembre 2019. *Assemblée nationale*.

Conclusion

La mise en place du statut de protectorat au Maroc par la France le 30 mars 1912 n'est que l'aboutissement de décennies de crises politiques internes tout d'abord sur fond de convoitises européennes, puis internationales ensuite avec les crises de Tanger et d'Agadir, opposant la France à l'Allemagne. La nomination de Lyautey à la direction de la Résidence générale semble logique dans la mesure où ce dernier connaît la région – pour y avoir été en voyage ou en ayant été muté notamment en Algérie – et donc les mœurs locales. Il met en place une politique de pacification qui a fait ses preuves à Madagascar et dans le Tonkin avec son mentor Gallieni. Militairement tout d'abord, puisqu'à son arrivée, Fès est encerclée par des rebelles au sultan Moulay Abdelhafid et des révoltes éclatent dans tout le territoire. Le changement de capitale et la nomination d'un nouveau sultan rassure les élites marocaines, qui voient dans l'arrivée de la France des opportunités de pouvoir et d'économie. C'est avec leur aide que Lyautey pacifie militairement les régions de la Chaouïa et de Marrakech, dans l'objectif à terme de relier le Maroc occidental au Maroc oriental frontalier de l'Algérie. Ce qu'il fit par ailleurs la veille du déclenchement de la Première Guerre mondiale avec la prise de Taza. Un Islam d'ors et déjà fracturé donc puisque les rivalités internes ont facilité l'avancée française dans le pays. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous n'avons guère vu un quelconque appel au *djihad* – guerre sainte – durant la conquête. Néanmoins, Lyautey va mettre en place une pacification socio-économique afin de rallier les Musulmans au Protectorat. Le développement du royaume passe en effet par une restructuration des villes et un développement des secteurs économiques et financiers. Cependant, ce développement se réalise en adéquation avec les coutumes et traditions locales, notamment pour les politiques urbaines prônant le style néo-mauresque. Enfin, dans un objectif de division, la France souhaite élaborer sa conception de l'Islam au Maroc, chose que Lyautey rejette durant tout son mandat. Il y a certes une distinction sociale entre les Européens et les Musulmans, avec des inégalités dans le secteur éducatif. Mais pas question de toucher aux institutions musulmanes pour le Résident général qui a conservé les tribunaux religieux.

La France compose difficilement sa vision de l'Islam avec le Maroc. Contrairement à l'Algérie, le Maroc est un protectorat et Lyautey a l'intention intime de porter ce pays à long terme vers l'indépendance. La France fait donc face à l'*umma* marocaine et à son Résident général. L'apport de valeurs telles que la laïcité, la démocratie ou l'égalité ne possède pas l'approbation de la population, attachée à ses mœurs et c'est le cas jusqu'à l'indépendance du pays en 1956. La volonté de Paris de fracturer l'Islam au Maroc pour le bien de la conquête est réelle et se traduit sur le terrain avec l'aide des élites. Mais Lyautey reste attaché aux institutions et notamment à la figure musulmane du sultan qu'il a soigné minutieusement. Au fond, la France n'a jamais réellement conquis complètement le Maroc. Militairement, ce fut une grande victoire, mais des poches de résistance subsistent toujours dans les montagnes de l'Atlas, sans parler des difficultés du Royaume d'Espagne face à l'insurrection du Rif.

Pour l'aspect religieux, le maréchal Lyautey, lors de son mandat en tant que résident général du Protectorat français au Maroc entre 1912 et 1925, a joué un rôle important dans l'encadrement des pratiques religieuses dans le pays. Lyautey prône la tolérance religieuse et respecte les pratiques musulmanes au Maroc. Il veille à ce que les libertés religieuses soient garanties et a encouragé le respect des coutumes et traditions religieuses marocaines. Lyautey a cherché à établir une relation de collaboration avec les oulémas, les érudits religieux musulmans. Il a reconnu leur rôle dans la société marocaine et a travaillé avec eux pour résoudre les problèmes liés à la religion et à la culture. Pour ce qui est du *hajj*, Lyautey a mis en place un système de contrôle des pèlerinages et des lieux de culte pour éviter les conflits et assurer la sécurité des fidèles. Il a également veillé à ce que les pratiques religieuses se déroulent dans un cadre réglementé. Des mesures sont également prises pour protéger les sites religieux importants au Maroc, notamment les mosquées et les mausolées. Il a veillé à leur entretien et à leur préservation en tant que patrimoine culturel et religieux. Enfin, Lyautey a soutenu l'éducation religieuse au Maroc en encourageant la formation des imams et en veillant à ce que les écoles coraniques soient bien gérées. Il a également encouragé l'éducation moderne tout en respectant l'enseignement religieux. Lyautey a pour objectif de maintenir un équilibre entre les pratiques religieuses et la modernisation du Maroc sous le protectorat français. Son approche de l'encadrement des pratiques religieuses vise à préserver la stabilité sociale et à promouvoir le respect mutuel entre les différentes communautés religieuses du pays.

Enfin, le maréchal Lyautey fait face à l'éclatement de la guerre du Rif, qui a opposé les forces coloniales espagnoles puis françaises aux tribus rifaines dirigées par Abdelkrim El-Khattabi entre 1921 et 1926. Cette guerre menace la politique de pacification entamée depuis 1912. Et pourtant, il espère d'abord un renoncement espagnol afin de pouvoir récupérer la région, avant de se raviser au vu de l'animosité rifaine et de la pression de Paris, qui critique de plus en plus l'inefficacité de sa politique. De fait, il a concentré ses efforts sur la consolidation des positions françaises dans la vallée de l'Ouergha. Mais Lyautey est fatigué. Fatigué de ses désaccords de plus en plus nombreux avec le Gouvernement français, notamment le Cartel des gauches. Fatigué de ses problèmes de santé à répétition pour son âge (70 ans). Et malgré ses demandes de démission en 1923 et 1924, il reste aux affaires pour le bien du pays colonisateur comme du pays colonisé. En 1925, l'intensité de la guerre du Rif et le prestige accumulé des rebelles rifains a eu raison de son mandat. Il est contraint de démissionner quand il voit débarquer le maréchal Pétain. Malgré les tentatives des Espagnols puis de Lyautey, la guerre du Rif s'est avérée difficile et a duré plus longtemps que ne l'aurait imaginé les Européens. Au terme du débarquement franco-espagnol d'Al-Hoceima à l'automne 1925 avec 500 000 hommes, les Rifains sont submergés et Abdelkrim El-Khattabi est contraint de se rendre au vu des bombardements chimiques espagnols atteignant les civils. Cette guerre, au-delà d'être responsable du départ de Lyautey, laisse un impact mondial : la guerre du Rif qui a donné un prestige éternel aux vaincus et une humiliation durable pour le double Protectorat, mais surtout pour les Espagnols.

Dans l'ensemble, dans la mémoire marocaine de la période, un seul nom ressort pour désigner la réussite du développement du Maroc dans le respect de ses traditions et de ses coutumes : Lyautey. L'image du Maréchal ne s'est jamais éteinte au Maroc tandis qu'il est tombé dans l'oubli en France, preuve de l'importance qu'il a donné au Maroc et à l'Islam. *Le Maroc ne fut qu'une province de mon rêve*. Telle est la phrase prononcée par Lyautey avant sa mort et inscrite sur son tombeau aux Invalides²⁷⁶. Une phrase désabusée qui en dit long sur les aspirations personnelles du maréchal Lyautey au Maroc.

276 Photographie du tombeau de Lyautey aux Invalides, Paris, 2021. *Photographie personnelle*. Cf. Annexe.

Bibliographie

Sources : œuvres du maréchal Lyautey, correspondances, ...

- Œuvres du maréchal Lyautey

Il s'agit ici d'une présentation de l'ensemble des œuvres du maréchal Lyautey où il expose notamment sa conception de la colonisation ainsi que son expérience vécue sur les différents théâtres d'action où il a été affecté.

Correspondance entre le général Maunoury et le général Lyautey le 10 décembre 1914, *Papiers Lyautey (XVIII^e-XX^e siècles)*, cote 475AP/295.

DE MUN, Albert, et LYAUTEY Hubert, *Albert de Mun, Hubert Lyautey, Correspondance (1891-1914)*, publiée pour la Société de l'Histoire de France par Philippe Levillain et Gilles Ferragu, édité par Philippe LEVILLAIN, Gilles FERRAGU, et Société de l'Histoire de France, vol. 1, Paris, Société de l'Histoire de France, 2011.

LYAUTEY, Hubert. *Rapport général sur la situation du protectorat du Maroc au 31 juillet 1914*, Rabat, Services de la Résidence générale, 1916.

<https://bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr/ark:/12148/bpt6k9105777k>.

LYAUTEY, Hubert, *Paroles d'action : Madagascar, Sud-Oranais, Oran, Maroc (1900-1926) / Lyautey ; préface de M. Louis Barthou,...*, Paris, Armand Colin, 1927 (réed. Imprimerie nationale, 1994).

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54616304>.

LYAUTEY, Hubert, *Lettres d'aventures: recueillies par Raymond Dumay*, Sequana., Paris, R. Julliard, 1948.

LYAUTEY, Hubert. *Dans le sud de Madagascar: pénétration militaire, situation politique et économique, 1900-1902...* / Colonel Lyautey. Paris, 1903. <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57913594>.

LYAUTEY, Hubert, « Lettres de Rabat (1907) », *Revue des deux mondes* 64, n° 2 (1921): 273-304.

LYAUTEY, Hubert, *Lyautey l'Africain, textes et lettres du Maréchal Lyautey, présentés par Pierre Lyautey*, 4 vol, Paris, Plon, 1953.

———. *Lyautey l'Africain. I. 1912-1913*, Paris, Librairie Plon, les petits-fils de Plon et Nourrit, 1953.

———. *Lyautey l'Africain. II. 1913-1915*, Paris, Librairie Plon, les petits-fils de Plon et Nourrit, 1954.

———. *Lyautey l'Africain. III. 1915-1918*, Paris, Librairie Plon, les petits-fils de Plon et Nourrit, 1956.

———. *Lyautey l'Africain. IV. 1919-1925*, Paris, Plon impr. de Plon, 1957.

LYAUTEY, Hubert, *Vers le Maroc: lettres du Sud-Oranais, 1903-1906...* / Lyautey, Paris, 1937. <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k826807>.

LYAUTEY, Hubert, « Du rôle social de l'officier dans le service militaire universel », *La Revue des deux mondes*, 15 mars 1891.

Rapport du général Lyautey auprès du Gouvernement, paru dans le journal *Le Matin* le 25 novembre 1914.

<https://www.retronews.fr/journal/le-matin/25-novembre-1914/66/155807/2>

- Sources écrites d'époque

Bulletin officiel de l'Empire chérifien : Protectorat de la République française au Maroc, Rabat, n°1, 1er novembre 1912, p. 2-3.

CHATINIERES, Paul, *Dans le Grand Atlas marocain, extraits du carnet de route d'un médecin d'assistance médicale indigène, 1912-1916*, Paris, Plon-Nourrit & Cie, 1919, 352 p.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5828159x>.

CORNET Charles-Joseph-Alexandre *A la conquête du Maroc Sud avec la colonne Mangin, 1912-1913*, Éditeur Plon-Nourrit et Cie, 1914

DE CONSTANT Paul Henri Balluet d'Estournelles, *L'accord franco-allemand du 4 novembre 1911*, Paris, C. Delagrave, 1912, 32 p.

Général d'AMADE, *Campagne de 1908-1909 en Chaouia*, Éditeur Chapelet et Cie, 1911.

GRAUX, Lieutenant-Colonel, *Le Maroc, sa production agricole*, Paris, 1912, 1 vol., 406 p.

« La Brigade marocaine et la bataille de la Marne », *Archives départementales de Seine-et-Marne*.

<https://archives.seine-et-marne.fr/fr/la-brigade-marocaine-et-la-bataille-de-la-marne>

Maréchal JUIN, *La Brigade Marocaine a la Bataille de la Marne (30 août au 17 septembre 1914)*, Guide des champs de bataille de l'Ourcq, Libraire polytechnique Béranger, France, 1964, 166 p. Cote : 16°1581

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, préface de LYAUTEY Hubert, datant de Janvier 1916, *Rapport général sur la situation du protectorat du Maroc au 31 juillet 1914, dresse par les Services de la Résidence générale de la République française, sous la direction du général LYAUTEY, commissaire résident*

général de la République française au Maroc, Rabat, Services de la Résidence générale, 1916.

Mission scientifique du Maroc, *Villes et tribus du Maroc*, Documents et renseignements publiés sous les auspices de la Résidence générale, Paris, Tome I, Éditions Ernest Leroux, 1915.

Ministère de la Guerre, état-major de l'armée, service historique, « L'affaire de Khénifra le 13 novembre 1914 », *Les armées françaises dans la Grande guerre*, Tome IX, Paris, Imprimerie nationale, 1923, p. 26.

Ministère de la Guerre, état-major de l'armée, service historique, *Les armées françaises dans la Grande guerre*, Tome X, Paris, Imprimerie nationale, 1923.

ORMESSON, Wladimir d', *Auprès de Lyautey*, Paris, Flammarion, 1963, 252 p.

« Traité conclu entre la France et le Maroc le 30 mars 1912, pour l'organisation du Protectorat français dans l'Empire chérifien », *Bulletin officiel : Empire chérifien - Protectorat de la République française au Maroc*, Rabat, n°1, 1er novembre 1912, p. 1-2.

RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, DIRECTION GÉNÉRALE D'AGRICULTURE, COMMERCE ET COLONISATION, Éditeur scientifique, *Notice sur le Protectorat français du Maroc / Protectorat de la République française au Maroc*, Direction de l'agriculture, du commerce et de la colonisation, Office du gouvernement chérifien et du Protectorat de la République française au Maroc, Paris, 1916.
<http://ark.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5806802c>.

- Sources provenant du Centre des Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères (Site de Paris – La Courneuve)

Des correspondances occupent principalement cette section où Hubert Lyautey s'entretient avec des personnages d'importance au plus haut niveau de l'État.

FRMAEE_MN_113_Margerie_Pierre-de, correspondance particulière entre Pierre de Margerie et le Maréchal Lyautey, 1905-1932, côte 113PAAP.

FRMAEE_MN_136PAAP_Pavie, fonds de l'explorateur, diplomate et haut-fonctionnaire Auguste Pavie (1847-1925), six lettres émanant de sa correspondance avec le Maréchal Lyautey : 3 mai 1912, 11 juin 1914, 22 juillet 1914, 4 novembre 1914, 4 novembre 1917, 29 mars 1921, 3 avril 1922, côte 136PAAP.

FRMAEE_MN_141PAAP_Pichon_Stephen_1à8, accords de 1901, instructions pour le général Lyautey (1901-1908), côte 141PAAP.

FRMAEE_MN_394QO_PersSer2, dossiers des agents du Ministère des Affaires étrangères (1850-1930), volume 989 pour le Maréchal Lyautey, côte 394QO

- Sources provenant du Service Historique de la Défense (Site de Vincennes)

Ce fonds constitue l'ensemble des dossiers militaires sur Lyautey, ses correspondances avec les plus hauts responsables politiques et militaires français.

Fonds Maréchal Louis Hubert Lyautey (1914-1926), côte DE 2017 PA20

- Sources provenant du Centre des Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères (Site de Nantes)

Ces fonds constituent l'un des piliers de nos sources concernant notre sujet, provenant d'organismes étant affectés directement au fonctionnement du Protectorat.

Sources de la Résidence générale :

1MA/3/1-173

Collection des télégrammes (chiffre)

1912-1956

173 art.

Répertoire numérique, Claudine Bonnard, adjoint technique principal, sous la direction de Damien Heurtebise, conservateur en chef du patrimoine, 2013.

1MA/8/1-95

Cabinet militaire

1910-1940

95 cartons

Répertoire numérique revu par Jeanne Blanconnier, sept. 2013, mai 2021.

1MA/10/1-271

Cabinet du délégué à la résidence générale

1923-1956

275 liasses, numérotées de 1 à 271

État de versement partiellement corrigé au CADN (inventaire n° 5).

1MA/15/1-1107

Cabinet diplomatique

1912-1956

1207 liasses, numérotées de 1 à 1107

État de versement partiellement corrigé au CADN (inventaire n° 2).

1MA/18/1-145

Cabinet diplomatique (registres du courrier)

1910-1940

145 registres d'enregistrement du courrier (arrivée et départ)

Non inventorié.

1MA/20/1-320

Service juridique et de la législation

1923-1957

323 articles numérotés de 1 à 320 en 67 cartons.

1MA/22/1-16

Service du personnel, dossiers nominatifs

1915-1956.

16 cartons

Répertoire numérique, Mathilde Jaworski, juillet 1989, 12 p., dactyl., base de données informatisée.

Source de la Direction des Affaires indigènes (DAI)

1MA/100/99-386 ; 473-475

Direction des Affaires indigènes, série principale

1907-1939

303 articles, soit 40,9 m.l. ou 48,82 ?

État de versement partiellement corrigé au CADE (inventaire n° 8).

- Carton 1MA/100/330 A portant sur l'Enseignement franco-musulman, écoles de fortune, primes d'arabe et de berbère.

Source de la Direction des Affaires chérifiennes

1MA/300/1-336

Direction des Affaires chérifiennes

1912-1956

398 cartons, numérotés de 1 à 336

État de versement partiellement corrigé au CADN (inventaire n° 4).

- Carton 1MA/300/109 portant sur l'Enseignement musulman - Professeurs de Al Karaouiyne et oulémas de Fès, disponible au Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Il met en avant l'un des exemples de l'enseignement musulman et franco-musulman dans une école dite de notable.

- Carton 1MA/100/330 A portant sur l'Enseignement franco-musulman, écoles de fortune, primes d'arabe et de berbère, disponible au Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Il met en lumière le programme d'étude et le fonctionnement des écoles dites supérieures.

Sources de la Direction de l'intérieur (DI)

1MA/200/1-984

Direction de l'Intérieur, série principale

1912-1956

940 articles numérotés de 1 à 984, 104,2ml

État de versement partiellement corrigé au CADN (inventaire n° 3).

[Histoire administrative :] Héritière des attributions de la direction des Affaires politiques (DAP), la direction de l'Intérieur (1946-1956) regroupe sous son nom, outre ses propres archives, celles de la DAP (1936-1946) ainsi que quelques séries de documents qui remontent à la direction des Affaires indigènes (1917-1936). *[Mode de classement :]* Les anciens cartons n° 797-814 de la série Direction de l'Intérieur ont été reclassés et ont été cotés en 1MA/250/1-51, « Questions juives ».

1MA/282/1-229

Direction de l'intérieur, dossiers nominatifs

env. 1920-1956

229 articles, 30ml

Répertoire numérique, Damien Heurtebise, conservateur du patrimoine, février 2011
[Présentation du contenu :] Cette série renferme la collection des dossiers nominatifs sur des personnalités marquantes du protectorat, aussi bien européennes que marocaines, et notamment sur les activistes nationalistes ; série constituée à l'origine par la direction des Affaires indigènes et nourrie sans discontinuité jusqu'à la fin du protectorat.

1MA/285/1-84

Direction de l'intérieur, fiches et notices de tribus

1915-1956

84 articles

Répertoire numérique, vacataires sous la direction de Blandine Morin, chargée d'études documentaires, octobre 2016.

Source du Secrétariat général du protectorat

2MA/1/1-414

Secrétariat général du protectorat, série principale

1913-1956

428 liasses, numérotées de 1 à 414

État de versement partiellement corrigé au CADN (inventaire n° 9).

Source de la Direction de l'Instruction publique

3MA/900/1-99

Direction de l'Instruction publique, service de l'enseignement musulman

1908-1953

99 articles

État de versement (inventaire n° 7).

Source du Commandement général du Nord

4MA/900/1-89

Commandement général du Nord

1908-1924

90 cartons cotés de 1 à 89 dans la série Direction des Affaires indigènes

État de versement partiellement corrigé au CADN (inventaire n° 8).

Source du TOAFN (Théâtre d'Opérations d'Afrique du Nord)

Région de Casablanca

11MA

11MA/1/1-513

Correspondance chronologique de la Région militaire puis civile de Casablanca

1908-1951

513 art.

Répertoire numérique, Claudine Bonnard, adjoint technique principal, 2007.

Contrôle civil de la région de Casablanca

11MA/2/1-413

1908-1956

143 art.

Répertoire numérique par Anne-Gaëlle Cusey, déc. 2019.

Territoire des Chaouïa

11MA/4/1-146

1908-1956

146 art.

Répertoire numérique par Florine Lefebvre, déc. 2019.

Territoire d' Oued-Zem

11MA/5/1-72

1912-1956

72 art.

Répertoire numérique par Jeanne Blanconnier, juillet 2020.

Territoire de Mazagan

11MA/6/1-34

1912-1956

34 art.

Répertoire numérique par Jeanne Blanconnier, octobre 2020.

Territoire du Tadla

11MA/7/1-48

1913-1956

48 art.

Répertoire numérique par C. Margarettaz, Florine Lefebvre, oct. 2019.

Région de Fès

12MA

12MA/1-268

1913-1956

268 articles

Répertoire numérique par Benoît Maraval, nov. .2020.

Région de Meknès

14MA

14MA/900/1-338

1911-1956

338 liasses

État de versement partiellement corrigé au CADN.

Région d'Oujda

15MA

15MA/900/1-329bis

1907-1956

347articles

État de versement partiellement corrigé au CADN (inventaire n° 11).

Région de Rabat

16MA

16MA/900/1-339

1909-1956 environ

351 liasses

État de versement partiellement corrigé au CADN (inventaire n° 12).

et 9 cartons numérotés de 90 à 98 dans la série Direction des Affaires indigènes, 1912-1920
(inventaire n° 8).

Ouvrages sur le maréchal Lyautey

Recensement des principaux écrits sur la vie de Lyautey, provenant principalement d'historiens mettant en avant leurs analyses de ce militaire peu commun.

ANDRE Marie, *Un ami des scouts : Lyautey*, s.l., Alsatia, 1940, 189 p.

BENOIST-MECHIN Jacques, *Lyautey, l'Africain ou Le rêve immolé. Le rêve le plus long de l'histoire*, Lausanne, Clairefontaine, 1966, 323 p.

BERENSON Edward, *Les héros de l'Empire: Brazza, Marchand, Lyautey, Gordon et Stanley à la conquête de l'Afrique*, Paris, Perrin, (Pour l'histoire), 2012, 1 vol., 426 p.

BOISBOISSEL Yves de, *Dans l'ombre de Lyautey*, Paris, André Bonne, 1954, 1 vol, 361 p.

CHOLVY Gérard, « Lyautey : itinéraire d'un colonisateur », *Revue des deux mondes*, mars 2008, p. 36-52.

<https://www.revuedesdeuxmondes.fr/article-revue/lyautey-itineraire-dun-colonisateur/>.

DRESCH Jean, « Lyautey », *Techniciens de la colonisation*, PUF, Paris, 1945, p. 132-156.

FARRERE Claude, *Lyautey, créateur: notes et souvenirs*, Encyclopédie d'outre-mer, s.l., 1955, 127 p.

HEIDSIECK Patrick, *Rayonnement de Lyautey (6e éd.) / Patrick Heidsieck ; préf. de Georges Lamirand*, Paris, Gallimard, 1941, 239 p.

<http://ark.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k33820160>.

JOBIN Guillaume, *Lyautey, le résident : Le Maroc n'est qu'une province de mon rêve*, vol. 1, s.l., Casa Express, 2014, 386 p.

LE REVEREND, André, *Lyautey*, Paris, Fayard, 1986, 496 p.

———. *Un Lyautey inconnu, correspondance et journal inédits, 1874-1934*, Paris, Perrin, 1979, 363 p.

MAUROIS André, *Lyautey*, Paris, Plon et Nourrit, 1931, 351 p.

RIVET Daniel, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc : 1912-1925*, 3 vol. Histoire et perspectives méditerranéennes, Paris, Éditions L'Harmattan, 1988, 927 p.

SAINT-AULAIRE Auguste-Félix-Charles de Beaupoil de, *Au Maroc avant et avec Lyautey*, Paris, Flammarion, 1954, 261 p.

TARDE Guillaume de, « La pensée politique de Lyautey », Paris, *La Revue des Deux Mondes*, 15 février 1960, p. 385-397.

<https://www.revuedesdeuxmondes.fr/wp-content/uploads2016/11/981b5b47a4274489cb6c38eb2e286690.pdf>

———. « L'œuvre civile de Lyautey au Maroc », *Revue de la Défense Nationale*, n° 119 (novembre 1954), p. 396-414.

<https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article.php?carticle=808>

TEYSSIER Arnaud, *Lyautey, Le ciel et les sables sont grands*, Perrin, Paris, 2004, 480 p.

———. *Lyautey*, Paris, Éditions Perrin, février 2004, 468 p.

VENIER Pascal, *Lyautey avant Lyautey*, L'Harmattan, Paris, 1997, 292 p.

VERMEREN Pierre, « Lyautey au Maroc en 1912 : ambitions, jeux de pouvoir parisiens, environnement et enjeux politiques », *Outre-mers*, tome 99, n°376-377, 2012, collection Cent ans d'histoire des outre-mers, SHOM, 1912-2012, pp. 81-92.

Ouvrages sur le Protectorat français au Maroc

Nous retrouvons dans cette section des œuvres qui traitent du Protectorat français au Maroc dans son entier déroulement, avec les analyses des auteurs sur son fonctionnement à partir d'un secteur précis de l'administration coloniale.

BARBE Adam, « Quand la France colonisait le Maroc par la dette », sur Orient XXI, 8 février 2017.

<https://orientxxi.info/magazine/quand-la-france-colonisait-le-maroc-par-la-dette,1709>

BAUDOUÏ Rémi, « La prévention dans les politiques d'aménagement: le cas du protectorat français au Maroc », Paris, *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 64 (octobre-décembre 1999), p. 83-89.

https://www.persee.fr/doc/AsPDF/xxs_0294-1759_1999_num_64_1_3893.pdf

BELHAJ SAIF Mohammed Rachid & ISAMBERT-JAMATI Viviane (sous la direction de.), « La politique scolaire du protectorat français au Maroc (1912-1940) », *Lille-thèses*, 3 microfiches, Paris, Descartes, 1995.

BERNARD Augustin, « *La France au Maroc* », *Annales de géographie*, tome 26, n°139, 1917.

BOUTBOUQALT Tayeb, « La politique d'information du Protectorat français au Maroc (1912-1956) », *Lille-thèses*, 12 microfiches, Lille, ARNT, 1987.

CHASTAND, Paul, *Les conditions d'établissement du protectorat français au Maroc*, Paris, impr. Jouve et Cie, 1913, 1 vol., 248 p.

FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA GUERRE D'ALGÉRIE, DES COMBATS DU MAROC ET DE TUNISIE, *Le Maroc du protectorat à l'indépendance, une mémoire*

réussie ?, Cahiers pour la mémoire de tous et la mémoire de tout n°7, Paris, Riveneuve, 2019, 1 vol.

GERMOUNI Mohammed, *Le protectorat français au Maroc: un nouveau regard*, Histoire et perspectives méditerranéennes, Paris, L'Harmattan, 2015, 502 p.

GIRARD Muriel, « Invention de la tradition et authenticité sous le Protectorat au Maroc : L'action du Service des Arts indigènes et de son directeur Prosper Ricard », *Socio-anthropologie*, n° 19, 2006.

<https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.563>.

JELIDI Charlotte, « La fabrication d'une ville nouvelle sous le protectorat français au Maroc (1912 – 1956) : Fès-nouvelle », *Lille-thèses*, ANRT, 2008, 422 p.

KNIBIEHLER Yvonne, « L'enseignement au Maroc pendant le protectorat (1912-1956). Les “fils de notables” », *Revue d'histoire moderne et contemporaine (Paris, France : 1954)* 41, n° 3, 1994, p. 489-598.

<https://doi.org/10.3406/rhmc.1994.1733>.

LESPEL Marlène, « De l'orientalisme à l'art colonial: les peintres français au Maroc pendant le Protectorat (1912-1956) », *Art et histoire de l'art*, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II Jean Jaurès, 2017.

MARLY Mathieu, « L'ethnographie militaire aux origines de la “politique berbère” du protectorat français au Maroc (1912-1915) », *L'année du Maghreb*, 2021, p. 205-221.

<https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.8103>.

EL-MECHAT Samya, *Coloniser, pacifier, administrer : XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, CNRS éditions, 2014, 382 p.

MAURY Jean-Pierre, *Maroc – Traité pour l'organisation du Protectorat français dans l'Empire chérifien (Fès, 30 mars 1912)*, Université de Perpignan.

<http://mjp.univ-perp.fr/constit/ma1912.htm>

PUYO Jean-Yves, « Une application du “rôle social de l’officier” (Lyautey) : les services du contrôle politique dans le Protectorat français au Maroc (1912-1926) », *Les Études sociales* n° 156, n° 2, 2012, p. 85-100.

<https://doi.org/10.3917/etsoc.156.0085>.

RENAULT Louis, *Codes et lois en vigueur dans le Protectorat français du Maroc. Tome premier. Organisation judiciaire*, Publications de l’Office de législation étrangère et de droit international, Paris, Impr. Nationale, 1914, 992 p.

REVILLIOD Gustave, « L’organisation intérieure des pays de protectorat : son application au Maroc », 1 vol., Paris, *A.Rousseau*, 1913, 192 p.

RIVET Daniel, « Lyautey et l’institution du protectorat français au Maroc: 1912-1925 », *Histoire et perspectives méditerranéennes*, Langres, Éditions L’Harmattan, 1988, 927 p.

RIVET Daniel, « Quelques propos sur la politique musulmane de Lyautey au Maroc (1912-1925) », dans LUIZARD Pierre-Jean (dir.), *Le choc colonial et l’islam*, Paris, La Découverte, 2006, p. 255-270.

ROSENBERG Bernard, « Henry de Castries concepteur d’un projet très ambitieux », *Archives du Maroc*, 2017

ROUARD DE CARD Edgard, *Traités et accords concernant le protectorat de la France au Maroc*, Paris, A. Pedone & J. Gamber, 1914, 143.

SBAÏ Jalila, *La politique musulmane de la France, Un projet chrétien pour l’islam ? (1911-1954)*, s.l., CNRS Éditions, 392 p.

SPILLMANN Georges, *Du Protectorat à l’indépendance : Maroc, 1912-1955*, Paris, Plon, 1967, 245 p.

VERMEREN Pierre, « Une Si Difficile Réforme : La Réforme de l'université Qarawiyyin de Fès Sous Le Protectorat Français Au Maroc, 1912-1956 », *Cahiers de La Méditerranée*, n° 75 (2007) : 119-132.

<https://doi.org/10.4000/cdlm.3773>.

_____. « Maroc: les cent ans du Traite de Fès », *LExpress.fr*, 30 mars 2017.

Politique économique de la France au Maroc

Les ouvrages cités ici traitent de la politique économique de la France durant l'ensemble du Protectorat. Le secteur économique pour notre sujet n'est pas un important pilier mais il nous permet de comprendre certains aspects des politiques du maréchal Lyautey vis-à-vis de l'Islam avec notamment les moyens financiers mis en place.

AMAR Émile, *Organisation de la propriété foncière au Maroc*, Thèse, Paris, 1912, 1 vol., 135 p.

AYACHE Albert, *Le Maroc, bilan d'une colonisation*, Paris, Éditions sociales, 1956, 1 vol., 361 p.

BARDINET Paul, *Le régime douanier du Maroc*, thèse, Bordeaux, 1932, 1 vol., 165 pages.

BERNARD Augustin, *Le Maroc*, Paris, Alcan, 1918, 412 pages.

BONNET Pierre, *Le problème marocain et la Banque d'État du Maroc*, thèse, Paris, 1912, 1 vol., 297 p.

BOUSSER Marcel, *Les transports intérieurs au Maroc français : leur concurrence*, thèse, Paris, Sirey, 1934, 1 vol., 267 p.

BOUTIN François, *L'expansion commerciale du Maroc*, thèse, Paris, 1928, 1 vol., 237 p.

BOUY Ernest, *Le problème de la main-d'œuvre et la législation du travail au Maroc*, thèse, Paris, 1929, 1 vol., 172 p.

CAVILLE Marius, *Le Maroc et les perspectives économiques de l'Europe*, thèse, Grenoble, 1909, 1 vol., 166 p.

CELERIER Jean, *Le Maroc*, Paris, Colin, 1931, 1 vol., 216 p.

CHAPUS Roger, *L'exploitation des phosphates au Maroc : l'Office chérifien des phosphates*, thèse, Paris, Sagot et Cie, 1928, 1 vol., 372 p.

CHASTAND Paul, *Les conditions d'établissement du Protectorat français au Maroc*, Paris, 1913, 1 vol., 248 p.

CLEMENT Alain, « L'analyse Économique de La Question Coloniale En France (1870-1914) », *Revue d'économie Politique* 123, n° 1 (2013), p. 51-82.

<https://doi.org/10.3917/redp.231.0051>.

COURAGEOT Pierre, *Les communautés agraires du Maroc et le Protectorat français*, thèse, Toul, 1934, 1 vol., 164 p.

DONON Jean, *Le régime douanier du Maroc et le développement du commerce marocain jusqu'à nos jours*, Paris, Larose, 1920, 1 vol., 177 p.

ESPERANDIEU Pierre, *Lyautey et le Protectorat*, Paris, 1947, 1 vol., 204 p.

EYQUEM Jean, *Les ports de la zone française du Maroc, leur rôle économique*, Alger, 1933, 1 vol., 518 p.

EVIN Guy, *L'industrie au Maroc et ses problèmes*, Paris, Sirey, 1934, 1 vol., 182 p.

FRELUPTE Robert, *L'expansion économique française au Maroc*, thèse, Paris, Rivière et Cie, 1912, 1 vol., 125 p.

GARCIN Pierre, *La politique des contingentements dans les relations franco-marocaines*, thèse, Lyon, Bosc Frères, 1932, 1 vol., 220 p.

GADILLE Jacques, « La colonisation officielle du Maroc », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 1955, p. 305-422 .

GADILLE Jacques, « L'agriculture européenne au Maroc, étude humaine et économique », *Annales de géographie*, 1957, p. 144-158.

GADILLE Jacques, *Exploitations rurales européennes*, Atlas du Maroc, Rabat, 1958, 31 p.

GIRAULT Arthur, *Principes de colonisation et de législation coloniale*, Paris, Sirey, 1921-1922, 1 vol.

GRAUX Lieutenant-Colonel, *Le Maroc, sa production agricole*, Paris, 1912, 1 vol., 406 p.

HOFFERR René & MORIS Roger, *Revenus et niveaux de vie indigènes au Maroc*, Paris, Sirey, 1934, 1 vol.

HOFFERR René, *L'économie marocaine*, Paris, Sirey, 1932, 1 vol., 335 p.

LABADIE-LAGRAVE H., *Le mensonge marocain*, Alger , P. Fister, 1925, 1 vol., 397 p.

RENÉ-LECLERC Charles, *Le commerce au Maroc : Conseils aux industriels et négociants de la Métropole*, Paris, 1915, 1 vol., 24 p.

LE COUPE-GRAINVILLE Léon, *L'effort français au Maroc pendant la guerre*, Paris, Boccard, 1921, 94 pages.

LE COZ Jean, *Le Rharb : Fellahs et colons*, Rabat, 1964, 2 vol., 465 p.

MAUCHAUSSE Paul, *L'évolution des principes dominants du régime minier au Maroc français*, thèse, Paris, Sirey, 1931, 1 vol., 329 p.

MAUROIS André, *Lyautey*, Paris, Plon, 1931, 1 vol., 351 p.

MÉCHIN René, *Les chemins de fer au Maroc*, thèse, Paris, 1928, 1 vol., 288 p.

MIEGE Jean-Louis, *Le Maroc et l'Europe : 1830-1894*, Paris, PUF, 1961-1963, 4 vol.

NATAF Félix, *Le crédit et la Banque au Maroc*, thèse, Paris, Geuthner, 1929, 1 vol., 214 p.

ORMESSON Wladimir d', *Auprès de Lyautey*, Paris, Flammarion, 1963, 1 vol., 253 p.

PASSERON René, *Les grandes sociétés et la colonisation dans l'Afrique du Nord*, Alger, 1925, 1 vol., 347 p.

PEYRET Pierre De, *Le crédit agricole au Maroc*, thèse, Paris, Les Presses Modernes, 1933, 1 vol., 147 p.

PIQUET Victor, *Le Maroc: géographie, histoire, mise en valeur*, Paris, Colin, 1^{ère} édition 1917 et 3^{ème} édition 1920, 2 vol., XII + 464 pages.

REYNIER Antoine, *La banque d'État du Maroc et les banques d'émissions coloniales*, thèse, Lyon, 1926, 1 vol., 171 p.

TARDE Guillaume de, *L'action économique du Protectorat de la République française au Maroc*, Rabat, 1915, 25 p.

TERRASSE Henri, *Histoire du Maroc, des origines à l'établissement du Protectorat français*, Casablanca, Éditions Atlantiques, 1949-1959, 2 vol.

TOURON Max, *Notre protectorat marocain*, thèse, Poitiers, Texier, 1923, 1 vol., 514 p.

VALLERTE Pierre, *Conquérants et conquis au Maroc, contribution à l'étude sociologique du contact des peuples*, Paris, 1934, 1 vol., 272 p.

VIDALENC, Georges, *Le port de Casablanca*, Casablanca, 1928, 1 vol. 171 p.

L'Empire colonial français

AGERON Charles-Robert, Catherine COQUERY-VIDROVITCH, Gilbert MEYNIER, et Jacques THOBIE, *Histoire de la France coloniale, 1914-1990*, s.l., Armand Colin, 2016, 2 vol., 656 p.

AMIRAUX Valérie, « De l'Empire à la République : à propos de l'« islam de France » », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 46 (4 mai 2011), p. 45-60.

<https://doi.org/10.7202/1002507ar>.

BARBE Adam, « Quand la France colonisait le Maroc par la dette », *Orient XXI*, 8 février 2017.

<https://orientxxi.info/magazine/quand-la-france-colonisait-le-maroc-par-la-dette,1709>.

EL FASI Mohammed & HRBEK Ivan, *Histoire générale de l'Afrique*, vol. III : *L'Afrique du VIIe au XIe siècle*, Paris, Éditions UNESCO, 1990, 932 p.

HANOTAUX Gabriel, *Histoire des colonies françaises*, Paris, Plon, 1934, T. III, 1 vol., 605 p.

JACQUETON Gilbert, « La colonisation française au Maroc », *Annales de géographie* 33, n° 183 (1924), p. 307-312.

<https://doi.org/10.3406/geo.1924.9685>.

LACASSAGNE Julien, « Islam, l'héritage colonial » *Orient XXI*.

<https://orientxxi.info/lu-vu-entendu/islam-l-heritage-colonial,3271>.

LE NAOUR Jean-Yves, *Djihad 1914-1918 : la France face au panislamisme*, Paris, Perrin, 2017, 250 p.

LE PAUTREMAT Pascal, *La politique musulmane de la France au XX^e siècle. De l'hexagone aux terres d'Islam : espoirs, réussites, échecs*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2003, 563 p.

LE PAUTREMAT Pascal, « Le rôle de la commission interministérielle des affaires musulmanes dans l'élaboration d'une politique musulmane de la France (1911-1937) », Thèse de doctorat, Nantes, 1998.

<http://www.theses.fr/1998NANT3025>.

MESSAOUDI Alain, *Les arabisants et la France coloniale (1780-1930)*, Paris, ENS Éditions, 2015, 556 p.

MEYER Jean, Jean TARRADE, et Annie REY-GOLDZEIGUER, *Histoire de la France coloniale. 1. Des origines à 1914*, Histoires Colin, Paris, A.Colin - 61-Alençon, 1991, 846 p.

MEYER Jean, Jean TARRADE, Annie REY-GOLDZEIGUER, et Jacques THOBIE, *Histoire de la France coloniale. [1]. Des origines à 1914*, Collection U Histoire, Malakoff, Armand Colin, 2016, 846 p.

PIQUET Victor, *La colonisation française dans l'Afrique du Nord : Algérie, Tunisie, Maroc*, Paris, Colin, 1912, 1 vol., 538 p.

QUELLIEN Alain, *La Politique musulmane dans l'Afrique occidentale française*, Émile Larose, Paris, 1910, 304 p.

<http://ark.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6152175h>.

SBAI Jalila, *La politique musulmane de la France - Un projet chrétien pour l'islam ? (1911-1954)*, CNRS Éditions., 2018, 350 p.

RAMBAUD Alfred, Louis ARCHINARD, Albert BOUINAIS, et Victor NICOLAS, *La France coloniale: histoire, géographie, commerce*, Paris, Armand Colin, 1886, 714 p.

THOBIE Jacques, Gilbert MEYNIER, et Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Histoire de la France coloniale. 2. 1914-1990*, Histoires-Colin, Paris, A.Colin - 61-Alençon, 1990, 656 p.

Le Maroc contemporain

AYACHE Albert, *Le Maroc, bilan d'une colonisation*, Paris, Éditions sociales, 1956.

ABÉCASSIS Frédéric, « Daniel Rivet, *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V. Le double visage du Protectorat*, Paris, Éditions Denoël, 1999 (« L'aventure coloniale de la France. Destins croisés »), 464p. », *Revue d'histoire moderne contemporaine* 474, n° 4 (2000), p. 874-877.

BRIGNON Jean, *Histoire du Maroc*, Casablanca, Librairie nationale, 1967.

EL HAMEL Chouki, « Surviving Slavery: Sexuality and Female Agency in Late Nineteenth and Early Twentieth-Century Morocco », *Historical Reflections* 34, n° 1 (2008), p. 73-88.

<https://doi.org/10.3167/hrrh2008.340105>.

GOODMAN R. David, « Demystifying “Islamic Slavery” : Using Legal Practices to Reconstruct the End of Slavery in Fes, Morocco », *History in Africa* 39 (2012), p. 143-174.

<https://doi.org/10.1353/hia.2012.0008>.

JELIDI Charlotte, « La fabrication d'une ville nouvelle sous le Protectorat français au Maroc (1912-1956) : Fès-nouvelle », *Cahiers d'EMAM* 16 (2008), p. 77-82.

<https://doi.org/10.4000/emam.292>.

PERRIER Antoine, « Les archives d'un pacha. Conflits fonciers et expertise locale du gouverneur de Salé dans le Maroc colonial », *Revue d'histoire moderne et contemporaine (Paris, 1954)* 67-4, n° 4 (2020), p. 7-30.

<https://doi.org/10.3917/rhmc.674.0009>.

LAROUI Abdallah, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain : 1830-1912*, Paris, Maspero, 1977, 481 p.

LACOUTURE Jean & LACOUTURE Simone, *Le Maroc à l'épreuve*, Paris, Seuil, 1958, 384 p.

SHINAR Pessah, *Essai de bibliographie sélective et annotée sur l'Islam maghrébin contemporain : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye : 1830-1978*. Recherches sur les sociétés méditerranéennes, Paris, Eddu Centre national de la recherche scientifique, 1983, 532 p.

THEILBORIE Nadège, « La patrimonialisation du Maroc, entre tradition et rupture de l'héritage français », *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, N°23, 2012

VACHER Hélène, « La planification de la sauvegarde et le détour marocain (1912-1925) ». In *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains : Exemples marocains, libanais, égyptien et suisse*, édité par Raffaele CATTEDRA, Pascal GARRET, Mercedes VOLAIT, et Catherine MILLER, Colloques et journées d'études, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2010. <http://books.openedition.org/ifpo/879>.

VERMEREN Pierre, « I. L'avènement d'un nouveau Maroc sous le protectorat », *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, « Repères », 2016, p. 7-19.

VERMEREN Pierre, « L'Histoire du Maroc depuis l'indépendance », *Le Journal*, mai 2006.

WOLFROM Gustave, *Le Maroc : ce qu'il faut en connaître. Ouvrage suivi d'un compte rendu de la conférence d'Algesiras*, Paris, A. Challamel, 1906.

La Guerre du Rif

L'importance des ouvrages sur la Guerre du Rif est indéniable. À travers elles, il s'agit de comprendre l'avènement d'un pouvoir musulman au nord du Protectorat français, en confrontation idéologique directe avec Lyautey.

ABD AL-KARIM AL-KHATTABI Muḥammad, et ROGER-MATHIEU Jérôme, *Mémoires d'Abd-El-Krim*, Paris, Librairie des Champs-Élysées, 1927, 243 p.

CLING Daniel, *La Guerre du Rif*, Documentaire, ARTE, 2011.

COLLOQUE INTERNATIONAL D'ÉTUDES HISTORIQUES ET SOCIOLOGIQUES, *Abd el-Krim et la République du Rif*, Textes à l'appui Série Histoire contemporaine 111, Paris, F. Maspero, 1976, 536 p.

COURCELLE-LABROUSSE Vincent, et Nicolas MARMIE, *La guerre du Rif : Maroc 1921-1926*, Paris, Tallandier Eddu Seuil, 2009, 364 p.

———. *La guerre du Rif : Maroc 1921-1926*, Texto, Paris, Tallandier, 2018, 438 p.

D'ANDURAIN Julie, et François COCHET, « Julie d'Andurain, “ La guerre du Rif : premiers pas vers la décolonisation, 1921-1926 ” », dans François Cochet dir., *Les Guerres des années folles, 1919-1925*, Paris, Passés Composés-Ministère des Armées, 2021, p. 167-193.

DAOUD Zakya, *Abdelkrim : une épopée d'or et de sang*, s.l., Séguier, 1999, 458 p.

DUMAS Pierre, *Abd-el-Krim*, Toulouse, éditions Le Bon Plaisir, 1927, 167 p.

LAURENCON-BOHNEKAMP Fabien, « Max Schiavon : La guerre du Rif - Un conflit colonial oublié (1925-1926) ; Éditions Pierre de Taillac, 2016 ; 352 pages », *Revue Défense nationale (Paris)* 792, n° 7 (2016) : p. 192-194.

<https://doi.org/10.3917/rdna.792.0192>.

MADARIAGA María Rosa de, et Carlos Lázaro AVILA, « Guerra química en el Rif (1921-1927) », *Historia 16*, n° 324, 2003, p. 50-87.

RAMIER Raphaël, *La France, l'Espagne et la "question rifaine" : 1921-1927*, s.l., 2002.

SAFFROY Frédéric, « La guerre du Rif dans L'Or et le sang, de Fabien Bedouel, Merwan Chabane, Maurin Defrance et Fabien Nury », *Stratégique* 115, n° 2, Paris, 2017, p. 111-130.
<https://doi.org/10.3917/strat.115.0111>.

WANAÏM Mbark, « La France et Abdelkrim: de l'apaisement politique à l'action militaire (1920-1926) », *Cahiers de la Méditerranée*, 2012, p. 285-301.

L'Islam

Le ouvrages se trouvant ici nous permettent d'avoir une analyse précise sur l'Islam dans tous ses aspects.

ARKOUN Mohammed, *L'Islam, religion et société*, Rencontres Islam 23, Paris, Éditions du Cerf, 1982, 167 p.

———. *Ouvertures sur l'Islam*, 2e éd. revue et Augmentée, Ouverture, Paris, J. Grancher, 1992.

BEARMAN Peri J, *The Encyclopaedia of Islam, New Edition = Encyclopédie de l'Islam, Nouvelle Édition. [Supplément 4]. Index of Subjects to Volumes I-VIII and to the Supplement, Fascicules 1-6 Index Des Matières Des Tomes I-VIII et Du Supplément, Livraisons 1-6*, Encyclopédie de l'Islam Supplément 4, Leiden, New York, 1996.

BENAISSA Hicham, « L'islam est devenu progressivement un problème à mesure qu'il est devenu français », *Le Monde*, 2021.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/02/15/l-islam-est-devenu-progressivement-un-probleme-amesure-qu-il-est-devenu-francais_6069958_3232.html

BERQUE Jacques, *L'Islam au temps du monde*, 2e éd. La Bibliothèque de l'Islam, Arles [Paris, Actes sud Sindbad], 2002, 277 p.

CHEBEL Malek, *Le Coran*, Paris, Fayard, 2009.

———. *L'islam*, 100 questions sur, Paris : La Boétie, 2013.

CHERIF Mustapha, « Islam et choix de société », thèse, Toulouse Le Mirail – Université Toulouse II Jean Jaurès, Toulouse, 1988.

https://catalogue-archipel.univ-toulouse.fr/primox-primox-explore/fulldisplay/33TOUL_ALMA21404027970004116/33UT2_VU1.

GODARD Bernard, « L'islam et l'État français : histoire d'une relation particulière », *Confluences Mediterranee*, 2015/4 (N° 95), p. 29-41.

<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2015-4-page-29.htm>

GIBB Hamilton Alexander Rosskeen, *Les tendances modernes de l'islam*, Islam d'hier et d'aujourd'hui 8, Paris, G. P. Maisonneuve et Cie, 1949.

JAMOUS Raymond, « 11. Le sultan, Commandeur des Croyants », *Honneur et baraka : Les structures sociales traditionnelles dans le Rif* [en ligne], Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1981.

LEWIS Bernard, *Islam*, Quarto, Paris, Gallimard, 2005, 1300 p.

SEBTI Meryem, & Daniel DE SMET, *100 fiches pour comprendre l'islam*, 100 fiches, Levallois-Perret, Bréal, 2015.

SOURDEL Janine & SOURDEL Dominique, *Dictionnaire historique de l'islam*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige - Dicos Poche », 2004, « Communauté islamique ».

TAWFIK Younis, *Islam*, Ikon, Paris, Liana Levi, 1997, 143 p.

Corpus de sources

Le maréchal Lyautey et l'Islam dans le Protectorat français du Maroc (1912-1925)

Il convient de définir qu'une source historique est un document utilisé pour nous permettre d'étudier l'histoire. Pour se faire, nous avons à notre disposition plusieurs types de sources historiques :

- Les sources écrites telles que les livres, les journaux, les divers inscriptions, etc. ;
- Les sources iconographiques telles que les dessins, les photographies, les peintures, etc. ;
- Les sources audiovisuels comme les reportages, les documentaires ou les cassettes contenant des images propres à un événement historique ;
- Les sources archéologiques, issues de fouilles où sont retrouvés des armes, des ossements ou divers objets du quotidien.

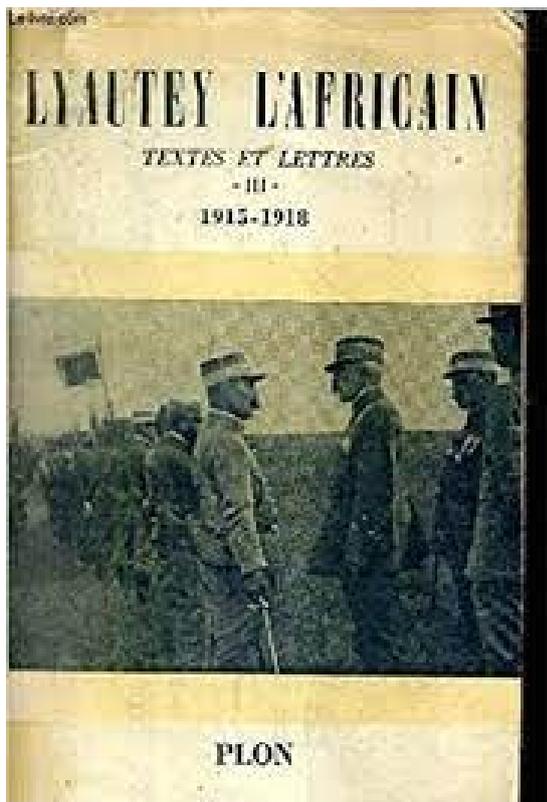
Dans le cadre de notre analyse, l'ordre choisi ci-dessus pour évoquer les différentes sources existantes n'est pas innocent. Effectivement, nous disposons majoritairement de sources écrites et de sources iconographiques. Dans ce corpus, nous allons faire la distinction entre les sources dites primaires, également appelées de première main, et celles dites secondaires, ou de seconde main. Une source primaire est un document réalisé pendant ou peu de temps après le fait ou l'événement historique que l'on étudie. Pour notre sujet, il s'agit d'un document réalisé par un témoin direct de l'époque lyautéenne du Protectorat français du Maroc. Une source secondaire est, quand à elle, un document réalisé dans le but de porter une analyse des sources primaires. C'est le cas pour l'écrit d'un historien analysant la période complète du Protectorat mais n'ayant pas directement vécu la période en question.

I. Les sources écrites

Dans ce premier point, il s'agit de vous présenter les sources écrites utilisées pour l'analyse du sujet. Ces sources étant nombreuses, nous vous avons sélectionné quelques unes afin de vous montrer leur importance dans l'analyse du sujet.

- Les sources écrites primaires

Nous possédons des sources écrites primaires en nombre important, ce qui nous permet d'y voir très clair sur la période que nous décrivons. Quoi de mieux que de présenter tout d'abord les documents réalisés de la main du maréchal Lyautey en personne. Les écrits de Lyautey nous donne un aperçu direct de l'action coloniale française au Maroc, et en particulier dans le cadre d'une politique où l'Islam possède une place toute particulière. Nous

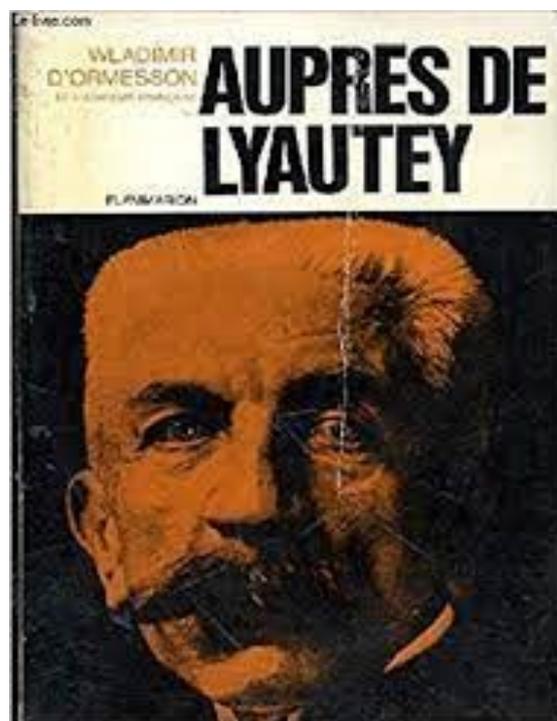


Troisième tome du livre *Lyautey l'Africain : textes et lettres*.

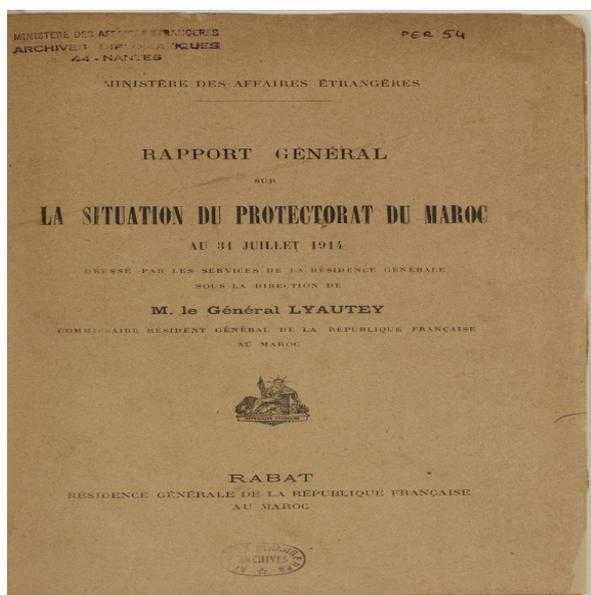
nous basons tout d'abord sur une correspondance nombreuse, avec des interlocuteurs pluriels. Pierre Lyautey (1893-1976), le neveu du maréchal, a publié sur la période 1953 – 1957 les correspondances de son oncle dans un ouvrage intitulé *Lyautey l'Africain : textes et lettres*, en quatre tomes. Cet ouvrage a d'ailleurs été récompensé du prix Général-Muteau de l'Académie française en 1958. Les trois premiers volumes consacrent la période de la pacification (1912-1918), incluant la Première Guerre mondiale, dans lesquelles nous retrouvons une définition claire de la politique de pacification au Maroc, politique hérité du général Gallieni. Dans le quatrième tome, nous y retrouvons des documents, notamment à destination du Gouvernement

français, dans lesquelles le maréchal détaille ses principes pour l'avenir du Maroc tout en mettant en garde contre l'arrivée d'un courant d'émancipation révolutionnaire dans le monde arabo-musulman.

Nous pouvons également nous baser sur les écrits de son ami et écrivain Wladimir d'Ormesson (1888-1973). Ce dernier est l'auteur du livre *Auprès de Lyautey*, paru en 1963 aux éditions Flammarion. Il s'agit d'un témoin direct des œuvres de Lyautey au Maroc puisqu'il fut un de ses proches collaborateurs durant la Grande guerre au Ministère de la Guerre à partir de 1916 et, par la suite, officier d'ordonnance du Maréchal au Maroc. Il raconte sa vision du Maréchal, tout en donnant des détails sur son action au Maroc.



D'ORMESSON Wladimir, *Auprès de Lyautey*, Paris, Flammarion, 1963, 249 p.



Cote 475AP/87, Inventaire d'archives : Papiers Lyautey (XVIII^e-XX^e siècles)

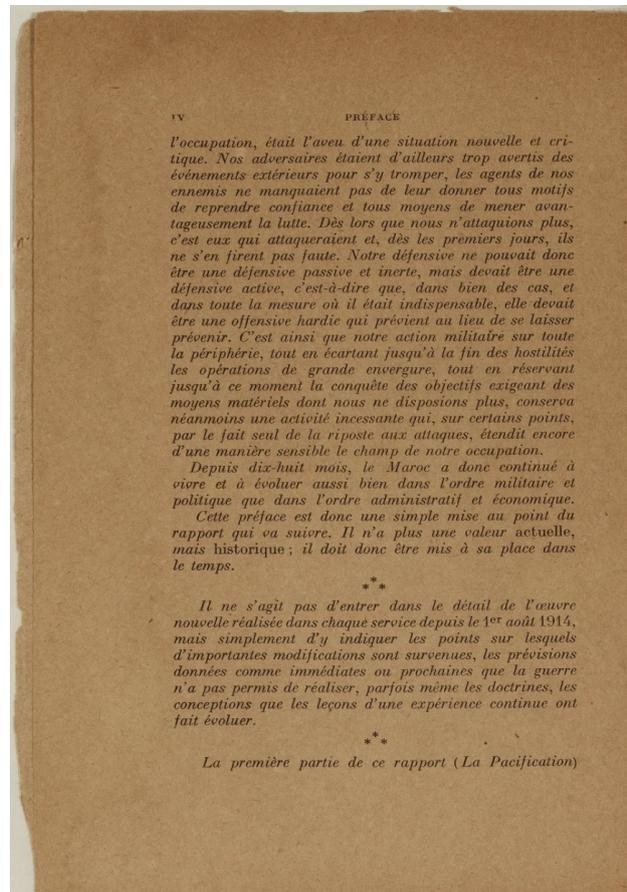
de la situation du Protectorat dans les secteurs clés. Le *Rapport général sur la situation du*

protectorat du Maroc au 31 juillet 1914 : dressé par les services de la Résidence générale sous la direction de M. Le général Lyautey, commissaire résident général de la République française au Maroc. Il est destiné au Ministère des Affaires étrangères à Paris.

La préface est rédigée par le Résident général en personne mais, quelques temps après en 1916, en pleine Grande guerre :

Il n'a plus une valeur actuelle, mais historique ; il doit donc être mis à sa place dans le temps. P. 18 de la préface ci-contre.

Cependant, cette préface a déjà son importance, notamment dans le point concernant le fonctionnement du Protectorat durant la Première Guerre mondiale.



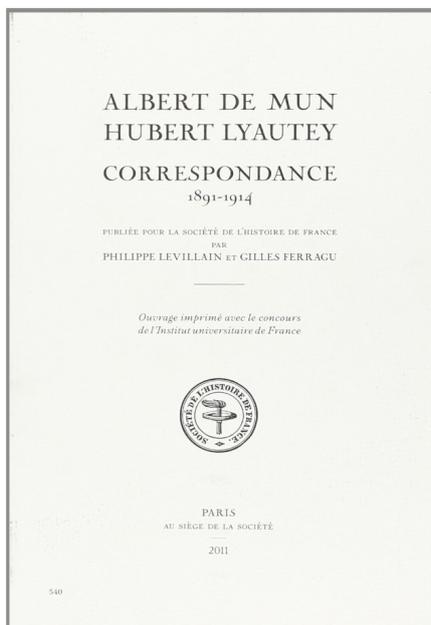
Page 18 de la préface, rédigée par Hubert Lyautey

- Les sources écrites secondaires

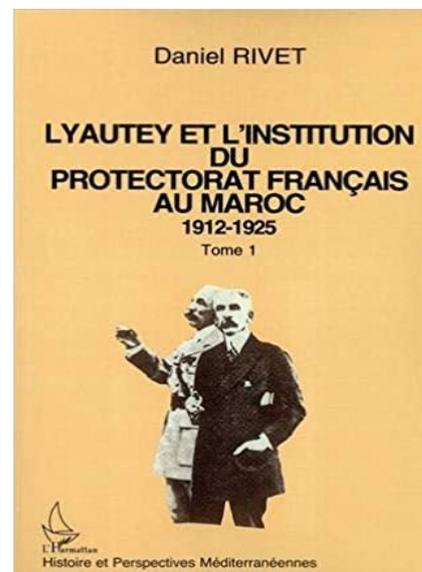
Nous retrouvons dans cette catégorie les sources provenant d'historiens ayant travaillé sur un thème limitrophe au notre ou sur un sujet plus large.

Nous pouvons évoquer le plus important, le livre de Philippe Levillain et Gilles Ferragu, dans lequel ils ont regroupé l'ensemble de la correspondance entre le maréchal Lyautey et l'homme politique et académicien Albert de Mun. Une correspondance qui débute avec les félicitations du député légitimiste à Lyautey en 1891 pour son article *Le rôle social de l'officier*, ouvrage qui lui a valu bon nombre de critiques comme nous l'avons vu. Cet ouvrage est intéressant pour nous car il nous permet de comprendre les débuts du Protectorat et l'arrivée de Lyautey au Maroc, une nomination qui ne fut guère celle envisagée initialement. La majeure partie de cette correspondance a eu lieu durant la période 1911-1914, date de la mort du Comte de Mun. Nous dénombrons à 150 lettres la correspondance durant cette période. Par exemple, lors de la crise d'Agadir, De Mun a soutenu Lyautey auprès de Paris. Dans la lettre 130, Lyautey se déclare candidat pour assumer la fonction de Résident

général. Leur correspondance porte principalement sur le Maroc et l'élection de Lyautey à l'Académie française.



FERRAGU Gilles & LEVILLAIN Philippe, *Albert de Mun - Hubert Lyautey, Correspondance 1891-1914*, Paris, Société de l'Histoire de France, 2011



RIVET, Daniel, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc : 1912-1925*, 3 vol., Histoire et perspectives méditerranéennes, Paris, Éditions L'Harmattan, 1988, 927 p.

Nous pouvons également citer quelques historiens biographes qui se sont penchés sur le personnage de Lyautey ou sur son action au Maroc. Daniel Rivet fait partie de ces auteurs ayant travaillé sur ces questions. Il met en valeur les principes qui ont guidé Lyautey dans l'établissement du Protectorat au Maroc.

II. Les sources iconographiques

- Les sources iconographiques primaires

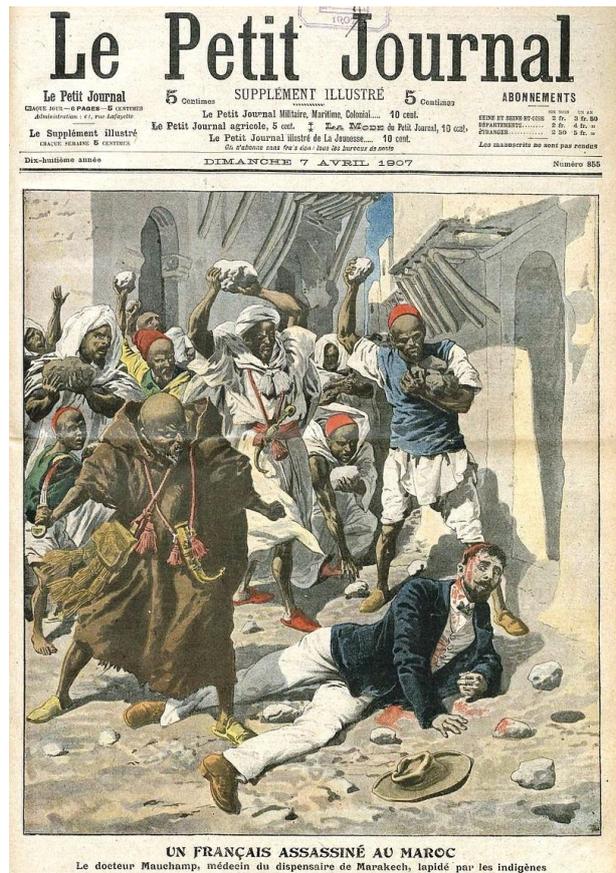
Les sources iconographiques de type primaires dont nous disposons sont principalement des photographies d'époque, des premières de couverture de journaux, des affiches et des caricatures.



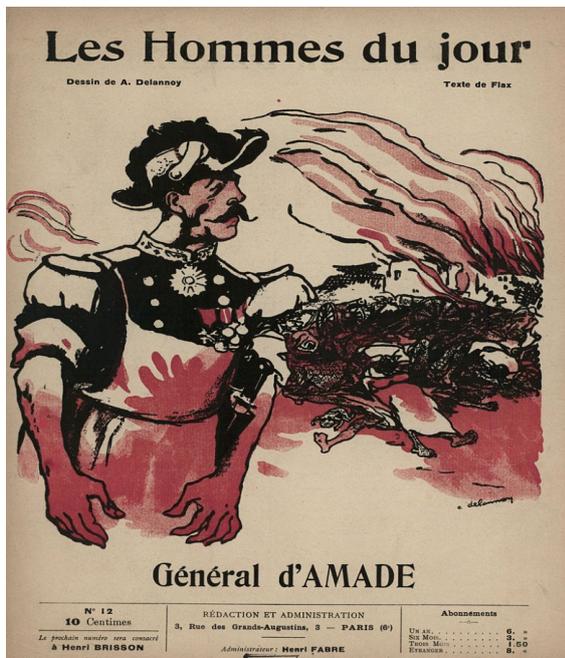
Propagande coloniale du *Petit Journal* : « La France va pouvoir porter librement au Maroc la civilisation, la richesse et la paix. », BNF, 18 novembre 1911.

Nous avons ici la première de couverture du quotidien *Le Petit Journal*. Quotidien parisien de nature républicain et conservateur, il met en avant la colonisation française en Maroc dans le numéro paru le 18 novembre 1911. Il s'agit d'une propagande coloniale favorable à l'arrivée de la France au Maroc, en plein contexte de tension géopolitique entre la France et l'Allemagne à Agadir pour le contrôle du pays.

Toujours dans les couvertures de journaux, restons chez le *Petit Journal* avec les nouvelles du 7 avril 1907 qui font état de la mort par lynchage du Docteur Émile Mauchamps à Marrakech. Un médecin victime du sentiment anti-français qui règne à ce moment-là, en pleine crise politique marocaine et au vue des velléités françaises sur le pays. Cet événement a notamment précipité l'intervention française au Maroc afin de protéger les intérêts tricolores dans le pays. Nous l'avons évoqué avec le débarquement du général d'Amade à Casablanca en 1907 et le début de la campagne de la Chaouïa.



Assassinat du Dr Mauchamp à Marrakech, *Le Petit Journal*, « Le docteur Mauchamp, médecin du dispensaire de Marrakech, lapidé par les indigènes » (7 avril 1907)

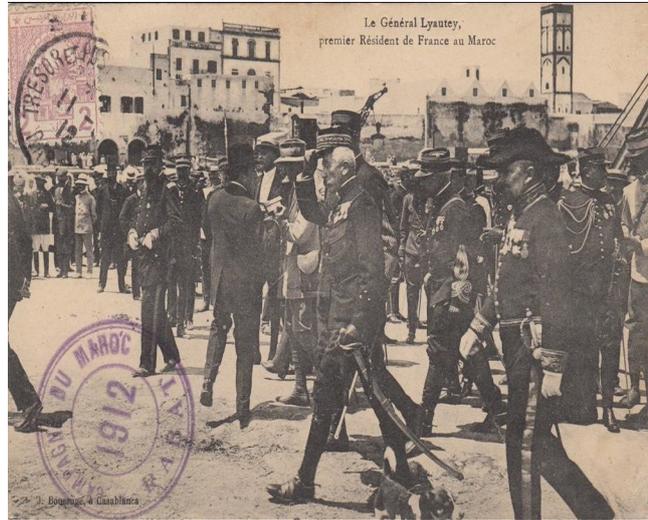


Caricature du Général d'Amade par Aristide Delannoy pour *Les Hommes du jour* (1908).

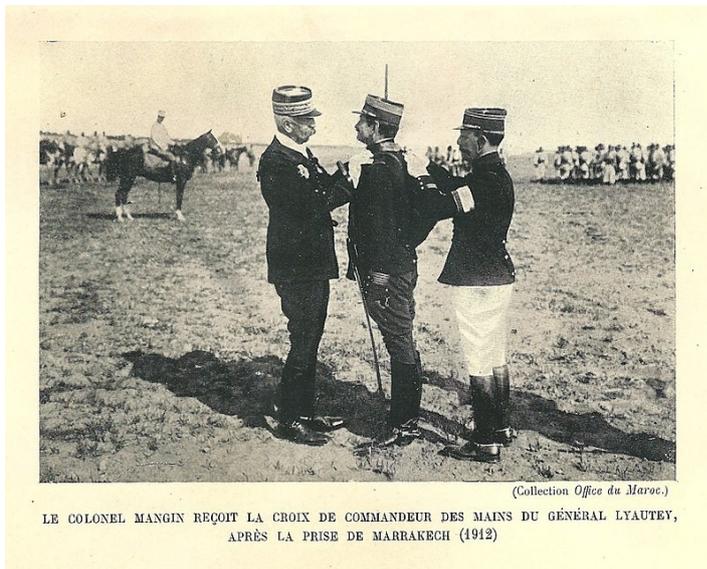
Parlons-en du général d'Amade. Voici une caricature du général, elle a été faite par Aristide Delannoy pour le compte des *Hommes du jour*, une collection de brochures hebdomadaires de style libertaire. Nous y voyons le général face à la ville en flamme de Casablanca, lourdement bombardée durant le début de la campagne

de la Chaouïa en 1907. La caricature dénonce le sang sur les mains que possède le général et de fait, la France, face au massacre.

Les photographies sont également parties prenantes de notre mémoire avec notamment celles montrant le maréchal Lyautey. Nous avons ci-contre une photographie du tout nouveau Résident général du Protectorat de la République à son arrivée au port de Casablanca en 1912.



Le Général Lyautey, premier Résident de France au Maroc, Casablanca, *Photo J. Boussuge*, 1912.



LE COLONEL MANGIN REÇOIT LA CROIX DE COMMANDEUR DES MAINS DU GÉNÉRAL LYAUTEY, APRÈS LA PRISE DE MARRAKECH (1912)
(Collection Office du Maroc.)
Le colonel Charles Mangin décoré par Résident général Hubert Lyautey en 1912. Charles Bugnet, *Mangin*, Paris : Plon, 1934

Nous disposons également de cette photographie dans laquelle nous apercevons le général Lyautey remettre, dans le contexte de la pacification militaire, la Croix de commandeur au colonel Charles Mangin, héros français de la prise de Marrakech face au rebelle El Hiba.

Enfin, nous disposons également d'une carte d'époque montrant l'état de l'occupation française du Maroc en 1913. Pour la décrire, nous voyons deux parties distinctes contrôlées ou majoritairement contrôlées par les troupes du Protectorat. A l'Ouest, le Maroc occidental bordé par l'Atlantique est sous contrôle de Lyautey et voit d'ors et déjà l'enclenchement de travaux de modernisation. A l'Est, le Maroc oriental contrôlé officiellement mais d'où débouchent encore des tribus insoumises au *Makhzen*. Les deux limites de couleur grise indiquent la percée maximale des soldats français dans le pays. Les régions du Moyen Atlas, du Haut-Atlas et du Petit Atlas ne sont pas encore conquises et la ville de Taza, au nord, doit marquer le point de jonction entre les deux zones.

Annexe : Table des illustrations

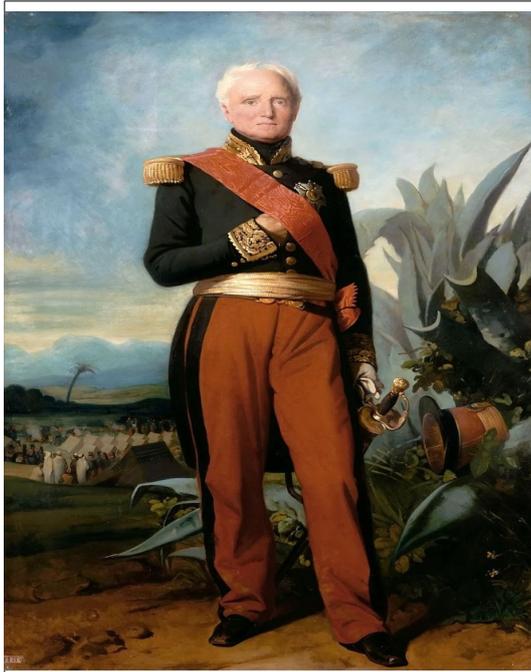
Introduction + I. La Pacification d'un Maroc traditionnel



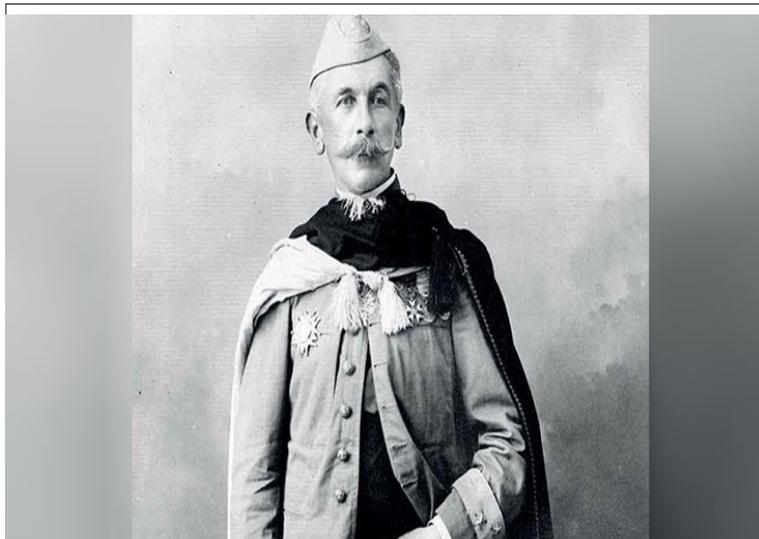
Général Joseph Gallieni (1849-1916),
George Grantham Bain Collection (Library of Congress)



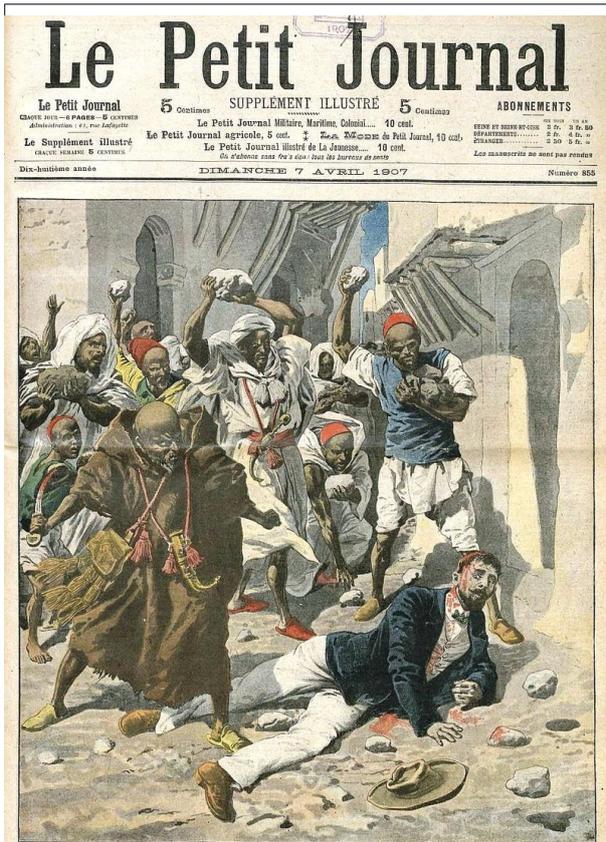
Général Raoul Le Mouton de Boisdeffre
(1839-1919), *Photo Pirou (Paris)*.



Général Thomas Robert Bugeaud (1784-1849),
portrait par Charles-Philippe Larivière,
Collections du château de Versailles



Le général Lyautey, commandant de la division d'Oran. *Photo Violette.*

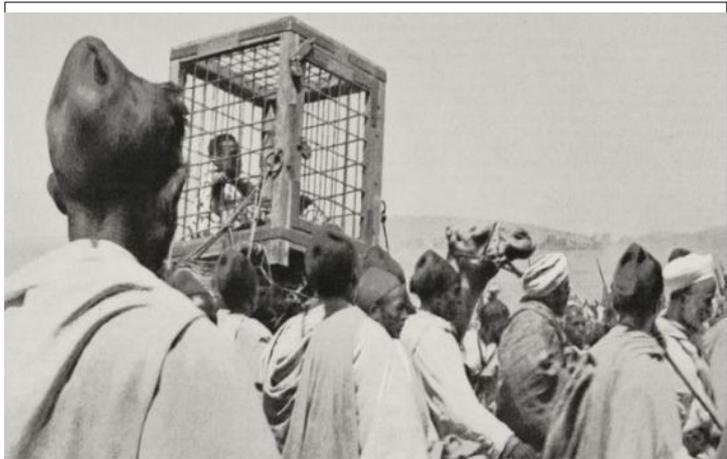


UN FRANÇAIS ASSASSINÉ AU MAROC
 Le docteur Mauchamp, médecin du dispensaire de Marrakech, lapidé par les indigènes

Assassinat du Dr Mauchamp à Marrakech, *Le Petit Journal*, « Le docteur Mauchamp, médecin du dispensaire de Marrakech, lapidé par les indigènes », 7 avril 1907



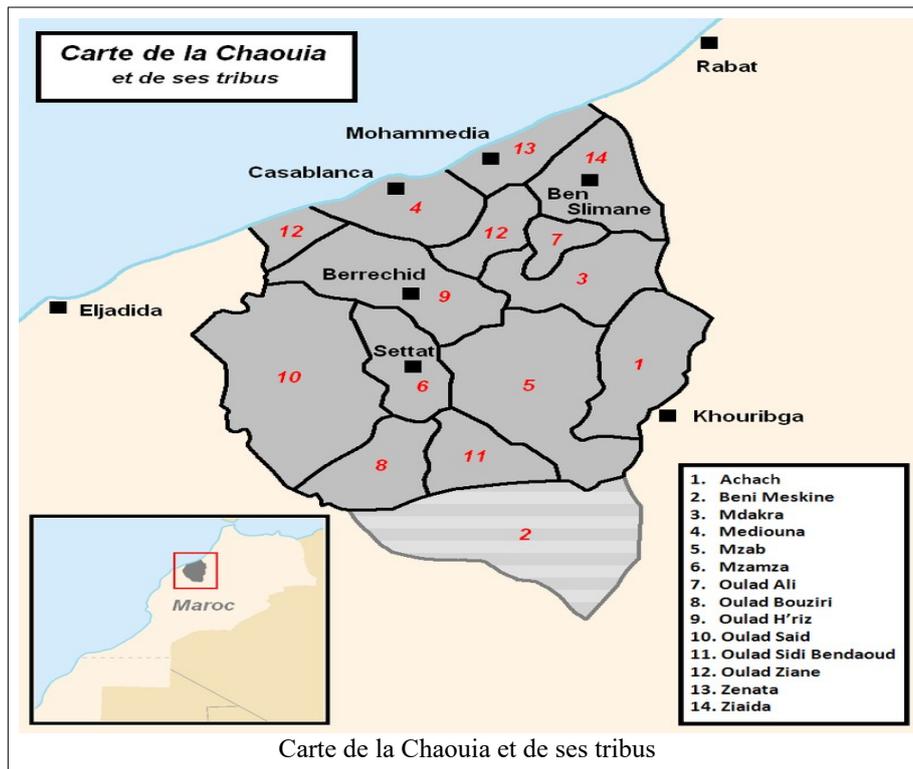
Le Sultan Moulay Hafid (ou Abdelhafid ben Hassan), *Photo Meurisse-Viollet*



Jilali ben Driss El Youssefi Zerhouni, alias Rogui Bou Hmara, lorsqu'il a été ramené à Fès pour être exécuté, *Ph. G.I.*



Caricature du Général d'Amade par Aristide Delannoy pour *Les Hommes du jour*, 1908

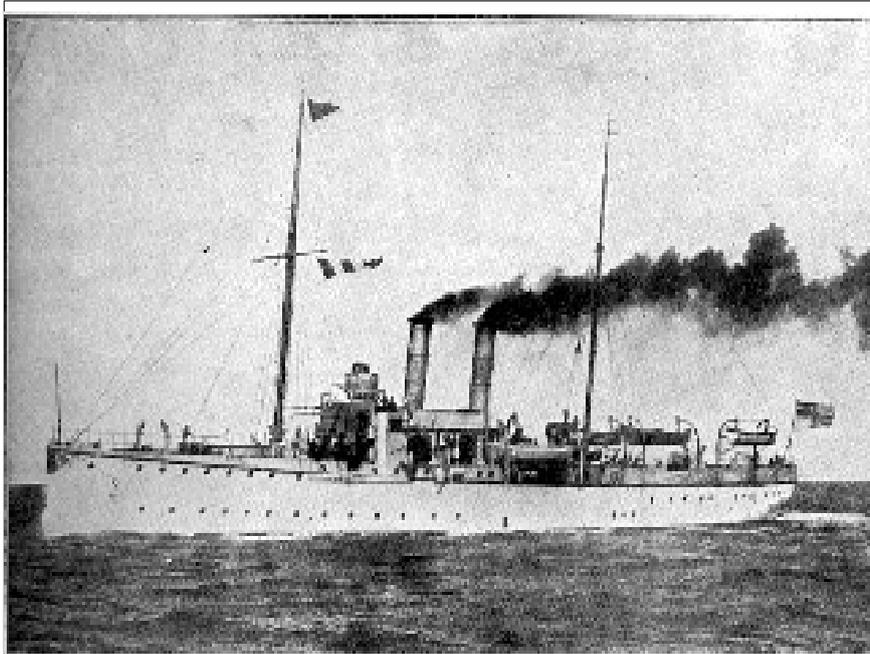




L'entrée de l'empereur Guillaume II à Tanger le 31 mars 1905, *Source inconnue.*



La conférence d'Algésiras, par C. Bringer dans *Le Petit Parisien*, Supplément littéraire illustré, 18 février 1906



La canonnière SMS Panther dans la baie d'Agadir, *Source inconnue.*



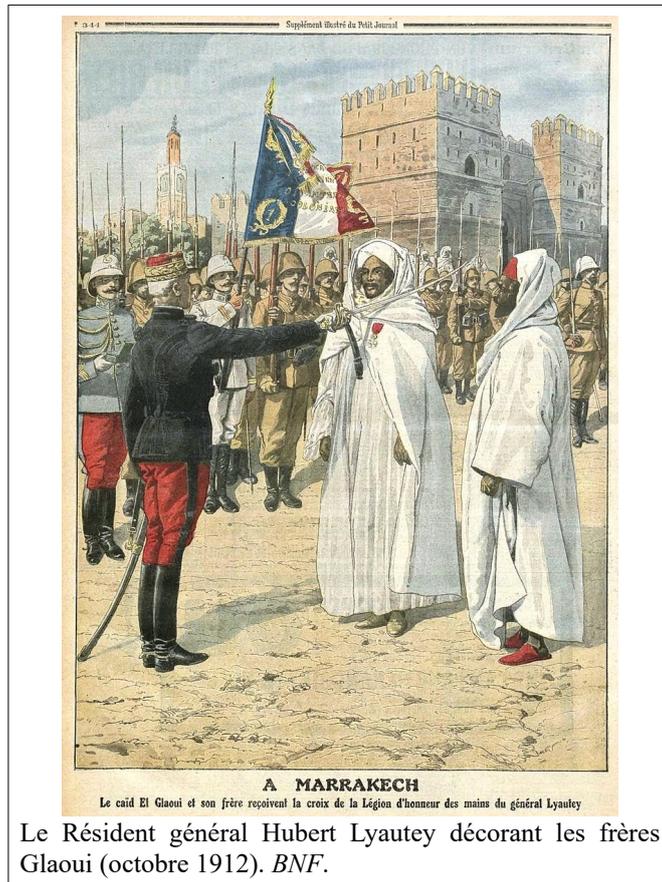
Le croiseur Berlin devant la casbah d'Agadir, en une de *L'illustration* du 16 septembre 1911



Alfred von Kiderlen-Wächter (1852-1912) en 1895, *Deutsches Historisches Museum*.

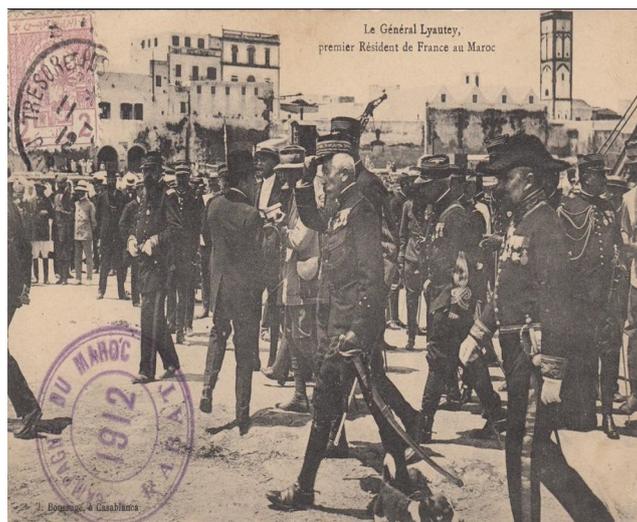


Jules Cambon (1845-1935), *Prints and Photographs division* de la Bibliothèque du Congrès des États-Unis.





Propagande coloniale du Petit Journal : « La France va pouvoir porter librement au Maroc la civilisation, la richesse et la paix », *BNF*, 18 novembre 1911.



Le Général Lyautey, premier Résident de France au Maroc, Casablanca, *Photo J. Boussuge*, 1912.



MOULAY-HAFID et les Autorités Françaises à RABAT.

Le sultan Moulay Abdelhafid, Mohammed el Mokri, Mohamed Ben Bouchta El Baghdadi, Si Kaddour Benghabrit, le général Lyautey et le général Moinier, Rabat, *Flickr Photos*, 8 août 1912.



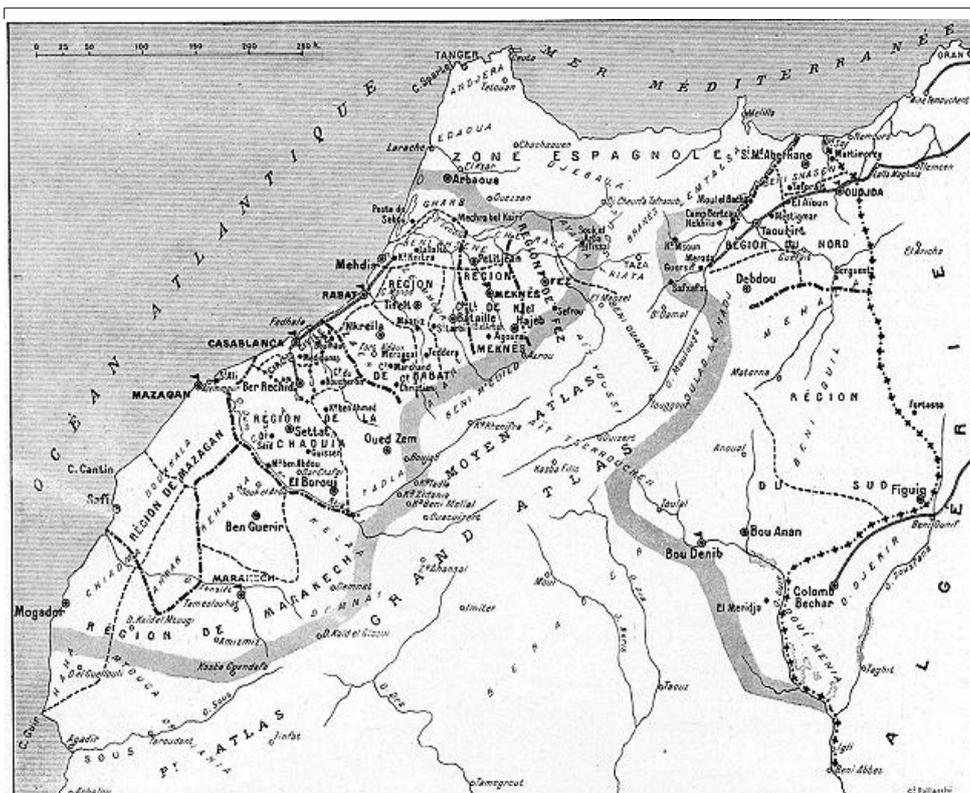
Le sultan Moulay Youssef, dans le salon de M. Eiffel, *Agence Rol*, le 26 juillet 1926.



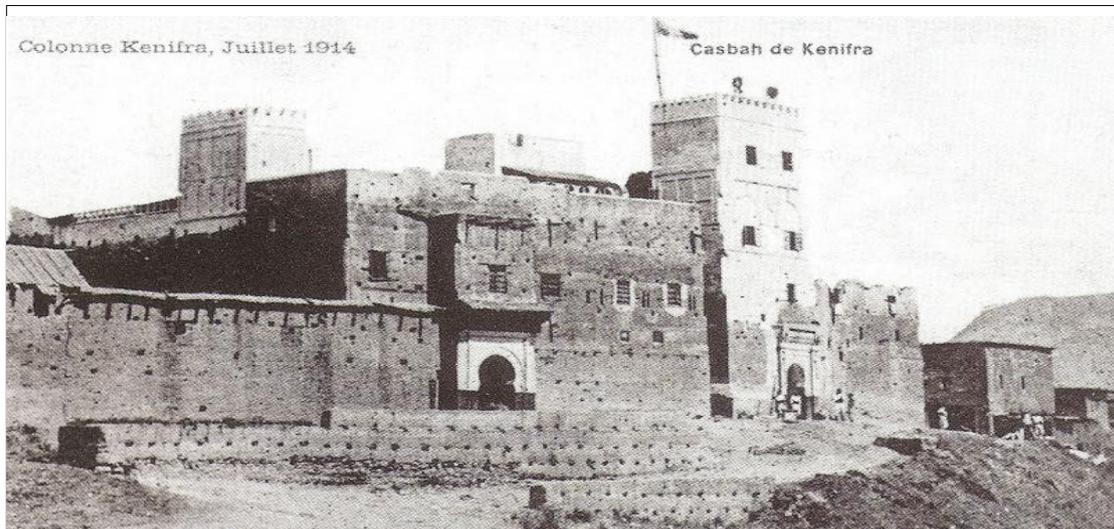
(Collection Office du Maroc.)

LE COLONEL MANGIN REÇOIT LA CROIX DE COMMANDEUR DES MAINS DU GÉNÉRAL LYAUTÉY, APRÈS LA PRISE DE MARRAKECH (1912)

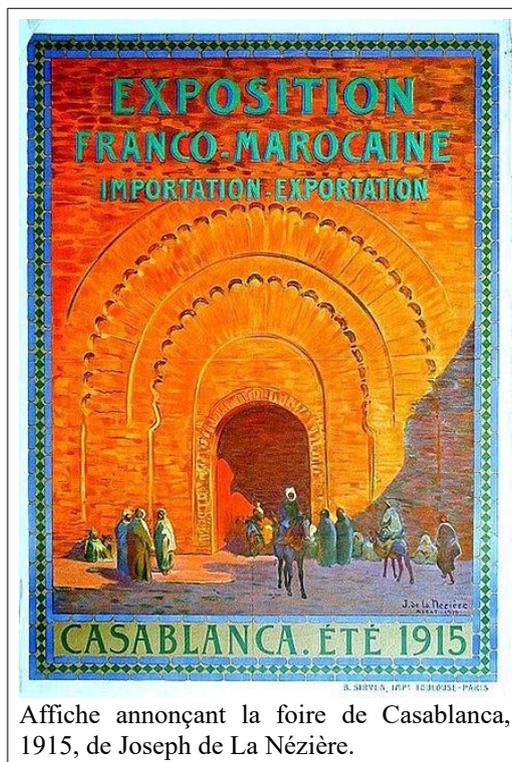
Le colonel Charles Mangin décoré par Résident général Hubert Lyautey en 1912. Charles Bugnet, *Mangin*, Paris, Plon, 1934.



Carte montrant l'occupation du Maroc en 1913 par la France. *L'Illustration*, N° 3665, 24 Mai 1913. Grande taille disponible dans le corpus des sources.



Casbah de Khénifra, ancien QG de Mouha Ou Hammou Zayani, devenue le QG de la zone d'occupation zaïan de Khénifra en 1914 dirigé par Laverdure, Dans : LAMARQUE Philippe *Le Maroc d'Antan- Le Maroc à travers la carte postale ancienne*, collection Olivier Bouze, éditions HC.



Affiche annonçant la foire de Casablanca, 1915, de Joseph de La Nézière.



Photographie du Palais de Justice de Casablanca, *blog.paris-marrakech*, 2016.



Photographie de La Poste de Rabat, *rabat-the-city.skyrock.fr*, 2005



Portrait du sultan en 1901, Centre des archives diplomatiques de Nantes, 20/MA/203/12, 1009



Photographie de la cathédrale Saint-Pierre de Rabat, *L'opinion.ma*, 2021

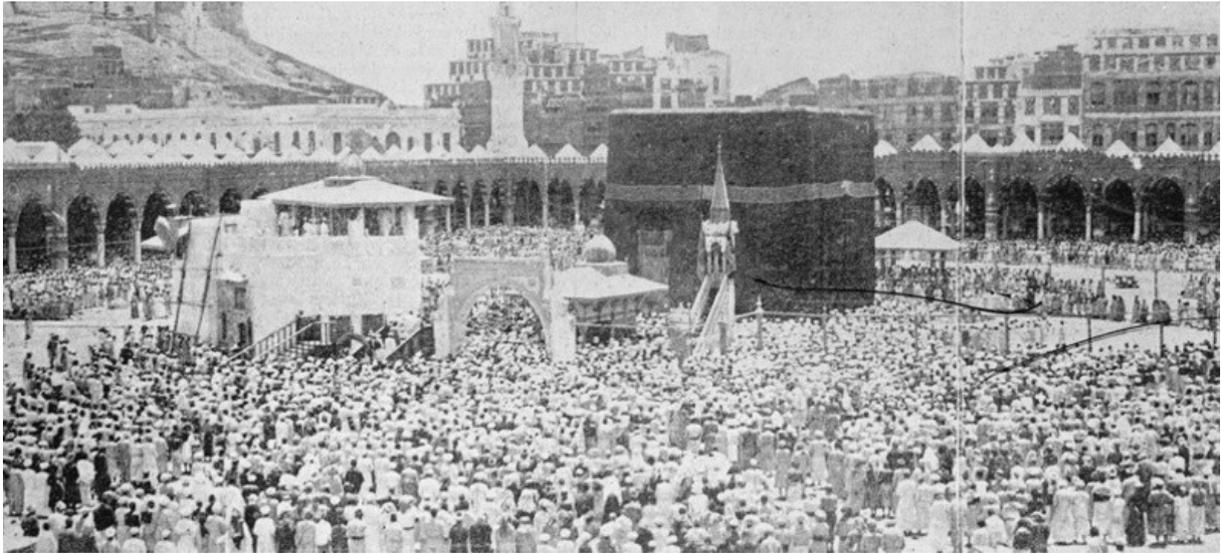
II. La France, aux commandes d'un Islam



Photographie d'un convoi de pèlerins vers la Mecque, *Cl. Philby (1931)*.



Photographie de l'université de Fès-Al Qaraouiyine, *Getty images*.



Des pèlerins réunis autour de la Kaaba, à La Mecque, 1900. *Reproduction photographique par S. Hakim*

III. La politique musulmane française menacée par l'instauration d'une République musulmane au nord (1921-1925)



Abdelkrim el-Khattabi, chef de la rébellion du Rif dans les années 20 (1882-1963). *Hérodote.net*

Carte du Protectorat espagnol du Rif au nord du Maroc, avec le tracé des frontières de 1912 et le territoire conquis par les Rifains emmenés par Abdelkrim el-Khattabi. *Le club de Médiapart.*





Mémorial de la bataille d'Anoual situé dans la commune du même nom, érigé en l'honneur de la victoire historique des Rifains face à l'armée espagnole du Général Sylvestre le 21 juillet 1921. Monument édifié suite à la victoire mais récemment restauré. *Photographie personnelle.*



Photographie montrant les cadavres des troupes espagnoles prise en janvier 1922 à Monte Arruit, plusieurs mois après la bataille d'Anoual. *18 Meses de Cautiverio. De Annual a Monte Arruit. Crónica de un testigo.*



Le maréchal Lyautey (à gauche) accueille le maréchal Pétain (à droite) au Maroc durant la guerre du Rif, 17 juillet 1925. *Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie.*



Photographie du tombeau de Lyautey aux Invalides, Paris, 2021. *Photographie personnelle.*

Table des matières

Remerciements.....	10
Historiographie.....	12
Introduction.....	19
I. La Pacification d'un Maroc traditionnel.....	26
Une guerre entre deux mondes : la modernité face à la tradition.....	26
Traité de Fès.....	26
La pacification lyautéenne.....	27
Le Protectorat face à la Première Guerre mondiale.....	32
Une pacification qui se veut sociale, économique et culturelle.....	37
Lyautey face aux colons.....	37
Politique urbaine.....	39
Une volonté d'un Islam morcelé dans le monde musulman.....	43
Le Maroc, une communauté de croyants.....	43
Séparation politico-religieuse des tribus durant la conquête.....	43

Distinction sociale entre les Européens et les Musulmans.....	45
Nécessité d'une mise en place d'une politique musulmane.....	46
II. La France, aux commandes d'un Islam.....	49
L'encadrement français des pratiques religieuses au Maroc.....	51
Les militaires français apprenant les langues et les cultures locales.....	54
Participation au bon déroulement du pèlerinage vers La Mecque.....	55
Une réforme nécessaire de la justice musulmane.....	63
La justice du <i>Chraâ</i> et du <i>Makhzen</i>	63
La justice coutumière.....	65
III. La politique musulmane française menacée par l'instauration d'une République musulmane au nord.....	68
Le Rif : quelques détails géographiques et historiques.....	68
La guerre du Rif : la crainte d'un État musulman au nord du Protectorat.....	71
Déclenchement de la guerre du Rif.....	73
La République du Rif : une autre vision de l'Islam.....	77

Épilogue des aspirations de Lyautey au Maroc.....	81
La France face à Abdelkrim : une tentative de guerre conventionnelle dans une guerre asymétrique.....	81
L'intervention de Pétain et démission de Lyautey.....	84
L'intervention de Pétain et démission de Lyautey.....	87
Conclusion.....	92
Bibliographie.....	95
Corpus de sources.....	125
Annexes.....	135

